

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	i
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	iii
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	iv
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	vi
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1 – HISTORIOGRAPHIE ET MÉTHODOLOGIE</b> .....	6
<b>1.1. Bilan historiographique</b> .....	8
<b>1.2. Problématique, hypothèse et questions de recherche</b> .....	16
<b>1.3. Plan de l'étude : démarche méthodologique et sources</b> .....	19
<b>CHAPITRE 2 – LA DÉMOCRATISATION DE LA CHASSE SPORTIVE ET L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES : UN SERVICE SCIENTIFIQUE POUR GOUVERNER LA FAUNE, 1961-1974</b> .....	26
<b>2.1. La création du Service de la faune et la transformation de son volet scientifique au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche</b> .....	29
<b>2.2. L'épuisement des ressources cynégétiques et les activités scientifiques du gouvernement québécois</b> .....	39
2.2.1. Les chroniqueurs de chasse et pêche et l'approche scientifique de la gestion faunique .....	40
2.2.2. La recherche sur les espèces fauniques : l'inventaire des populations d'ongulés et l'analyse de la pression de chasse.....	46

<b>CHAPITRE 3 – LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES : L'ÉCOLOGIE SCIENTIFIQUE ET LA RECHERCHE FAUNIQUE, 1974-1981 ...</b>	<b>52</b>
<b>3.1. La réorganisation du service scientifique, les négociations avec le service d'aménagement et la formation d'une unité de recherche dédiée à la faune terrestre .....</b>	<b>54</b>
<b>3.2. L'intensification de l'ouverture du territoire de chasse : les chroniqueurs sportifs et la recherche gouvernementale.....</b>	<b>63</b>
<b>3.3. Vers une recherche sur les relations écosystémiques des espèces fauniques : le recensement des milieux de vie et l'étude de la dynamique des populations .....</b>	<b>72</b>
<b>CHAPITRE 4 – L'ÉCOLOGIE SCIENTIFIQUE ET LA GESTION FAUNIQUE : DES MILIEUX DE VIE AUX HABITATS FAUNIQUES, 1981-1994 .....</b>	<b>82</b>
<b>4.1. Une unité de recherche pour l'étude des relations écosystémiques et un groupe de travail pour la protection des habitats fauniques.....</b>	<b>84</b>
<b>4.2. La caractérisation des milieux de vie et la définition administrative des habitats fauniques.....</b>	<b>91</b>
<b>4.3. Le cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques, la protection des habitats fauniques et les chroniqueurs de chasse et pêche.....</b>	<b>97</b>
<b>4.4. L'écologisation des pratiques aménagistes.....</b>	<b>105</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>117</b>
<b>ANNEXE I .....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE II.....</b>	<b>126</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>129</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Organigramme de la Direction générale des parcs, de la chasse et de la pêche, 1974.....	38
Figure 3.1 : Organigramme de la Direction générale de la faune, 1977 .....	57
Figure 3.2 : Organigramme de la Direction générale de la faune, 1981 .....	63

## INTRODUCTION

Le 16 juin 1994, l'Assemblée nationale du Québec adopte une loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune, qui remplace la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ces deux lois dataient de 1979. Dans la *Gazette officielle du Québec*, le législateur indique que le ministère de l'Environnement et de la Faune est responsable « d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement ainsi que la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat<sup>1</sup> ». Puis, il précise que le ministre de l'Environnement et de la Faune « élabore et propose au gouvernement des politiques visant notamment : 1° la protection des écosystèmes et de la biodiversité<sup>2</sup> ». Alors que les responsabilités du ministre renvoient à la *protection* des relations écosystémiques des espèces fauniques dans leur ensemble, le rôle du ministère renvoie plutôt à la *conservation* et la *mise en valeur* de ces espèces et de leurs milieux de vie<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Québec, *Gazette officielle du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 20 juillet 1994, 3820.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 3820.

<sup>3</sup> Dans ce mémoire, nous distinguons les milieux de vie, soit l'« ensemble des éléments matériels et des circonstances physiques qui entourent et influencent ou conditionnent [...] les organismes vivants », et les habitats fauniques, soit l'« espace qui offre des conditions qui conviennent à la vie et au développement d'une espèce animale ». Alors que la première définition renvoie à la dimension plus théorique des relations écosystémiques, la seconde définition renvoie au caractère plus appliqué de ces relations. Nous utilisons cette distinction pour appuyer notre démonstration et pour présenter les milieux de vie en tant qu'objet de recherche de l'écologie scientifique et les habitats fauniques en tant qu'objet d'intervention de la biologie de conservation. « Milieu », *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, [en ligne], <http://www.cnrtl.fr/definition/milieu>, (Page consultée le 11 juillet 2018); « Habitat », *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, [en ligne], <http://www.cnrtl.fr/definition/habitat>, (Page consultée le 11 juillet 2018).

Sur le plan discursif, le législateur mobilise des notions qui proviennent des sciences biologiques et de la biologie de conservation, soit la *faune* et l'*habitat*, et de l'écologie scientifique, soit les *écosystèmes* et la *biodiversité*. Même si l'État québécois projette de gouverner l'*environnement* et la *faune* par l'entremise du MEF, cette mesure législative porte le legs de politiques ministérielles touchant des domaines d'intervention distincts, dans la mesure où le premier vise « les secteurs de l'air, de l'eau et du sol<sup>4</sup> » alors que le second cible l'encadrement des activités de chasse et pêche. En ce qui a trait à l'exploitation des ressources fauniques, plusieurs facteurs entourent les transformations de l'intervention de l'État québécois sur le gibier dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Pour mettre au jour les relations et les interactions entre les savoirs, les politiques et les scientifiques qui définissent le volet *faune* du mandat du MEF lors de sa création, nous reconstituerons dans ce mémoire l'histoire de l'action gouvernementale sur les espèces fauniques entre 1961 et 1994.

Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la démocratisation de la chasse sportive et l'ouverture du territoire de chasse accentuent la pression de chasse sur le gros gibier, ce qui suscite des craintes à l'égard de l'épuisement des ressources cynégétiques<sup>5</sup>. En 1961, l'État québécois entame la prise en charge de la gestion faunique avec la création du Service de la faune et le recrutement de chercheurs issus des sciences biologiques. De 1963 à 1979, puis de 1979 à 1994, le ministère du Tourisme, de la Chasse, de la Pêche (MTCP), puis le ministère du Loisir, de la Chasse, de la Pêche (MLCP) dirigent

---

<sup>4</sup> Carole Beaudoin, David Houle et Jean Mercier, « Les interventions du ministère de l'Environnement du Québec. Un premier inventaire », *Globe*, vol. 9, n° 1, 2006, 218.

<sup>5</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage : chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004) », Ph. D. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017.

successivement les activités scientifiques et les interventions sur les espèces fauniques. Cependant, un portrait institutionnel et une chronologie administrative ne suffisent pas pour faire l'histoire de la gestion faunique en contexte gouvernemental. En effet, la gestion faunique – prise dans le sens nord-américain de *game management* ou *wildlife management* – représente un ensemble d'acteurs, d'institutions, d'outils réglementaires et de pratiques aménagistes par lesquels l'État tente d'agir sur les espèces fauniques pour en optimiser leur exploitation<sup>6</sup>. Dans le cas de l'État québécois, l'arrivée des acteurs scientifiques – biologistes de la faune et ingénieurs forestiers – au sein de l'appareil administratif provincial et la formation d'une institution responsable de l'action gouvernementale sur la faune représentent un point de départ pour mettre en lumière les tenants et aboutissants de la mise en forme d'une approche scientifique de la gestion faunique.

L'objectif de ce mémoire est de voir comment les transformations dans les conditions institutionnelles de la gestion faunique et dans les pratiques de la recherche des scientifiques permettent d'inscrire l'exploitation des ressources cynégétiques dans les développements récents des sciences biologiques et, plus spécifiquement, de l'écologie scientifique. Une série de questions guide cet objectif, des questions que nous jugeons également pertinentes pour construire un bilan historiographique, définir la problématique et identifier les sources et la méthodologie appropriées. Au sein d'un ministère d'abord responsable d'encadrer les activités de chasse et pêche, comment les scientifiques québécois organisent-ils la recherche sur les populations d'ongulés et leurs

---

<sup>6</sup> Donald Worster, *Nature's Economy: A History of Ecological Ideas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

milieux de vie? Quel est le rôle des scientifiques dans l'élaboration de la mission du Service de la faune et, de manière plus large, dans la restructuration de l'appareil administratif provincial? Dans quelle mesure les activités scientifiques permettent-elles de renseigner la politique québécoise de gestion faunique et les pratiques aménagistes qui visent les populations d'ongulés?

Pour réaliser notre étude des interactions entre les chercheurs et la politique québécoise de gestion faunique, nous examinons la montée des scientifiques dans l'appareil administratif provincial ainsi que les implications de cette ascension sur le fonctionnement de la recherche en contexte gouvernemental. La recherche telle que nous l'entendons comprend la programmation scientifique et ses orientations, de même que les expéditions des chercheurs et la production scientifique qui en découle. Dans notre définition de la politique québécoise de gestion faunique, nous incluons autant l'organigramme du ministère responsable d'encadrer les activités de chasse et pêche que le cadre législatif traitant de l'exploitation des ressources cynégétiques. Dans l'ensemble, ce mémoire constitue un cas de figure de la marge de manœuvre détenue par les scientifiques au sein de l'État québécois et des contraintes qui structurent, de manière réciproque, l'intégration d'une perspective scientifique dans l'élaboration des politiques publiques.

Dans un premier chapitre, nous présentons un bilan historiographique afin de circonscrire la problématique et nous identifions les objets de recherche, les hypothèses et les questions qui permettent de traiter cette problématique, pour ensuite présenter les

sources et la méthodologie qui fondent la démonstration ainsi que le plan de l'étude. Dans le second chapitre, nous situons la formation du Service de la faune et l'inauguration des activités scientifiques sur la faune terrestre dans le contexte de la démocratisation de la chasse sportive et de l'épuisement des ressources cynégétiques. Dans le troisième chapitre, nous montrons que la recherche gouvernementale sur la faune se fonde sur les travaux des spécialistes de l'écologie scientifique, désormais responsables d'orienter l'élaboration de politiques visant la pérennité des ressources cynégétiques. Dans le dernier chapitre, nous montrons comment l'introduction de certains principes de l'écologie scientifique dans la gestion faunique découle d'une initiative menée par les scientifiques québécois, qui ne peuvent néanmoins contourner les impératifs de la politique partisane.



## CHAPITRE 1

### Historiographie et méthodologie

L'action gouvernementale sur les espèces fauniques compte sur un ensemble d'acteurs (scientifiques, aménagistes, fonctionnaires et gardes-chasses), d'institutions (appareils administratifs étatiques, services fauniques et associations de chasse et pêche), d'outils réglementaires (saisons de chasse, limites de récolte, type d'armes permises et réserves fauniques) et de pratiques aménagistes (plans de gestion du gibier, plans de gestion des habitats fauniques et normes de coupes forestières). La gestion faunique représente donc un vaste sujet qui permet de démultiplier les angles d'analyse et de les relier aux problématiques de plusieurs champs de recherche de la discipline historique.

Parmi les champs de recherche qui guident les questionnements des historiens sur les transformations de la gestion faunique, nous relevons d'abord l'histoire politique du rapport entre les populations humaines et animales. Cette histoire analyse notamment les relations entre les chasseurs sportifs, la grande faune et l'État québécois pour démontrer le processus de domestication des ongulés<sup>1</sup>. Puis, nous relevons l'histoire sociale des inégalités qui structurent la transformation du rapport entre les populations humaines et animales. Cette histoire examine les résistances à la prise en charge de la

---

<sup>1</sup> Gaston Côté, « Domestication du sauvage : chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004) », Ph. D. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017.

gestion faunique par les États nord-américains pour mettre au jour la marginalisation des pratiques et attitudes traditionnelles à l'égard des espèces fauniques<sup>2</sup>. Finalement, nous relevons l'histoire des technologies qui modifient les conditions matérielles du rapport entre les populations humaines et animales. Cette histoire envisage les interactions entre les biologistes de la faune et les techniques de suivi des spécimens fauniques pour explorer la perméabilité de la frontière culture-nature<sup>3</sup>. Dans l'ensemble, ces champs de recherche mettent l'accent sur la volonté de contrôle des populations d'espèces animales par les sociétés humaines des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, que ce soit pour répondre à la demande des chasseurs sportifs, interdire les pratiques de chasse associées à la subsistance ou réintroduire des spécimens catégorisés comme espèces menacées. Pour comprendre comment les États nord-américains canalisent cette volonté de contrôle dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, ce mémoire propose d'inscrire l'étude de l'action gouvernementale sur les espèces fauniques au cœur d'une problématique qui interroge les relations et les interactions entre les sciences biologiques, les chercheurs issus de cette discipline et les politiques d'exploitation des ressources fauniques.

Afin de cerner les transformations de la gestion faunique en regard des savoirs et pouvoirs qui informent et conduisent l'action gouvernementale sur les espèces fauniques, nous situons notre mémoire au carrefour de l'histoire des sciences, de

---

<sup>2</sup> Karl Jacoby, *Crimes Against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*, Berkeley, University of California Press, 2001; Tina Loo, *States of Nature: Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006; John Sandlos, *Hunters at the Margin: Native People and Wildlife Conservation in the Northwest Territories*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007.

<sup>3</sup> Etienne Samuel Benson, *Wired Wilderness: Technologies of Tracking and the Making of Modern Wildlife*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2010; Dolly Jørgensen, « Muscox in a Box and Other Tales of Containers as Domesticating Mediators in Animal Relocation », in Kristian Bjørkdahl et Tone Druglitrø (dir.), *Animal Housing and Human-Animal Relations: Politics, Practices and Infrastructures*, New York, Routledge, 2016, 100-114.

l'environnement et de l'administration publique. D'une part, nous traitons l'historiographie qui interroge les interactions entre les sciences biologiques, l'écologie scientifique et l'usage des concepts issus de ces disciplines dans les pratiques des chercheurs. D'autre part, nous traitons l'historiographie qui interroge les relations entre les chercheurs qui proviennent des sciences biologiques, les agences gouvernementales responsables de la gestion faunique et les politiques d'exploitation des ressources fauniques. Finalement, nous considérons les études qui portent sur les liens entre les milieux universitaires et les administrations publiques canadiennes et québécoises, puisqu'elles interrogent les façons dont les scientifiques arriment les perspectives des sciences naturelles et sociales aux politiques publiques, sans pour autant contourner les impératifs de la politique partisane. À la suite du bilan historiographique, ce chapitre présente la problématique, l'hypothèse et les questions de recherche, ainsi que le plan de l'étude qui nous permet d'illustrer le rôle de la connaissance scientifique dans les transformations de la gestion faunique au Québec entre 1961 et 1994.

### **1.1. Bilan historiographique**

Les études qui portent sur les sciences biologiques et l'écologie scientifique nous renseignent sur les chercheurs qui s'intéressent aux espèces végétales et animales ainsi que sur la recherche fondamentale qui s'organise autour des concepts issus de ces disciplines. Ces études cernent les transformations des sciences biologiques et la constitution de l'écologie scientifique en fonction de la contribution individuelle des chercheurs. Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, alors que les botanistes approfondissent la compréhension des relations entre les espèces végétales et leurs milieux de vie, l'étude

des espèces animales demeure redevable de l'approche descriptive des zoologistes. Plus spécifiquement, la recherche sur les animaux demeure restreinte par les difficultés méthodologiques inhérentes au décompte de spécimens aquatiques et terrestres qui peuvent se déplacer<sup>4</sup>. Les ichthyologistes, des scientifiques qui s'intéressent à la faune aquatique, surmontent ces difficultés en premier puisque la récolte des spécimens aquatiques se fait plus aisément que celle des spécimens terrestres<sup>5</sup>. Pour mettre au jour la rupture avec les principes de la zoologie, Jean-Paul Déléage présente le cas de Charles Sutherland Elton<sup>6</sup>. Selon Déléage, ce zoologiste de formation alimente les fondements théoriques de l'écologie scientifique dans son ouvrage *Animal Ecology* (1927), une étude qui porte sur les relations entre les espèces animales et végétales d'une île norvégienne située dans l'océan Arctique. En vue d'éclairer la conception d'un cadre d'analyse pour la recherche empirique en écologie scientifique, l'auteur Frank B. Golley examine quant à lui le cas de Raymond Laurel Lindeman<sup>7</sup>. Golley soutient que ce zoologiste de formation élabore un modèle quantitatif du transfert d'énergie entre les espèces animales et végétales d'un lac du Minnesota et de ses berges dans ses recherches doctorales, dont les résultats sont diffusés dans un article intitulé *The Trophic-Dynamic Aspect of Ecology* (1942). L'historienne Sharon E. Kingsland montre enfin que les biologistes de la faune, après la Seconde Guerre mondiale, utilisent les concepts qui se rapportent aux relations écosystémiques des espèces fauniques pour formuler des hypothèses, des observations et des prévisions au nom de l'écologie scientifique, ce qui

---

<sup>4</sup> Pascal Acot, *Histoire de l'écologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

<sup>5</sup> Jean-Paul Déléage, *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*, Paris, Éditions La Découverte, 1992.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Frank B. Golley, *A History of the Ecosystem Concept in Ecology: More Than the Sum of the Parts*, New Haven, Yale University Press, 1993.

consolide la formation d'un domaine de spécialisation des sciences biologiques<sup>8</sup>. L'historiographie nous démontre que dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les chercheurs s'appuient de plus en plus sur les concepts de milieux de vie ou d'écosystèmes pour articuler le rapport entre les populations animales et leur environnement biogéophysique.

Les études qui portent sur les pratiques de la recherche sur les populations animales nous renseignent sur l'usage des concepts issus de l'écologie scientifique par les chercheurs des milieux universitaires et gouvernementaux. Ces études cernent les transformations des pratiques de la recherche en fonction de l'étendue des terrains à l'étude, puisque la portée des expéditions scientifiques suscite la mise en application de concepts spécifiques par les chercheurs. Pour la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, Christian C. Young soutient que les scientifiques intensifient l'usage des concepts de proie et de prédateur à partir de l'entre-deux-guerres afin d'appréhender l'épuisement des ressources cynégétiques au sein des aires protégées<sup>9</sup>. Peter S. Alagona appuie cette hypothèse et précise que les aires protégées permettent de restreindre les activités humaines qui modifient l'environnement biogéophysique qu'elles délimitent, ce qui contribue à la multiplication des stations biologiques sises en leur sein et à la construction d'une réputation positive auprès des universités qui assurent la continuité du financement de la recherche<sup>10</sup>. Pour la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, Christopher J.

---

<sup>8</sup> Sharon E. Kingsland, *The Evolution of American Ecology*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2005.

<sup>9</sup> Christian C. Young, *In the Absence of Predators: Conservation and Controversy on the Kaibab Plateau*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2002.

<sup>10</sup> Peter S. Alagona, « A Sanctuary for Science: The Hastings Natural History Reservation and the Origins of the University of California's Natural Reserve System », *Journal of the History of Biology*, vol. 45, n°

Mangianello et Etienne S. Benson soutiennent que les scientifiques américains utilisent le concept d'aire de répartition pour analyser les problèmes de gestion faunique puisque le suivi télémétrique permet d'étudier les populations animales au-delà des frontières des aires protégées<sup>11</sup>. Pour Håkon B. Stokland, le repérage des populations de loups par l'entremise du suivi télémétrique et l'analyse moléculaire de leurs excréments permet aux scientifiques norvégiens de couvrir une aire de répartition qui dépasse les frontières nationales<sup>12</sup>. Dans l'ensemble, les pratiques des scientifiques appuient la mise en application des concepts qui se rapportent aux relations écosystémiques des espèces fauniques sur de vastes pans de leur environnement biogéophysique.

Pour cerner les interactions des biologistes de la faune et des ingénieurs forestiers avec la gestion faunique, nous mobilisons les études qui s'intéressent au rapport entre les milieux universitaires et les agences gouvernementales responsables de la gestion faunique. Ces études nous renseignent sur les conditions institutionnelles qui entourent l'entrée des chercheurs dans ces agences et les rapports de pouvoir entre les acteurs qui défendent des perspectives divergentes sur l'exploitation des ressources cynégétiques. Pour les historiens Thomas Dunlap et Donald Worster, c'est dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle que les chercheurs qui proviennent des sciences biologiques remettent en question la préséance des valeurs utilitaristes de la gestion

---

4, 2012, 651-680; Peter S. Alagona, *After the Grizzly: Endangered Species and the Politics of Place in California*, Berkeley, University of California Press, 2013.

<sup>11</sup> Christopher J. Manganiello, « From a Howling Wilderness to Howling Safaris: Science, Policy and Red Wolves in the American South », *Journal of the History of Biology*, vol. 42, n° 2, 2009, 325-359; Etienne Samuel Benson, « The Poetry of Wilderness », *Wired Wilderness: Technologies of Tracking and the Making of Modern Wildlife*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2010, 52-92.

<sup>12</sup> Håkon B. Stokland, « Field Studies in Absentia: Counting and Monitoring from a Distance as Technologies of Government in Norwegian Wolf Management (1960s–2010s) », *Journal of the History of Biology*, vol. 48, n° 1, 2015, 1-36.

faunique<sup>13</sup>. Plus spécifiquement, les chercheurs évaluent désormais les concepts économiques de productivité et de récolte à l'aune de l'écologie scientifique, une discipline dont les méthodes permettent de caractériser les populations animales en vue de fonder une approche scientifique de la gestion faunique. La formation du *United States Fish and Wildlife Service* (USFWS) en 1940 accentue la mise en place de cette approche scientifique, ce qui suscite notamment des conflits avec les fonctionnaires, comme en témoignent les interventions des biologistes de la faune qui œuvrent pour rétablir l'équilibre entre les populations de moutons et de loups<sup>14</sup>. Alors que les scientifiques souhaitent éliminer la prime sur le loup, les fonctionnaires appuient la mesure pour répondre aux attentes des populations locales, qui cultivent des représentations plutôt négatives du prédateur<sup>15</sup>. L'implantation d'une approche scientifique de la gestion faunique après la Seconde Guerre mondiale n'affaiblit pas pour autant son caractère utilitaire, car l'optimisation de l'exploitation des ressources fauniques demeure l'objectif principal de l'action de l'État fédéral américain sur les populations animales<sup>16</sup>.

En ce qui concerne l'État canadien, l'historien Stephen Bocking soutient que les chercheurs issus des sciences biologiques – biologistes de la faune et ichthyologistes – emploient les méthodes de l'écologie scientifique pour étudier les populations animales

---

<sup>13</sup> Thomas Dunlap, « Five. Making a New Wildlife Policy, 1920-1940 », *Saving America's Wildlife: Ecology and the American Mind, 1850-1990*, Princeton, Princeton University Press, 1991, 65-83; Donald Worster, « The Morals of a Science : Ethics, Economics, and Ecology », *Nature's Economy: A History of Ecological Ideas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 255-338.

<sup>14</sup> Timothy Rawson, *Changing Tracks: Predators and Politics in Mt. McKinley National Park*, Fairbanks, University of Alaska Press, 2001.

<sup>15</sup> Jon T. Coleman, *Vicious: Wolves and Men in America*, New Haven, Yale University Press, 2006.

<sup>16</sup> Samuel P. Hays, *History of Environmental Politics since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000.

et leurs milieux de vie afin de renseigner les politiques publiques visant l'exploitation des ressources fauniques<sup>17</sup>. À l'instar des scientifiques qui proviennent d'autres disciplines des sciences naturelles<sup>18</sup>, ces chercheurs investissent notamment l'agence gouvernementale canadienne responsable de la gestion faunique, ce qui mène éventuellement à l'institutionnalisation de la recherche faunique en contexte gouvernemental. Pour Thomas Dunlap, l'État canadien renforce ce processus d'institutionnalisation à la suite d'une rencontre avec le USFWS en 1944, conduisant à la création du *Dominion Wildlife Service* en 1947 et l'intensification du recrutement de biologistes de la faune en provenance des universités américaines et canadiennes<sup>19</sup>. Selon John Sandlos, la formation de ce service faunique et le regroupement des scientifiques au sein de l'administration publique canadienne découlent de la demande pour que soient encadrée l'exploitation des ressources fauniques par la chasse sportive et par la production industrielle de viande pour le marché commercial<sup>20</sup>. Pour Tina Loo, cette recherche en contexte gouvernemental contribue à l'implantation d'une approche scientifique de la gestion faunique, ce qui implique toutefois une marginalisation des pratiques et des attitudes traditionnelles à l'égard des espèces fauniques<sup>21</sup>. Bien que la

---

<sup>17</sup> Stephen Bocking, *Nature's Experts: Science, Politics, and the Environment*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2004; Stephen Bocking, « Ecology and Ontario Fisheries », *Ecologists and Environmental Politics: A History of Contemporary Ecology*, 2<sup>e</sup> éd., Morgantown, West Virginia University Press, 2017. 151-178.

<sup>18</sup> Stéphane Castonguay, « La dynamique du changement scientifique en contexte gouvernemental : l'entomologie économique au Canada, 1909-1959 », Ph. D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1999; Matthew Wallace, « Gouverner le climat : les sciences de l'atmosphère au Canada, 1945-1975 », Ph.D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2013.

<sup>19</sup> Thomas R. Dunlap, « Ecology, Nature, and Canadian National Park Policy: Wolves, Elk, and Bison as a Case Study », in Rowland Lorimer (dir.), *To See Ourselves/to Save Ourselves: Ecology and Culture in Canada*, Montréal, Association for Canadian Studies, 1990, 139-147.

<sup>20</sup> John Sandlos, « Where the Scientists Roam: Ecology, Management and Bison in Northern Canada », *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*, vol. 37, n° 2, 2002, 93-129

<sup>21</sup> Tina Loo, *States of Nature: Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006.



politique canadienne de gestion faunique appuie d'abord l'acquisition de connaissances sur les populations animales, James Alexander Burnett montre que les scientifiques du *Canadian Wildlife Service* (CWS) amorcent des travaux sur les milieux de vie dans la foulée de l'adoption de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole en 1962 et de l'inauguration de l'inventaire des terres du Canada<sup>22</sup>. Cela dit, même si cette politique fédérale permet d'identifier et de caractériser les milieux de vie en fonction de leur potentiel pour l'agriculture et l'exploitation des ressources fauniques, les activités de chasse et pêche demeurent un domaine d'intervention sous juridiction provinciale.

En ce qui concerne l'État québécois, les études portant sur l'appareil administratif provincial nous éclairent sur la contribution des hauts fonctionnaires issus des sciences sociales à la croissance de l'action gouvernementale dans une multitude de domaines d'intervention<sup>23</sup>. D'autres cas de figure explorent les interactions des chercheurs issus des sciences naturelles et de l'ingénierie avec les administrations publiques québécoise et canadienne, mettant au jour le rôle de ces scientifiques dans des projets gouvernementaux spécifiques<sup>24</sup>. Bien que ces travaux mettent l'accent sur le contexte de la Révolution tranquille et la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs études

---

<sup>22</sup> James Alexander Burnett, *A Passion for Wildlife: The History of the Canadian Wildlife Service*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2003.

<sup>23</sup> James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986; Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Social Scientists and Politics in Canada between Clerisy and Vanguard*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988; Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016.

<sup>24</sup> Yves Gingras et Michel Trépanier, « Le Tokamak de Varennes et le programme canadien de fusion nucléaire : anatomie d'une décision », *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 3, 1989, 421-446; Robert Gagnon et Yves Gingras, « La baie James : de territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 3, 1999, 67-78; Julien Prud'homme, « L'agronome, le forestier et l'urbaniste de la Révolution tranquille : l'expertise en commission parlementaire, 1971-1973 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 68, n° 3-4, 2015, 353-373.

portant sur les chercheurs issus des sciences biologiques montrent que des ichthyologistes et des biogéographes créent des liens avec l'administration publique québécoise avant la Seconde Guerre mondiale<sup>25</sup>. Par exemple, les ichthyologistes qui proviennent des milieux universitaires accentuent leur contribution à l'amélioration de la récolte des espèces prisées par les pêcheurs sportifs dans l'entre-deux-guerres, ce qui mène à la formation d'un service de pisciculture au sein du gouvernement québécois<sup>26</sup>. En matière de gestion faunique, Gaston Côté souligne la formation d'un service faunique au début des années 1960, mais ne précise pas les conditions institutionnelles qui entourent l'ascension des biologistes de la faune et des ingénieurs forestiers dans l'administration publique québécoise<sup>27</sup>. Dans l'ensemble, la contribution de ces chercheurs à la prise en charge des activités de chasse et pêche par l'État québécois peut faire l'objet d'une analyse plus fine, qui permettrait notamment d'articuler la relation entre l'écologie scientifique et la politique québécoise de gestion faunique.

L'histoire de la chasse au Québec étudie généralement les événements socio-politiques qui entourent la démocratisation de la chasse sportive ainsi que l'avènement et

---

<sup>25</sup> Isabelle Bourgeois, « La singularité de la trajectoire scientifique de Pierre Dansereau dans le processus d'institutionnalisation des sciences biologiques au Québec francophone (1920-1977) », M. A. (Histoire), Université de Montréal, 1990; Jacques Saint-Pierre, *Les chercheurs de la mer : les débuts de la recherche en océanographie et en biologie des pêches du Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1994; Isabelle Bourgeois, « La place des chercheurs québécois francophones dans le développement des sciences biomarines de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent entre 1920 et 1978 » Ph. D. (Histoire), Université de Montréal, 1997; Yves Hébert, *Une histoire de l'écologie au Québec : les regards sur la nature des origines à nos jours*, Québec, Les éditions GID, 2006; Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, « Chapitre 10 : De l'histoire naturelle à l'écologie », *Histoire des sciences au Québec : de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2008, 323-360.

<sup>26</sup> Stéphane Castonguay, « Surveillance et amélioration des territoires de chasse et pêche : la conservation des ressources fauniques », *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités de l'État québécois, 1867-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016, 113-146.

<sup>27</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 174.

le déclin du système des clubs privés de chasse et pêche<sup>28</sup>. Bien que ces travaux soient essentiels pour mettre en contexte les transformations de la gestion faunique, rappelons que la thèse de Côté montre que l'étude des interactions entre les chasseurs sportifs et la grande faune constitue un cas de figure pour une problématique de l'histoire politique et de l'histoire environnementale, celle de la domestication des populations animales par la société québécoise. Pour notre part, nous inscrivons la prise en charge des activités de chasse et pêche par l'État québécois dans une problématique qui interroge le rapport entre les savoirs et les pouvoirs par l'entremise d'une étude des relations et des interactions entre l'écologie scientifique, les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers, de même que les dispositifs gouvernementaux responsables d'orienter l'action sur les populations d'ongulés.

## 1.2. Problématique, hypothèse et questions de recherche

Notre bilan historiographique montre que les chercheurs issus des sciences biologiques après la Seconde Guerre mondiale mettent les populations animales en relation avec leur environnement biogéophysique par l'entremise de concepts – aire de répartition, milieu de vie et écosystème – qui proviennent de l'écologie scientifique. Dans le contexte nord-américain, ces chercheurs investissent les administrations publiques et bénéficient des ressources gouvernementales pour étudier les espèces fauniques et leurs relations écosystémiques. En vue d'appliquer leurs connaissances, les

---

<sup>28</sup> Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec*, Montréal, Boréal, 1990; Sylvain Gingras, *Un siècle d'histoire : chasse et pêche au Québec*, Québec, Éditions Rapides Blancs, 1994; Pascal Gagnon, « La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980 », M. A. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2002; Serge Gagnon, « Des clubs privés aux parcs nationaux », *L'échiquier touristique québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, 180-210; Darcy Ingram, *Wildlife, Conservation and Conflict in Quebec, 1840-1914*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2013.

biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers participent à la mise en forme et à l'implantation d'une approche scientifique de la gestion faunique, à l'instar des chercheurs issus des sciences naturelles et sociales qui renseignent de plus en plus l'action gouvernementale dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Afin d'optimiser l'exploitation des ressources cynégétiques, les agences gouvernementales responsables de la gestion faunique interviennent sur les espèces animales ciblées par la chasse sportive par l'entremise des scientifiques qui proviennent des sciences biologiques et de l'écologie scientifique<sup>29</sup>. Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le cheminement des concepts issus de l'écologie scientifique – population, aire de répartition, milieu de vie et écosystème – dans la recherche faunique et leur prise en considération dans les politiques de gestion faunique demeure un processus peu connu sur le plan historique. En ce qui concerne le cas québécois, nous soutenons que l'écologisation de la gestion faunique, c'est-à-dire l'usage étendu des connaissances sur les relations écosystémiques des espèces fauniques dans les politiques touchant l'exploitation des ressources cynégétiques, est tributaire de l'entrée des biologistes de la faune et des ingénieurs forestiers dans l'administration publique et de la mise en œuvre d'une recherche sur les populations d'ongulés et leurs milieux. Pour mettre au jour ce processus, nous étudions le changement dans les conditions institutionnelles et les pratiques de la recherche des scientifiques, de même que l'intégration des préceptes de l'écologie scientifique à la politique québécoise de gestion faunique et aux pratiques aménagistes visant l'orignal et le cerf de Virginie.

---

<sup>29</sup> Thomas Dunlap, *Saving America's Wildlife: Ecology and the American Mind, 1850-1990*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

Dans ce mémoire, nous utilisons la notion d'écologisation pour définir notre hypothèse et caractériser les transformations de la gestion faunique. Cette notion renvoie littéralement à l'écologie et par extension, à l'écologie scientifique, un domaine de spécialisation des sciences biologiques. La notion d'écologisation nous permet de signifier autant la dimension cognitive du processus – les concepts issus de ce domaine de spécialisation – que les acteurs qui portent ce processus – biologistes de la faune et ingénieurs forestiers – ou même les institutions qui incarnent le processus dans l'appareil administratif de l'État québécois. Parmi les emplois récents de la notion d'écologisation, certains font référence aux « processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les politiques publiques, dans les organisations, voire dans les pratiques professionnelles <sup>30</sup> », sans nécessairement examiner ces processus en profondeur sur le plan historique<sup>31</sup>. Tout de même, nous soulignons que ces approches mettent au jour les dimensions normatives du processus d'écologisation, un aspect que nous n'abordons pas de front, mais qui pourraient enrichir les problématiques de l'histoire sociale ou culturelle de la gestion faunique.

Pour vérifier notre hypothèse sur l'écologisation de la gestion faunique, nous posons des questions de recherche qui permettent de préciser notre argument sur l'arrivée des chercheurs issus des sciences biologiques dans l'administration publique

---

<sup>30</sup> Marc Mormont, « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, 2013, 159-160.

<sup>31</sup> Georges Serpantié, Cécile Bidaud et Philippe Méral, « Mobilisation des sciences dans l'écologisation des politiques rurales à Madagascar », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, 2013, 230-237; Benjamin Boissonneault Vaudreuil, « Relocalisation et écologisation du système agroalimentaire : le cas de l'agriculture biologique au Québec », M. A. (Développement régional), Université du Québec à Rimouski, 2015; Ludovic Ginelli, « Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés », Ph. D. (Sociologie), Université de Bordeaux, 2015.

québécoise et la mise en œuvre d'une recherche faunique en contexte gouvernemental. Quel rôle jouent les domaines de spécialisation des chercheurs du Service de la faune et de ses avatars subséquents dans les transformations de l'appareil administratif québécois et l'orientation des pratiques de la recherche faunique? Dans un contexte de démocratisation de la chasse sportive et d'ouverture du territoire de chasse, quelle réception l'élaboration d'une approche scientifique de la gestion faunique reçoit-elle de la part des chroniqueurs de chasse et pêche qui se préoccupent de l'épuisement des ressources cynégétiques ? Comment les priorités gouvernementales à l'égard des activités de chasse et pêche et de l'amélioration de la récolte du gibier structurent-elles l'arrimage des principes de l'écologie scientifique à la gestion faunique?

### **1.3. Plan de l'étude : démarche méthodologique et sources**

De la création du Service de la faune en 1961 à la dissolution du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1994, nous mettons au jour le processus d'écologisation de la gestion faunique au Québec. Nous constituons ce cas de figure par l'entremise d'une étude qui illustre l'arrivée et l'ascension des biologistes de la faune et des ingénieurs forestiers dans l'appareil administratif du gouvernement québécois et qui éclaire leur rôle dans la mise en œuvre d'une recherche sur les espèces fauniques et leurs relations écosystémiques. D'une part, nous montrons que les chercheurs investissent l'agence gouvernementale responsable de la gestion faunique, occupent des postes d'autorité, mettent en forme et implantent une approche scientifique de la gestion faunique, ce qui signifie qu'ils tirent parti des transformations de l'administration publique québécoise auxquelles ils participent. D'autre part, nous montrons que la

recherche en contexte gouvernemental permet d'acquérir des connaissances sur les populations animales et leurs milieux de vie et d'intégrer des principes de l'écologie scientifique à la politique québécoise de gestion faunique et aux pratiques d'aménagement touchant les populations d'ongulés.

Le mémoire s'ouvre en 1961, date de l'inauguration du Service de la faune, mais aussi du démantèlement de l'Office de biologie du Québec à l'Université de Montréal et du regroupement des effectifs scientifiques du ministère de la Chasse et des Pêcheries dans la capitale provinciale. Le Service de la faune et ses avatars font partie du ministère de la Chasse et des Pêcheries avant 1963, du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1963 à 1979 et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de 1979 jusqu'à son démantèlement en 1994. En 1974, une subdivision du Service de la faune mène à la formation du Service de l'aménagement de la faune, du Service de la recherche biologique et du Service des stations piscicoles. En 1981, la fusion de ces entités conduit à l'institution de la Direction de la faune terrestre et de la Direction de la faune aquatique, de même qu'à la création du Service des études écologiques. Le mémoire se termine en 1994, date de la dissolution du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, mais aussi de l'annexion du service faunique au ministère de l'Environnement et de la Faune.

Afin de faciliter le suivi des dénominations du Service de la faune au fil du temps, nous proposons un répertoire pour la période à l'étude (ANNEXE I). Durant cette période, les aménagistes représentent la plus grande part des effectifs du Service de la

faune, puisqu'ils occupent des postes dans la capitale provinciale et dans de nombreux bureaux régionaux, où ils assurent le contact de première ligne avec les chasseurs et les pêcheurs. Cependant, nous mettons l'accent sur le personnel scientifique – ichtyologistes, biologistes de la faune, ingénieurs forestiers et écologistes – puisque nous examinons les négociations qui leur permettent d'accroître leur influence sur les orientations du service faunique dans leur ensemble. Afin d'enrichir la prosopographie des effectifs scientifiques, nous avons composé un répertoire des essais universitaires qui indique les domaines de spécialisation des principaux chercheurs à l'emploi du service faunique entre 1961 et 1994 (ANNEXE II).

Au fil des transformations administratives du service faunique, l'État québécois accentue le déclubage, une notion généralement associée à l'abolition des clubs privés de chasse et pêche par le gouvernement péquiste de René Lévesque en 1977. Dans ce mémoire, la notion de déclubage renvoie aux mesures prises à partir des années 1960 pour intensifier l'ouverture du territoire de chasse et pour apaiser les contestations des chasseurs sportifs exclus du système de location par baux. Initialement, ces mesures ne constituent pas une politique en soi, mais consistent en une série de décisions administratives pour restreindre les privilèges des clubs privés et permettre au plus grand nombre de pratiquer la chasse sportive<sup>32</sup>. Parmi les mesures choisies par le gouvernement de Jean Lesage, puis par celui de Daniel Johnson, citons une hausse des tarifs de location afin de morceler le territoire des clubs privés, puis une reprise des territoires sous bail par le biais d'un non-renouvellement et d'une révocation des baux.

---

<sup>32</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 233-248.



En 1970, le gouvernement de Robert Bourassa adopte une politique nommée « Opération accessibilité » afin de poursuivre l'ouverture des territoires affermés, en misant principalement sur la création de réserves fauniques près des centres urbains. Le 22 décembre 1977, le Parti québécois annonce la mise en œuvre de l'« Opération gestion faune », une politique qui prévoit notamment l'élimination du système de location par baux et la création d'une cinquantaine de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) accessibles à l'ensemble des chasseurs sportifs. Bien que l'histoire de l'Opération gestion faune et de la création des ZEC soit connue<sup>33</sup>, nous la présentons en regard de l'évolution du service faunique, de manière à jauger l'apport des scientifiques et de la recherche faunique à l'élaboration du déclubage et des mesures qui l'accompagnent.

Dans le deuxième chapitre, nous examinons d'abord la formation du Service de la faune afin de montrer comment les chercheurs issus des sciences biologiques se taillent une niche institutionnelle au sein de l'appareil administratif québécois. Pour situer les premières années du service faunique en considérant le legs des chercheurs en provenance des milieux universitaires, nous avons consulté le fonds Vianney Legendre (P271), un ichthyologiste de l'Office de biologie, et la série de l'Office de biologie du fonds du MLCP (E22, S1)<sup>34</sup>. Pour identifier les chercheurs du Service de la faune et cerner leur rôle dans l'émergence de son volet scientifique, nous avons utilisé les rapports annuels du service faunique, les rapports annuels du MTCP et les archives du fonds du MLCP (E22). Nous examinons ensuite l'épuisement des ressources

---

<sup>33</sup> Hélène Demers, Gaétan Hamel et Luc Samson, *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer, 1978-2003*, Québec, Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, 2003.

<sup>34</sup> Ces fonds sont respectivement disponibles à la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal ainsi qu'à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

cynégétiques et les activités scientifiques du gouvernement québécois afin de comprendre pourquoi les chercheurs du service faunique tentent d'appréhender les populations animales ciblées par la chasse sportive. Pour relever les préoccupations des chroniqueurs de chasse et pêche à l'égard du déclin des populations d'ongulés et de l'implantation d'une approche scientifique de la gestion faunique, nous avons procédé au dépouillement de trois quotidiens montréalais et d'une revue mensuelle québécoise. Plus spécifiquement, nous relevons ces préoccupations dans les chroniques d'Izaak Hunter et de George Gruenefeld pour *The Gazette*, de Serge Deyglun et d'Henri Poupart pour *La Presse*, ainsi que dans les chroniques publiées dans *Le Devoir* et dans la revue *Québec chasse et pêche*. Pour caractériser la contribution des chercheurs du service faunique à la mise en œuvre des travaux sur les populations d'ongulés et à l'analyse de la pression de chasse, nous traitons les rapports annuels du service faunique et les rapports des expéditions sur le terrain.

Dans le troisième chapitre, nous examinons d'abord la restructuration du service faunique afin de montrer comment les scientifiques consolident leur niche institutionnelle au sein de l'appareil administratif québécois. Pour cerner le rôle de ces chercheurs dans la réorganisation du service scientifique, les négociations avec le service d'aménagement et la formation d'une unité de recherche dédiée à la faune terrestre, nous utilisons les rapports annuels du MTPC et les archives du fonds du MLCP (E22). Les organigrammes internes du MTCP et du MLCP nous permettent d'identifier les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers qui travaillent pour l'État québécois de 1974 à 1981. Nous examinons ensuite l'intensification de l'ouverture du

territoire de chasse et la recherche sur les espèces fauniques afin de comprendre pourquoi l'écologie scientifique devient garante de la pérennité des ressources cynégétiques. Par l'entremise du corpus journalistique, nous relevons les préoccupations des chroniqueurs de chasse et pêche à l'égard des conséquences du déclubage sur la récolte du gibier et la contribution de la recherche gouvernementale à leur interprétation de ces conséquences. Par le biais des rapports annuels du service faunique et des rapports des expéditions sur le terrain, nous caractérisons la mise en œuvre des travaux sur les relations écosystémiques des espèces fauniques.

Dans le quatrième chapitre, nous présentons le processus par lequel les scientifiques arriment certains principes de l'écologie scientifique à la politique québécoise de gestion faunique et aux pratiques aménagistes qui visent les ongulés. Pour cerner le processus d'écologisation de la gestion faunique, nous utilisons d'abord les archives du fonds du MLCP (E22) qui portent sur la formation d'une unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques des espèces fauniques, les publications de cette unité et les débats parlementaires qui entourent la modification du cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques. Puis, nous analysons les publications ministérielles qui orientent l'action sur les relations écosystémiques des espèces fauniques, soit les plans tactiques et les plans de gestion des populations d'ongulés et de leurs milieux de vie. Ces analyses documentaires révéleront les moyens utilisés par les spécialistes de l'écologie scientifique pour introduire des dispositions sur la conservation des milieux de vie dans le cadre législatif traitant de l'exploitation des ressources fauniques. À terme, la démarche des chercheurs exposera toutefois ceux-ci aux

exigences de la politique partisane, ce qui se manifestera dans les ajournements consécutifs des débats parlementaires sur la conservation des milieux de vie et l'adoption d'un règlement sur la protection des habitats fauniques touchant une dizaine d'espèces.

## CHAPITRE 2

### **La démocratisation de la chasse sportive et l'épuisement des ressources cynégétiques : un service scientifique pour gouverner la faune, 1961-1974**

Après la Seconde Guerre mondiale, l'amélioration des conditions économiques contribue à l'effervescence du tourisme au sein de la société québécoise<sup>1</sup>. Afin de donner suite aux recommandations issues des consultations publiques organisées par le Conseil du tourisme en 1961, le gouvernement québécois envisage l'administration commune du tourisme de masse et de l'exploitation des ressources cynégétiques et halieutiques<sup>2</sup>. La mise en commun de ces domaines d'intervention prend forme avec l'association de deux secteurs économiques jusqu'alors distincts, l'un responsable « de favoriser le développement du tourisme dans la province » et l'autre responsable « de surveiller et de gérer tout ce qui se rattache à la chasse et à la pêche, à l'exception des pêcheries maritimes »<sup>3</sup>. Le rapprochement de ces secteurs vise notamment à tirer profit de la démocratisation de la chasse sportive rendue possible par l'élargissement du bassin de chasseurs sportifs, l'accès abordable à la voiture et la production de masse de l'équipement de chasse.

---

<sup>1</sup> Serge Gagnon, *L'échiquier touristique québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003; Maude-Emmanuelle Lambert, « À travers le pare-brise : la création des territoires touristiques à l'ère de l'automobile (Québec et Ontario, 1920-1967) » Ph. D. (Histoire), Université de Montréal, 2013, 220-268.

<sup>2</sup> [Anonyme], « Fondation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, MTCP, 1965, 4.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Pour instituer l'administration commune du tourisme de masse et de l'exploitation des ressources cynégétiques et halieutiques. l'État québécois consolide notamment l'agence gouvernementale responsable de la gestion faunique. À l'automne 1961, le ministère de la Chasse et des Pêcheries (MCP) crée le Service de la faune, un « service de l'aménagement de la faune » responsable « de l'aspect biologique de la chasse et de la pêche », ce qui comprendrait un « aménagement biologique de tous les lacs, rivières et terres de la Couronne et, d'une façon générale, tout ce qui touche la conservation du poisson et du gibier pour assurer la pérennité d'une chasse et d'une pêche abondantes »<sup>4</sup>. Le MCP intègre le Service de la faune à la Direction générale de la chasse et de la pêche, qui regroupe les « six ou sept 'dénommés' services »<sup>5</sup> se partageant les responsabilités en matière de recherche et d'encadrement de l'exploitation des ressources fauniques depuis les années 1940. En 1963, l'État québécois refond son appareil administratif pour refléter la mise en commun des secteurs économiques du tourisme de masse et de l'exploitation des ressources fauniques avec la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP).

Avant la création du Service de la faune et du MTCP, le laboratoire universitaire de l'Office de biologie du Québec est le principal responsable de la recherche sur les espèces fauniques. Puisque les scientifiques affiliés à l'Office de biologie sont majoritairement des ichthyologistes diplômés de l'Université de Montréal, le gouvernement québécois bénéficie d'une recherche universitaire qui enrichit la

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, 5.

<sup>5</sup> Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec (Québec), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, E22, 1989-09-003 / 49, 31 octobre 1961, Rapports : organisation et fusion des ministères des Pêcheries et de la Chasse et la Pêche 1961-1962.

connaissance sur la faune aquatique et des techniques pour accroître la disponibilité des ressources halieutiques<sup>6</sup>. Cependant, compte tenu de l'absence de biologistes de la faune terrestre parmi les effectifs de l'Office de biologie et du peu de considération que le service responsable de « l'aménagement de la faune terrestre<sup>7</sup> » entretient à l'égard de la recherche, les autorités gouvernementales manifestent une méconnaissance envers les espèces fauniques pourtant prisées par les chasseurs sportifs. Dans la foulée de la création du Service de la faune, le rapatriement du personnel scientifique dans la capitale provinciale prépare le terrain pour une réorientation des objectifs de la gestion faunique. En effet, les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers peuvent désormais mettre en valeur leur formation scientifique pour étudier l'épuisement des ressources cynégétiques.

Dans ce chapitre, nous étudions dans un premier temps les transformations de l'appareil administratif de l'État québécois et la mise en forme d'une approche scientifique de la gestion faunique. Dans un deuxième temps, ce chapitre analyse les liens entre l'épuisement des ressources cynégétiques et les activités de recherche gouvernementale sur les espèces fauniques ciblées par la chasse sportive. Initialement axée autour du cursus universitaire des chercheurs, la programmation de la recherche faunique embrasse l'inventaire des populations d'ongulés et l'étude de la pression de chasse dans les années qui suivent la consolidation du service faunique. Bien que cette recherche appuie la montée en importance du volet scientifique sur la faune terrestre, des

---

<sup>6</sup> Stéphane Castonguay, « Surveillance et amélioration des territoires de chasse et pêche : la conservation des ressources fauniques », *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités de l'État québécois, 1867-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016, 113-146.

<sup>7</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 49, 31 octobre 1961, Rapports : organisation et fusion des ministères des Pêcheries et de la Chasse et la Pêche 1961-1962.

contraintes administratives limitent la portée des expéditions des chercheurs du service faunique. En effet, malgré la constitution d'une niche institutionnelle et la production scientifique sur le gros gibier, les ressources financières et humaines attribuées par le MTCP ne permettent pas d'observer les populations d'ongulés sur l'ensemble de leur aire de répartition. Les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers éclairent donc le déclin des ressources cynégétiques de manière ponctuelle, au sein des aires protégées, mais ils ne peuvent pas fournir un recensement systématique des orignaux et des cerfs de Virginie.

### **2.1. La création du Service de la faune et la transformation de son volet scientifique au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche**

En 1943, le gouvernement québécois fonde l'Office de biologie du Québec et confie la direction à Gustave Prévost, professeur au département de biologie de l'Université de Montréal de 1934 à 1960<sup>8</sup>. Les ichthyologistes de l'Office de biologie mettent en œuvre une recherche sur la faune aquatique afin de remplir leur mandat auprès du gouvernement québécois, qui est de « conserver et d'améliorer nos pêcheries », d'« éduquer le public pour qu'il devienne conservationniste » et de « former des biologistes pouvant couvrir la province »<sup>9</sup>. Sur le terrain, ils élaborent des techniques d'ensemencement des lacs par voie aérienne pour répondre à la demande des pêcheurs sportifs<sup>10</sup>. Dans certains cas, les ichthyologistes travaillent pour les clubs privés alors

---

<sup>8</sup> « Prévost, Gustave 1908-1989 », *Division de la gestion de documents et des archives*, [en ligne], <http://www.archiv.umontreal.ca/P0000/P0160.html>, (Page consultée le 6 mars 2017).

<sup>9</sup> Université de Montréal, Division de la gestion de documents et des archives (Montréal), Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H, 18 août 1943, Gustave Prévost à L.A. Richard.

<sup>10</sup> Cette méthode fait l'objet de convoitise dans les régions éloignées des centres urbains, en témoigne les promesses faites par l'Office de biologie à un abbé de Nominingue pour l'approvisionnement des lacs de



qu'ils sont en fonction pour le gouvernement québécois, ce qui mène Gustave Prévost à les accuser de négliger le bien commun afin de doubler leur salaire<sup>11</sup>. Jusqu'au démantèlement de l'Office de biologie en 1961, la recherche des ichthyologistes représente le volet scientifique du ministère de la Chasse et des Pêcheries, dont les activités scientifiques sont entièrement consacrées à la compréhension des problèmes liés à l'exploitation des ressources halieutiques.

En ce qui concerne les ressources cynégétiques, l'Office de biologie ne dispose pas du personnel scientifique qui pourrait assurer la mise en œuvre d'une recherche sur la faune terrestre. Dans sa correspondance avec Camille Eugène Pouliot, ministre de la Chasse et des Pêcheries entre 1944 et 1958, Gustave Prévost réclame une diversification des domaines de spécialisation des chercheurs de l'Office de biologie afin d'imiter le modèle des agences canadiennes et américaines de « Fish and Wildlife<sup>12</sup> ». Cependant, rappelons que l'Office de biologie compte sur un laboratoire universitaire dont l'autonomie tranche avec la subordination des autres services du ministère de la Chasse et des Pêcheries situés dans la capitale provinciale. Ainsi, pour limiter l'emprise du directeur de l'Office de biologie sur la gestion faunique, le ministre lui refuse l'embauche de chercheurs qui s'intéressent à la faune terrestre et révèle que, de toute manière, la formation d'un service responsable de « l'aménagement cynégétique<sup>13</sup> » se

---

sa paroisse. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre du Vieux-Montréal (Montréal), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Office de Biologie du Québec, E22 S1, 20 février 1943, L.A. Richard à Gustave Prévost.

<sup>11</sup> Université de Montréal, DGDA, Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H, 16 juin 1947, Gustave Prévost à L.A. Richard.

<sup>12</sup> BAnQ, CVM, Fonds du MLCP, OBQ, E22 S1, 21 février 1949, Gustave Prévost à Camille-Eugène Pouliot.

<sup>13</sup> BAnQ, CVM, Fonds du MLCP, OBQ, E22 S1, 23 février 1949, Camille-Eugène Pouliot à Gustave Prévost.

ferait à Québec. Déçu que le ministre lui concède uniquement l'embauche d'un ornithologiste, Gustave Prévost se tourne vers Louis-Arthur Richard, sous-ministre de la Chasse et des Pêcheries de 1941 à 1961, pour l'embauche de « biologistes spécialisées en mammalogie<sup>14</sup> », mais ce dernier maintient la position de son supérieur<sup>15</sup>. En 1953, Gustave Prévost revient sur sa demande de diversification des domaines de spécialisation pour que le mandat de l'Office de biologie puisse s'étendre « à tous les organismes, vu l'interrelation étroite qui existe entre les animaux aussi bien aquatiques que terrestres<sup>16</sup> ». Malgré les demandes et les recommandations répétées de Prévost, l'Office de biologie ne reçoit jamais les effectifs nécessaires pour faire une place à la recherche sur la faune terrestre.

Au début des années 1960, dans la foulée des travaux de la Commission du service civil du Québec, les fonctionnaires responsables d'évaluer la structure de l'Office de biologie recommandent un plan de réorganisation qui regrouperait les effectifs dans la capitale provinciale, un projet appuyé par le sous-ministre Louis-Arthur Richard. En janvier 1961, la réorganisation de l'Office de biologie préoccupe Gustave Prévost, qui correspond avec le ministre libéral de la Chasse et des Pêcheries entre 1960 et 1962, Gérard D. Lévesque, pour faire valoir sa contribution de longue date au volet scientifique du MCP et le convaincre de ne pas transférer la direction de l'Office à Québec<sup>17</sup>. Malgré ses rapports tendus avec les fonctionnaires de Québec, Gustave

---

<sup>14</sup> BAnQ, CVM, Fonds du MLCP, OBQ, E22 S1, 4 mars 1949, Gustave Prévost à L.A. Richard

<sup>15</sup> BAnQ, CVM, Fonds du MLCP, OBQ, E22 S1, 17 mars 1949, L.A. Richard à Gustave Prévost.

<sup>16</sup> Université de Montréal, DGDA, Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H, 30 septembre 1953, Gustave Prévost à L.A. Richard.

<sup>17</sup> Université de Montréal, DGDA, Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H, 12 janvier 1961, Gustave Prévost à Gérard D. Lévesque.

Prévost maintient temporairement son poste de directeur, de même que le rôle prépondérant du laboratoire de Montréal en matière de recherche sur la faune aquatique<sup>18</sup>. Alors que des rumeurs circulent sur la création d'une Régie d'épuration des eaux, il profite de ses fonctions pour multiplier les conférences publiques sur la pollution des eaux. Le gouvernement procède finalement à la création de cet organisme en juin 1961, et il en confie la présidence à Gustave Prévost<sup>19</sup>. Dès lors, ce dernier se consacre à ses nouvelles tâches, ce qui précipite sa démission du poste de directeur de l'Office de biologie du Québec, un dénouement qui satisfait « les principaux organismes de contrôle » et « une partie du personnel soumis à sa juridiction »<sup>20</sup>.

Pour le ministère de la Chasse et des Pêcheries, le départ de Gustave Prévost facilite le démantèlement de l'Office de biologie du Québec, qui précède de quelques semaines la création du Service de la faune. En effet, le MCP annonce la formation du service à l'automne 1961, cimentée en novembre par la nomination de Louis Lemieux au poste de directeur<sup>21</sup>. Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en biologie, Lemieux est un biologiste de la faune qui ne provient pas du personnel du défunt OBQ. Il est reconnu pour sa recherche sur la grande oie blanche et son expérience de travail acquise au sein du *Canadian Wildlife Service*. L'arrivée d'un biologiste de la faune à la tête du service faunique annonce la réorientation de son volet scientifique puisque la recherche

---

<sup>18</sup> Université de Montréal, DGDA, Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H, 17 janvier 1961, Gustave Prévost à Gérard D. Lévesque.

<sup>19</sup> Gérard Champagne, « Le ministre nous parle du Parc du Mt-Tremblant et le Dr Prévost de la pollution des eaux », *La Presse*, 8 février 1961, 50; Jean Rivest, « Régie d'épuration des eaux », *La Presse*, 29 mars 1961, 19; J.M., « Nomination des membres de la Régie pour l'épuration des eaux », *La Presse*, 22 juin 1961, 33.

<sup>20</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 49, 31 octobre 1961, Rapports : organisation et fusion des ministères des Pêcheries et de la Chasse et la Pêche 1961-1962.

<sup>21</sup> Izaak Hunter, « Louis Lemieux comes to Quebec », *The Montreal Gazette*, 7 décembre 1961, 32.

gouvernementale ne sera plus exclusivement guidée par les préoccupations des ichtyologistes. Bien qu'une partie de ces chercheurs demeurent en fonction afin de poursuivre la recherche sur la faune aquatique, le Service de la faune embauche également des biologistes et des ingénieurs forestiers pour inaugurer des travaux de recherche sur la faune terrestre. Sur le plan administratif, la Division de la recherche biologique regroupe les ichtyologistes qui proviennent de l'OBQ et la Division de la faune terrestre accueille les chercheurs issus des sciences biologiques et de l'ingénierie forestière. Le Service de la faune bénéficie dorénavant d'une multitude de perspectives disciplinaires pour appuyer la recherche gouvernementale sur les espèces fauniques, ce qui ouvre notamment la voie à la production de travaux sur les populations d'ongulés en vue de cerner l'envergure de l'épuisement des ressources cynégétiques.

Pendant que le ministère de la Chasse et des Pêcheries planifie l'organigramme du Service de la faune et la répartition de son personnel scientifique, l'État québécois envisage la restructuration du MCP dans son ensemble. Dans la foulée des recommandations du Conseil du tourisme, Vianney Legendre, un ichtyologiste en provenance de l'Office de biologie désormais à l'emploi de la Division de la recherche biologique, rédige un mémoire sur le budget et les objectifs du service faunique. En plus de craindre la diminution de l'influence des chercheurs de l'Université de Montréal sur l'orientation de la recherche faunique, Legendre soutient que « l'immixtion d'un ministère du Tourisme<sup>22</sup> » au ministère qui encadre l'exploitation des ressources fauniques nuirait à la mise en forme d'une approche scientifique de la gestion faunique

---

<sup>22</sup> Université de Montréal, DGDA, Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H, 16 novembre 1962, Budget proposé 1963-1964.

puisque les budgets privilégieraient la mise en valeur des attraits touristiques. Malgré les réticences du chercheur, le Service de la faune, désormais sous l'égide de la Direction générale de la chasse et de la pêche, regroupe son personnel scientifique dans la capitale provinciale et l'État québécois refond son appareil administratif avec la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en 1963.

Les premières années du Service de la faune confirment la centralisation du personnel scientifique, mais aussi la diversification des domaines de spécialisation des chercheurs. Claude Minguy et Henri Étienne Corbeil, respectivement biologiste de la faune et biologiste marin, en deviennent directeurs adjoints pour épauler Louis Lemieux dans le recadrage des orientations de la gestion faunique. Le premier, diplômé de l'Université Laval en 1955, travaille pour le ministère de la Chasse et des Pêcheries dès la fin de ses études, ce qui lui permet de contribuer aux premières publications gouvernementales à caractère scientifique sur les originaux<sup>23</sup>. Le second, docteur en sciences de l'Université Laval, provient de la Station de biologie marine de Grande-Rivière, où il mène une recherche sur la faune benthique<sup>24</sup>. Henri Étienne Corbeil occupe le poste de directeur adjoint jusqu'à ce qu'il remplace Louis Lemieux au poste de directeur du Service de la faune en 1965, alors que Claude Minguy occupe le poste de

---

<sup>23</sup> « Minguy, Claude 1930-2012 », *Avis de décès*, [en ligne], <http://www.coopfuneraire2rives.com/avis-de-deces/claude-minguy-4584/>, (Page consultée le 7 mars 2017); Clément Delisle et Gaston Moisan, « Rapport sur les activités des biologistes de la faune terrestre », *Rapport annuel 1952/53-1953/54-1954/55*, Québec, ministère de la Chasse et des Pêcheries, 1956, 40; Claude Minguy, *L'original dans la province*, Québec, [s. édit.], 1957.

<sup>24</sup> Isabelle Bourgeois, « La place des chercheurs québécois francophones dans le développement des sciences biomarines de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent entre 1920 et 1978 » Ph. D. (Histoire), Université de Montréal, 1997, 348.

directeur adjoint jusqu'à ce qu'il soit nommé directeur du Jardin zoologique de Québec en 1967<sup>25</sup>.

Cette première équipe de direction bénéficie d'un accroissement du personnel scientifique dédié à la recherche sur la faune terrestre, d'abord en 1962 avec l'embauche de Pierre Des Meules, Rodrigue Bouchard et Jean-Marie Brassard, puis en 1963 avec celle de Austin Reed, Douglas Heyland et Richard Martineau. En 1965, lorsque Henri Étienne Corbeil remplace Louis Lemieux au poste de directeur, les ichthyologistes Paul Bouchard et Richard L. Séguin en deviennent directeurs adjoints. La recherche sur la faune aquatique demeure ainsi une priorité malgré l'arrivée des biologistes de la faune et des ingénieurs forestiers. De 1965 à 1970, la seconde équipe de direction du Service de la faune poursuit l'acquisition de chercheurs qui s'intéressent à la faune terrestre avec l'embauche de Benjamin Simard, Charles Pichette, Gilles Drapeau, Pascal Grenier, Jean Huot, Yvon Roussel et Bruce Stephenson. En 1971, les ingénieurs forestiers Magella Morasse et François Potvin s'ajoutent à l'équipe dédiée la recherche sur la faune terrestre, qui comporte désormais le double des effectifs de l'équipe dédiée à la recherche sur la faune aquatique.

Le recrutement de biologistes de la faune et d'ingénieurs forestiers par le Service de la faune diversifie la composition de son personnel, ce qui élargit l'éventail des activités scientifiques pouvant soutenir la gestion faunique. Pour présenter ces activités,

---

<sup>25</sup> Izaak Hunter, « Outfitter convention », *The Montreal Gazette*, 6 février 1965, 40; Robert Lagueux, « Chronique de la société », *Les carnets de zoologie*, vol. 27, n° 3 (été 1967), 45.

le Service de la faune utilise les rapports annuels du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Dans le premier rapport annuel du MTCP, le Service de la faune précise le rôle de la Division de la faune terrestre :

L'aménagement d'une population animale présuppose une connaissance de la dimension de cette population, des variations du nombre des individus qui la composent et de leur distribution dans le territoire. Ce travail d'inventaire, ou recensement, est une des principales tâches de la division. Il y a, en plus, des études sur la productivité des espèces, sur l'habitat et sur les effets de la chasse<sup>26</sup>.

Pour appuyer ce discours, le Service de la faune résume les travaux menés par la Division de la faune terrestre en les catégorisant selon l'espèce à l'étude, soit le caribou, l'orignal, le cerf de Virginie et le loup. L'ensemble des rapports annuels publiés dans les années 1960 adopte ce discours sur la Division de la faune terrestre et cette description des activités scientifiques. D'une part, le Service de la faune montre qu'il tente de positionner, sur le plan discursif, le volet scientifique sur la faune terrestre au même rang que celui sur la faune aquatique. De l'autre, il reprend le domaine de spécialisation des chercheurs et les objets de recherche du curriculum universitaire, souvent des espèces spécifiques, pour organiser la recherche en contexte gouvernemental.

En 1971, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche réorganise le Service de la faune. Pour ce faire, le MTCP supprime la Division de la recherche biologique, puis crée la Division de la recherche en faune terrestre, qui remplace la Division de la faune terrestre, ainsi que la Division de la recherche en faune aquatique, qui accueille les effectifs de la défunte Division de la recherche biologique. Cette réorganisation confirme que les volets scientifiques sur la faune terrestre et la faune

<sup>26</sup> [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, MTCP, 1965, 37.

aquatique occuperont dorénavant le même rang sur le plan organisationnel, ce qui consolide la diversification des domaines de spécialisation des chercheurs du Service de la faune. Au cours de la même année, le biologiste de la faune Gaston Moisan, à l'emploi du gouvernement québécois depuis les années 1950<sup>27</sup>, remplace Henri Étienne Corbeil au poste de directeur puisque ce dernier devient responsable de la Direction générale de la chasse et de la pêche<sup>28</sup>. Gaston Moisan assure la direction du Service de la faune pendant deux ans, jusqu'à sa nomination au poste de sous-ministre adjoint du MTCP en 1973; il devient alors le supérieur d'Henri Étienne Corbeil<sup>29</sup>. L'ascension du biologiste de la faune au poste de sous-ministre adjoint mène à l'abolition du poste de directeur<sup>30</sup>, alors que le ministère est sur le point de réorganiser de nouveau le Service de la faune.

En effet, le 1<sup>er</sup> avril 1974, le MTCP subdivise le Service de la faune en trois parties : le Service de l'aménagement de la faune, le Service de la recherche biologique et le Service des stations piscicoles (figure 2.1). Jusqu'à cette date, ce sont la Division de la recherche en faune terrestre et la Division de la recherche en faune aquatique qui assurent la mise en œuvre des activités scientifiques du Service de la faune. Alors que le Service de l'aménagement de la faune se consacre à la gestion faunique, le Service de la recherche biologique intègre les unités de recherche sur la faune terrestre et la faune aquatique. Contrairement à l'Office de biologie, le Service de la recherche biologique

---

<sup>27</sup> Gaston Moisan, « Enquête sur l'original », *Rapport annuel 1950/51-1951/52*, Québec, ministère de la Chasse et des Pêcheries, 1952, 42; Clément Delisle et Gaston Moisan, « Rapport sur les activités des biologistes de la faune terrestre », *Rapport annuel 1952/53-1953/54-1954/55*, Québec, ministère de la Chasse et des Pêcheries, 1956, 40.

<sup>28</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 47, 1971, Organigramme.

<sup>29</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 50, 4 juin 1973, Gaston Moisan à Paul-A. Brown.

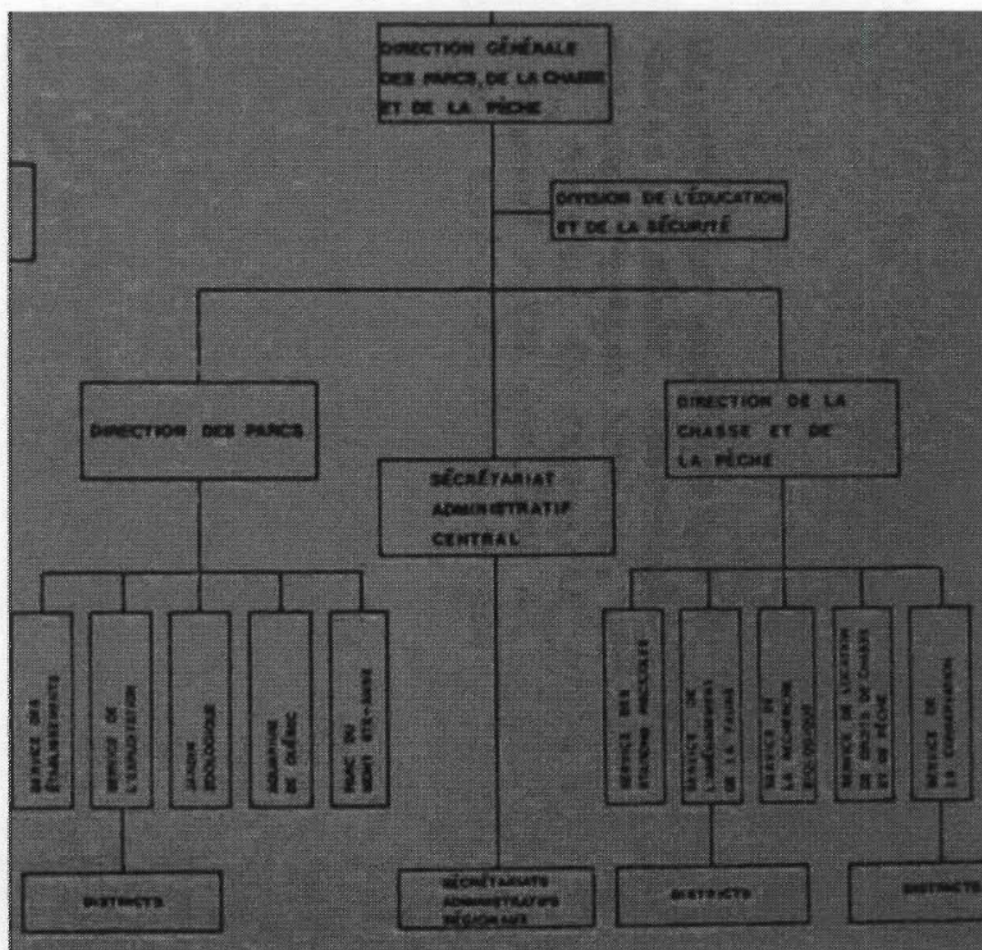
<sup>30</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 47, 19 juin 1973, Paul-A. Brown à Arthur Mercure.



priorise des travaux scientifiques sur l'ensemble des espèces fauniques ciblées par les activités de chasse et de pêche. Dans l'ensemble, le cursus universitaire des chercheurs fonde l'acquisition de connaissances sur les populations animales. En effet, l'organisation de la recherche gouvernementale se fait autour d'espèces spécifiques, généralement en continuité avec les mémoires et thèses du personnel scientifique. En plus de structurer la recherche gouvernementale, la diversification des domaines de spécialisation permet d'intensifier la production scientifique sur la faune terrestre et d'appuyer l'étude des populations d'ongulés sur les acquis disciplinaires des chercheurs.

FIGURE 2.1

**Organigramme de la Direction générale des parcs, de la chasse et de la pêche, 1974**



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec (Québec), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, E22, 1989-09-003 / 50, avril 1974, Organigramme.

## 2.2. L'épuisement des ressources cynégétiques et les activités scientifiques du gouvernement québécois

Jusqu'au début des années 1970, malgré la révocation des baux de plusieurs centaines de clubs privés par Gabriel Loubier, ministre du MTCP entre 1966 et 1970, et par Claire Kirkland-Casgrain, ministre du MTCP entre 1970 et 1972, la superficie du territoire sous bail demeure relativement stable<sup>31</sup>. En parallèle, le MTCP multiplie le nombre de pourvoiries et de réserves fauniques afin de satisfaire les chasseurs exclus du système de location par baux. Puisque les mesures de déclubage accentuent l'ouverture du territoire de chasse sans remettre en cause le système de location par baux, le bassin de chasseurs sportifs et la demande pour le gibier continuent de croître de manière soutenue. La démocratisation de la chasse sportive suscite des craintes à l'égard de l'exploitation des ressources cynégétiques, alors que l'augmentation de la pression de chasse engendrerait la réduction du gibier disponible<sup>32</sup>. En effet, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche constate à partir des statistiques compilées sur les originaux tués à la chasse sportive une hausse des prises de gibier entre 1961 à 1964, puis une diminution jusqu'en 1974, alors que la vente de permis augmente de manière constante<sup>33</sup>. Les statistiques compilées sur les prises de cerfs de Virginie par des chasseurs sportifs témoignent quant à elles d'une hausse du gibier récolté de 1961 à 1964, puis d'une diminution jusqu'en 1974, parallèlement à une augmentation, puis une diminution, du nombre de permis vendus<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage : chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004) » Ph. D. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, 246.

<sup>32</sup> *Ibid.*, 147-200.

<sup>33</sup> *Ibid.*, 195.

<sup>34</sup> *Ibid.*, 180-181.

Dans ce contexte, les chroniqueurs de chasse et pêche se préoccupent d'un potentiel déclin des populations d'ongulés et formulent des recommandations sur le rôle du gouvernement québécois en matière de gestion faunique. En général, ces chroniqueurs encouragent la poursuite de recherche scientifique sur la faune, mais ils se questionnent sur l'influence de la recherche sur les décisions du MTCP en matière de gestion faunique. De leur côté, les scientifiques élaborent une programmation pour mieux évaluer la population faunique et l'impact du déclubage sur la disponibilité du gibier et le succès de chasse. Avec la mise en œuvre d'une recherche sur les espèces fauniques, les chercheurs du MTCP précisent la description et l'inventaire des populations d'ongulés, mais leur approche ponctuelle ne permet pas de couvrir l'ensemble de l'aire de répartition de l'orignal et du cerf de Virginie.

### **2.2.1. Les chroniqueurs de chasse et pêche et l'approche scientifique de la gestion faunique**

Dès le début des années 1960, les chroniqueurs de chasse et pêche encouragent les interventions du gouvernement québécois en matière de gestion faunique, prenant soin d'expliquer aux chasseurs et pêcheurs que « les spécialistes<sup>35</sup> » ne souhaitent pas restreindre la récolte du gibier. Pour Izaak Hunter, chroniqueur au quotidien montréalais *The Gazette*, des activités scientifiques sont nécessaires pour corriger une politique qui se fonde sur du « guesswork » et de la « misinformation » plutôt que sur de la « knowledgeable research » et de la « applied action »<sup>36</sup>. Ce dernier appuie son argument avec l'exemple de l'absence de données sur la taille des populations d'originaux, un

---

<sup>35</sup> [Anonyme], « Les biologistes recommandent de chasser et de pêcher davantage », *La Presse*, 27 novembre 1961, 48.

<sup>36</sup> Izaak Hunter, « Louis Lemieux comes to Quebec », *The Montreal Gazette*, 7 décembre 1961, 32.

manque de connaissances qu'il attribue à la « traditional indifference<sup>37</sup> » des hauts fonctionnaires à l'égard des populations animales. Dans l'ensemble, les chroniqueurs établissent une relation entre la faiblesse de la volonté politique au sein du MCP et la modestie des activités scientifiques du gouvernement québécois. Lorsque Serge Deyglun, chroniqueur au quotidien montréalais *La Presse*, couvre les premières études produites par Claude Minguy, un des premiers biologistes de la faune du MCP<sup>38</sup>, il exalte la « bienheureuse lumière » que le chercheur jette sur les populations d'ongulés, en opposition aux « ténèbres qui caractérisent les rouages du ministère<sup>39</sup> ». Puisque les chroniqueurs souhaitent que la recherche éclaire davantage la gestion faunique, leurs critiques ne ciblent pas les activités scientifiques, mais visent plutôt les contraintes institutionnelles qui limitent la production des études.

Alors que le gouvernement québécois planifie la restructuration du MCP, les chroniqueurs se prononcent sur les remplacements successifs des hauts fonctionnaires qui accompagnent ces transformations administratives. Pour Serge Deyglun, la fin du mandat de Camille Eugène Pouliot et le début du mandat de Gérard D. Lévesque représentent l'espoir d'une ouverture à l'égard de la recherche sur les espèces fauniques. Le chroniqueur soutient que, contrairement à son prédécesseur, Gérard D. Lévesque « croit à la biologie<sup>40</sup> », ce qui motive la création de douze districts biologiques et la nomination de scientifiques à la tête de chacun de ces districts. Plutôt optimiste, le

---

<sup>37</sup> Izaak Hunter, « Explosion in moose hunting », *The Montreal Gazette*, 20 décembre 1961, 22.

<sup>38</sup> « Minguy, Claude 1930-2012 », *Avis de décès*, [en ligne], <http://www.coopfuneraire2rives.com/avis-de-deces/claude-minguy-4584/>, (Page consultée le 7 mars 2017); Claude Minguy, *L'original dans la province*, Québec, [s. édit.], 1957; Claude Minguy, *Rapport à l'honorable C.E. Pouliot, m.d., ministre de la Chasse et de la Pêche : sujet : aménagement du chevreuil*, Québec, [s. édit.], 1957.

<sup>39</sup> Serge Deyglun, « Aménagement scientifique du chevreuil », *La Presse*, 4 juillet 1962, 38.

<sup>40</sup> Serge Deyglun, « Bilan du 'règne' de Gérard D. Lévesque », *La Presse*, 2 novembre 1962, 42.

chroniqueur réitère son appui aux activités scientifiques et les justifie de la manière suivante auprès des chasseurs et pêcheurs :

Soyez sûrs qu'on ne traite pas à la légère les travaux des biologistes et les conseils qu'ils prodiguent aux autorités gouvernementales. S'il se commet des erreurs, si la politique joue parfois un rôle insalubre au sein de l'administration de nos richesses naturelles, la faune et la flore de notre province, il n'en demeure pas moins que des hommes de science se penchent quotidiennement sur ces questions.

[...]

Mais une chose est certaine, on ne gaspille pas à tort et à travers nos richesses naturelles — faune ou flore — sans que cela échappe à la vigilance de spécialistes ou de personnes compétentes<sup>41</sup>.

Selon Izaak Hunter, la nomination de Bona Arsenault, ministre de la Chasse et des Pêcheries de 1962 à 1963, contribuera à la formation d'un « capable and forward-looking ministry<sup>42</sup> » au sein duquel les activités scientifiques permettront de maximiser les retombées économiques de la chasse. En somme, les chroniqueurs soutiennent que le changement de garde suffit pour que la recherche sur les espèces fauniques fonde la gestion faunique, mais ils ne précisent pas comment la connaissance des populations d'ongulés peut renseigner les politiques d'exploitation des ressources cynégétiques.

Dans leur bilan des premières années du MTCP, les chroniqueurs constatent le manque d'influence de la recherche sur les décisions prises par les hauts fonctionnaires. Selon Izaak Hunter, les activités scientifiques représentent une « rational approach to big game management », mais leur empreinte sur la gestion faunique demeure minime en raison de la préoccupation des hauts fonctionnaires pour le secteur du tourisme et, plus

<sup>41</sup> Serge Deyglun, « Au sujet des chevreuils abattus l'an dernier... », *La Presse*, 25 janvier 1963, 35.

<sup>42</sup> Izaak Hunter, « Arsenault gives encouragement », *The Montreal Gazette*, 19 février 1963, 22.

crûment, « those whose happiness seems to rest upon the sale of speckled trout in hotels<sup>43</sup> ». Lors du 20<sup>e</sup> congrès de la Fédération québécoise de la faune<sup>44</sup>, Alphonse Couturier, ministre du MTCP en 1966, tente de valoriser le travail des « biologistes » qui « étudient les coutumes et les exigences de chaque espèce » et « veillent à conserver l'équilibre qui doit primer dans la nature<sup>45</sup> ». Malgré ce discours sur la contribution des chercheurs à la gestion faunique, les chroniqueurs montrent que la considération pour les activités scientifiques demeure incertaine. Izaak Hunter soutient qu'une approche scientifique de la gestion faunique ne prend pas forme en raison du manque d'éducation des politiciens en matière de conservation des ressources naturelles<sup>46</sup>. Pour Serge Deyglun, il s'agit surtout d'un problème de composition du personnel scientifique, qui ne permet pas de soutenir la recherche sur les espèces fauniques à « un moment particulièrement critique dans l'histoire cynégétique du Québec<sup>47</sup> », notamment en raison du nombre d'étudiants qui choisissent « l'ichtyologie plutôt que la mammalogie »<sup>48</sup>. En somme, les chroniqueurs deviennent plus sceptiques à l'égard de la prise en considération des activités scientifiques dans l'élaboration des politiques d'exploitation des ressources fauniques.

Face à l'épuisement des ressources cynégétiques, les chroniqueurs appuient fortement la recherche sur les espèces fauniques, mais l'ouverture du territoire de chasse

---

<sup>43</sup> Izaak Hunter, « 22 years of federation », *The Montreal Gazette*, 22 novembre 1967, 9.

<sup>44</sup> Jusqu'en 1965, cet organisme se nomme Fédération des associations de chasse et de pêche du Québec, jusqu'au 19<sup>e</sup> et représente principalement les intérêts des chasseurs et pêcheurs des clubs privés auprès du gouvernement québécois.

<sup>45</sup> [Anonyme], « Allocution de l'honorable Alphonse Couturier au banquet de clôture du 20<sup>e</sup> congrès de la Fédération québécoise de la faune le 5 décembre 1965 », *Nouvelles de la Fédération*, janvier 1966, 12.

<sup>46</sup> Izaak Hunter, « Educate the politicians », *The Montreal Gazette*, 15 novembre 1966, 25.

<sup>47</sup> Serge Deyglun, « Statistiques sur la chasse contrôlée dans les parcs », *La Presse*, 2 décembre 1967, 62

<sup>48</sup> Serge Deyglun, « Enfin, une équipe de biologistes à l'œuvre dans les territoires habités par le chevreuil », *La Presse*, 6 novembre 1968, 59.

divise ces derniers à l'égard de la portée des activités scientifiques. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, les chasseurs des clubs privés maintiennent leur emprise sur le territoire de chasse, au détriment des chasseurs sportifs qui accèdent à des territoires en général plus petits et qui deviennent plus rapidement moins giboyeux<sup>49</sup>. Au fil du temps, les premiers continuent de bénéficier de vastes territoires, mais ils entrent en compétition avec les seconds qui obtiennent des baux pour de plus petits territoires<sup>50</sup>. Pour appuyer les chasseurs des clubs privés qui souhaitent maintenir l'exclusivité de leur accès au territoire de chasse et à la ressource faunique, Izaak Hunter présente la démocratisation de la chasse sportive comme une source de surexploitation des ressources cynégétiques<sup>51</sup>. Même si le chroniqueur encourage les activités scientifiques du gouvernement québécois, il considère que le MTCP dépend des clubs privés pour assurer une « protection for fish and game<sup>52</sup> ». Plaidant en faveur des chasseurs sportifs exclus du système de location par baux, Serge Deyglun soutient que les clubs privés négligent la gestion faunique en faveur de l'amélioration des infrastructures routières, locatives et récréatives<sup>53</sup>. Ce dernier souhaite que la recherche sur les espèces fauniques remédie aux lacunes des clubs privés en matière de gestion faunique, ce qui permettrait d'endiguer les conséquences de l'ouverture du territoire de chasse. En somme, les chroniqueurs estiment la portée des activités scientifiques en fonction des préoccupations du groupe de chasseurs qu'ils prétendent représenter, mais signalent unanimement les difficultés d'assurer une recherche sur l'ensemble du territoire de chasse.

---

<sup>49</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 98-146.

<sup>50</sup> *Ibid.*, 147-200.

<sup>51</sup> Izaak Hunter, « Day of reckoning coming up », *The Montreal Gazette*, 5 janvier 1965, 27.

<sup>52</sup> Izaak Hunter, « Invasion of private clubs », *The Montreal Gazette*, 16 juin 1970, 11.

<sup>53</sup> Serge Deyglun, « Le système 'gouvernement – club privé – public'(2) », *La Presse*, 20 janvier 1965, 67.

Au début des années 1970, le gouvernement de Robert Bourassa annonce l'Opération accessibilité<sup>54</sup>, une politique qui accentue le déclubage et permet à 40 000 pêcheurs d'accéder à des lacs traditionnellement occupés par les clubs privés<sup>55</sup>. Dans le contexte de cette ouverture du territoire de pêche, les chroniqueurs affirment que les ichtyologistes du service faunique établissent des « quotas [...] ultra-conservateurs<sup>56</sup> » afin d'éviter la surexploitation des ressources halieutiques. Bien que l'État québécois laisse entendre que l'Opération accessibilité vise également l'ouverture du territoire de chasse, les chroniqueurs ne signalent pas de contribution spécifique par les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers à l'égard de l'exploitation des ressources cynégétiques. De plus, les chroniqueurs montrent que l'accès au territoire de chasse demeure restreint pour les chasseurs exclus du système de location par baux puisque les anciens clubs privés contournent le déclubage avec l'obtention d'un permis commercial de pourvoyeur<sup>57</sup>. Dans l'ensemble, les chroniqueurs de chasse et pêche approuvent l'inauguration de la recherche faunique en contexte gouvernemental, mais ne précisent pas la teneur des activités scientifiques qui supportent l'acquisition de connaissance sur les populations animales. Pour le reste, les chroniqueurs soulignent que la réceptivité des hauts fonctionnaires du MCP et du MTCP envers la production scientifique des chercheurs du Service de la faune demeure incertaine, notamment en ce qui concerne les travaux sur la faune terrestre.

---

<sup>54</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 258-291.

<sup>55</sup> Serge Deyglun, « Éditorial », *Québec chasse et pêche*, vol. 1, n° 2, novembre 1971, 5.

<sup>56</sup> Jacques Marchand et Henri Poupart, « Opération accessibilité, promesse ou réalité », *Québec chasse et pêche*, vol. 1, n° 11, août 1972, 9-12.

<sup>57</sup> Henri Poupart, « Retour aux clubs privés de chasse et de pêche », *La Presse*, 17 juin 1974, A1 et A6.



### **2.2.2. La recherche sur les espèces fauniques : l'inventaire des populations d'ongulés et l'analyse de la pression de chasse**

Fort de la création du Service de la faune et de l'introduction d'une approche scientifique de la gestion faunique, les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers du MTCP tentent de cerner les problèmes liés à l'exploitation des ressources cynégétiques. Pour ce faire, les scientifiques s'engagent dans une recherche sur les espèces fauniques en s'inspirant de leurs essais universitaires, bénéficiant désormais des ressources humaines et financières de l'État québécois pour approfondir les travaux amorcés en contexte académique, mais aussi pour conduire de nouvelles expéditions et poursuivre l'analyse des données recueillies lors des sorties sur le terrain. Pour répondre aux besoins du moment, soit l'évaluation de la population faunique et de l'impact du déclubage sur la disponibilité du gibier et le succès de chasse, les scientifiques amorcent l'inventaire des populations d'ongulés et l'analyse de la pression de chasse. Soulignons que malgré l'intensification de la recherche sur les espèces fauniques, le bilan de la recherche du Service de la faune montre que le nombre d'études produites sur la faune aquatique dépasse le nombre d'études produites sur la faune terrestre durant toute cette période<sup>58</sup>.

Sous la direction de Pierre Des Meules, Rodrigue Bouchard et Jean-Marie Brassard survolent une partie des aires protégées et des districts biologiques pour effectuer le décompte des spécimens qui les arpentent et pour évaluer la taille des populations d'orignaux. D'abord, ils survolent le parc des Laurentides, la réserve faunique de Matane, ainsi que les districts biologiques de l'Outaouais, de l'Abitibi et des

---

<sup>58</sup> « Table des matières », *Travaux en cours*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1962-1974.

Laurentides<sup>59</sup>. Ensuite, ils survolent les districts biologiques de la Mauricie, de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord<sup>60</sup>, ainsi que ceux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie<sup>61</sup>. Bien que les rapports annuels du MTCP affirment que les scientifiques couvrent l'ensemble de l'aire de répartition de l'orignal au sud du 50<sup>e</sup> parallèle, seule une partie des districts biologiques semble couverte. En effet, les résultats montrent que Rodrigue Bouchard et Jean-Marie Brassard survolent uniquement la superficie nécessaire pour estimer la taille des populations d'originaux<sup>62</sup>.

Dans l'ensemble, les scientifiques mettent l'accent sur les aires protégées puisque le Service de la faune organise des chasses contrôlées en leur sein afin de rajeunir les populations d'originaux<sup>63</sup>. Comme ils savent pouvoir obtenir la collaboration des chasseurs sportifs sélectionnés pour participer aux chasses contrôlées, les scientifiques exigent de ceux-ci qu'ils se présentent dans les stations d'enregistrement du Service de la faune afin de faire « l'autopsie de leur orignal<sup>64</sup> » et de recueillir des données sur la pression de chasse au sein des aires protégées. En parallèle, les scientifiques recueillent des données sur la mortalité des populations de cerfs de Virginie

<sup>59</sup> [Anonyme], « Division de la faune terrestre », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, MTCP, 1964, 37.

<sup>60</sup> De Saint-Michel-des-Saints jusqu'à Baie-Comeau : [Anonyme], « Division de la faune terrestre », *Rapport annuel 1965*, Québec, MTCP, 1966, 37.

<sup>61</sup> [Anonyme], « Division de la faune terrestre », *Rapport annuel 1966*, Québec, MTCP, 1967, 36; [Anonyme], « Division de la faune terrestre », *Rapport annuel 1967*, Québec, MTCP, 1967, 50.

<sup>62</sup> Pierre Des Meules et Jean-Marie Brassard, « Inventaire aérien de l'orignal du Parc des Laurentides », *Travaux en cours en 1962*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1963, 58-65; Pierre Des Meules et Jean-Marie Brassard, « Inventaire aérien de l'orignal dans la Réserve de Matane », *Travaux en cours en 1964*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1967, 71-74; Pierre Des Meules et Jean-Marie Brassard, « Inventaire de l'orignal dans le Secteur Sud-Ouest », *Travaux en cours en 1964*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1967, 93-100; [Anonyme], *Inventaire aérien de l'orignal dans le secteur du centre de la province*, Québec, [s. édit.], 1965; [Anonyme], *Inventaire aérien de l'orignal de la Gaspésie*, Québec, [s. édit.], 1966; Rodrigue Bouchard et Jean-Marie Brassard, *Inventaire aérien des ongulés sauvages, section située dans le nord de l'Abitibi (janvier 1968)*, Québec, [s. édit.], c. 1968.

<sup>63</sup> Rodrigue Bouchard et Gaston Moisan, « Chasse contrôlée à l'orignal dans les parcs et réserves du Québec (1962-1972) », *Le naturaliste canadien*, vol. 101, 1974, 689-704.

<sup>64</sup> François Guibert, Christian Potvin, Jean Vallée, *Recommandations pour une chasse contrôlée de l'orignal et du petit gibier, Réserve Mastigouche*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1971, 3.

à partir des stations d'enregistrement mises en opération dans les districts biologiques des Laurentides, du Bas-St-Laurent, de l'Estrie, de la Gaspésie, de l'Outaouais et de l'Abitibi<sup>65</sup>. Bien que les populations de cerfs de Virginie ne fassent pas l'objet d'un inventaire, les scientifiques peuvent entreprendre l'analyse de la pression de chasse par l'entremise des données fournies par les chasseurs sportifs<sup>66</sup>. Quelques années après le début de la mise en opération des stations d'enregistrement, Richard L. Séguin, directeur adjoint du Service de la faune, recommande la multiplication de ces stations, mais aussi la mise en œuvre d'une collecte des coordonnées géographiques de la mort des spécimens récoltés afin de préciser l'analyse de la pression de chasse<sup>67</sup>. Malgré les efforts des scientifiques du Service de la faune, le peu d'effectifs attribués à la recherche sur les espèces fauniques freine la mise en œuvre d'un inventaire des populations de cerfs de Virginie jusqu'au début des années 1970<sup>68</sup>.

En 1971, au moment où le MTCP met en œuvre l'Opération accessibilité, les scientifiques systématisent l'analyse de la pression de chasse en implantant la fiche du gros gibier, une carte perforée qui permet de recueillir des données sur l'espèce récoltée, son âge, son sexe, la cause de sa mort et la présence de lait dans le cas des femelles<sup>69</sup>. Cette fiche fournit des données qui permettent de mieux cerner la répartition du succès

---

<sup>65</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 172-173.

<sup>66</sup> Claude Minguy, « Saison de chasse au chevreuil 1961 », *Travaux en cours en 1962*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1963, 103-122; Claude Minguy, *Rapport préliminaire de la saison de chasse au chevreuil 1962*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1963; Claude Minguy, *Saison de chasse au chevreuil 1963*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1964.

<sup>67</sup> Yvon E. Roussel et Richard L. Séguin, *Considérations sur l'enregistrement des chevreuils et des orignaux capturés par les chasseurs en saison de chasse de 1964 à 1967, dans l'Outaouais*, Québec, [s. édit.], 1968, 2-3.

<sup>68</sup> [Anonyme], « Division de la faune terrestre », *Rapport annuel 1967*, Québec, MTCP, 1967, 49; Jean Huot, *Le cerf de Virginie au Québec*, Québec, MTCP, 1973.

<sup>69</sup> La fiche du gros gibier provient des projets pilotes menés dans les districts biologiques de Rimouski, Gaspé et Trois-Rivières en 1969 : BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 38, 2 juillet 1969, Benjamin R. Simard à Georges Sévigny.

de chasse, mais elle ne peut pas renseigner les scientifiques sur la disponibilité du gibier, qui demeure redevable de l'inventaire des populations d'ongulés. Puisque cet inventaire produit des estimations imprécises ou incomplètes de la taille des populations d'orignaux et de cerfs de Virginie, Jean-Marie Brassard crée un Comité de coordination des inventaires en 1972<sup>70</sup> pour assurer « une couverture systématique du territoire<sup>71</sup> ». En raison des conditions météorologiques qui limitent la portée des premières études publiées par le comité, l'inventaire des populations d'ongulés ne permet toujours pas de recenser l'entièreté de la population faunique<sup>72</sup>.

En 1974, en même temps qu'il crée le Service de l'aménagement de la faune et du Service de la recherche biologique, le MTCP attribue au premier l'inventaire des populations d'ongulés. Pour mener cette opération, le Service de l'aménagement de la faune bénéficie d'un budget de 1 644 127 \$ sur un total de 1 779 440 \$<sup>73</sup>. En ce qui concerne le Service de la recherche biologique, le MTCP lui accorde un budget de 560 400 \$ en vue « de développer et de perfectionner les techniques qui permettent d'évaluer les besoins en habitat de la faune » et « de développer et de perfectionner les techniques pour évaluer les populations animales évoluant dans les habitats »<sup>74</sup>. Dès lors, le discours qui accompagne la répartition des ressources financières indique que le mandat de recherche sur les espèces fauniques prend désormais en considération les relations écosystémiques de ces espèces. Si la définition du mandat du Service de la recherche

---

<sup>70</sup> Jean-Marie Brassard, *Inventaire aérien du gros gibier*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1972.

<sup>71</sup> Comité de coordination des inventaires, *Rapport d'inventaire aérien du gros gibier, 1972-73*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1973, 2.

<sup>72</sup> Comité de coordination des inventaires, *Rapport d'inventaire aérien du gros gibier, 1973-74*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1975.

<sup>73</sup> [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, MTCP, 1975, 86.

<sup>74</sup> *Ibid.*, 95.

biologique semble s'inspirer d'une perspective écologique, ce processus implique des transformations dans les conditions institutionnelles et les pratiques de la recherche des scientifiques qui se déploieront sur plusieurs années.

\*\*\*\*\*

Après le démantèlement de l'Office de biologie et la création du MTCP, l'État québécois regroupe au sein du Service de la faune les chercheurs qui s'intéressent à la faune aquatique et à la faune terrestre. Au cours de la période couverte par ce chapitre, les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers utilisent cette entité administrative pour se tailler une niche institutionnelle au sein de l'administration publique québécoise et mener les activités scientifiques nécessaires à l'acquisition de connaissances sur les espèces fauniques ciblées par la chasse sportive. Lorsque le gouvernement québécois scinde le Service de la faune pour former le Service de l'aménagement de la faune et le Service de la recherche biologique, la niche institutionnelle des scientifiques constitue une entité administrative à part entière. Cependant, les scientifiques doivent désormais négocier avec le Service de l'aménagement de la faune pour accentuer leur contribution à la gestion faunique et planifier l'implantation des unités de recherche qui doivent incarner cette contribution.

La couverture journalistique témoigne de l'appui des chroniqueurs de chasse et pêche pour les activités scientifiques du gouvernement québécois qui permettent de mieux cerner l'épuisement des ressources cynégétiques. Cependant, ces chroniqueurs ne sont pas en mesure de montrer que les travaux sur les populations d'ongulés orientent les décisions prises par les hauts fonctionnaires du MTCP en matière de gestion faunique.

En effet, même si les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers intensifient la recherche sur les espèces fauniques, les incertitudes qui entourent les résultats de l'inventaire des populations d'ongulés et de l'analyse de la pression de chasse limitent la portée de leurs recommandations. Puisque les scientifiques ne peuvent pas cautionner une politique de gestion faunique qui vise l'ensemble du territoire québécois, l'Opération accessibilité se limite à l'ouverture de quelques aires protégées et à la révocation d'une centaine de baux des clubs privés<sup>75</sup>.

---

<sup>75</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 258-291.

## CHAPITRE 3

### **La pérennité des ressources cynégétiques : l'écologie scientifique et la recherche faunique, 1974-1981**

Le 1<sup>er</sup> avril 1974, le gouvernement québécois crée de nouvelles entités administratives pour exécuter les fonctions du Service de la faune, dont le Service de la recherche biologique et le Service de l'aménagement de la faune. Dans le rapport annuel suivant la subdivision du Service de la faune, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche affirme que la « faune du Québec constitue une ressource naturelle renouvelable au même titre que l'eau, le sol et la forêt » et que « le gouvernement a entière responsabilité d'en assurer la conservation et l'aménagement de ses populations et de son habitat »<sup>1</sup>. Rappelons que le MTCP précise également le mandat et les responsabilités du Service de la recherche biologique, ce qui l'autorise à déclarer que « l'amélioration des connaissances ainsi acquises permet de rationaliser l'aménagement faunique et d'aider à solutionner les problèmes particuliers<sup>2</sup> ». Fort d'un service scientifique à part entière, le MTCP affirme désormais gouverner la faune par l'entremise d'une approche scientifique en vue d'assurer la pérennité des ressources cynégétiques. Toutefois, l'implantation de cette approche scientifique dans l'appareil administratif s'avère difficile, puisque chaque service lutte pour affirmer son autorité en

---

<sup>1</sup> [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, MTCP, 1975, 86.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 95.

matière de gestion faunique et que rien n'assure la collaboration entre les scientifiques et les aménagistes.

Dans un premier temps, ce chapitre examine les transformations de l'appareil administratif de l'État québécois et l'implantation d'une approche scientifique de la gestion faunique, en mettant l'accent sur la réorganisation du Service de la recherche biologique, les négociations avec le Service de l'aménagement de la faune et la formation d'une unité de recherche dédiée à la faune terrestre. Dans un deuxième temps, nous nous penchons sur l'intensification de l'ouverture du territoire de chasse et l'introduction des principes de l'écologie scientifique dans la recherche faunique en contexte gouvernemental. En s'appuyant sur leurs acquis disciplinaires, les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers entreprennent de systématiser l'inventaire des populations d'ongulés et l'étude de la pression de chasse afin d'estimer la disponibilité du gibier sur l'ensemble du territoire de chasse. Surtout, ils amorcent des travaux qui tablent sur leur spécialisation en écologie scientifique, soit le recensement des milieux de vie et l'analyse de la dynamique des populations d'ongulés.

Au cours de la période couverte par ce chapitre, les scientifiques poursuivent donc la recherche sur les espèces fauniques, tout en orientant cette recherche vers l'étude de leurs relations écosystémiques. Les transformations dans les pratiques de la recherche éloignent la programmation scientifique du cursus universitaire afin de privilégier l'étude des problèmes liés à l'exploitation des ressources cynégétiques. Cette perspective appliquée permet au service scientifique d'influencer la prise de décision en matière de



gestion faunique, comme en témoigne l'implication des chercheurs lors de l'élaboration de l'Opération gestion faune et des règlements de chasse qui l'accompagnent. En plus d'être en voie de pérenniser la récolte du gibier en s'appuyant sur leurs connaissances des populations d'ongulés, les scientifiques commencent à cerner les facteurs écologiques qui contribuent au renouvellement des ressources de chasse.

### **3.1. La réorganisation du service scientifique, les négociations avec le service d'aménagement et la formation d'une unité de recherche dédiée à la faune terrestre**

En 1972, le MTCP annonce les objectifs de sa réorganisation :

Assurer le maintien et l'amélioration des ressources fauniques du territoire québécois en recherchant l'équilibre écologique du milieu et en assurant une utilisation rationnelle des ressources.

[...]

Améliorer les connaissances sur la faune par l'étude du comportement et des écosystèmes pour rationaliser l'aménagement faunique et aider à solutionner des problèmes particuliers<sup>3</sup>.

Ces objectifs préparent la subdivision du Service de la faune puisqu'ils établissent une distinction claire entre les responsabilités des aménagistes et des scientifiques. Le discours du MTCP soutient, d'une part, que le Service de l'aménagement de la faune assure l'intervention sur les populations animales ciblées par les chasseurs et, d'autre part, que le Service de la recherche biologique effectue des études sur ces populations en vue de fonder l'action gouvernementale sur les principes de l'écologie scientifique.

---

<sup>3</sup> Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec (Québec), Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 47, juillet 1972, Plan de l'organisation administrative supérieure.

En 1974, le MTCP confirme la disparition du Service de la faune et la création du Service de l'aménagement de la faune, du Service de la recherche biologique, et du Service des stations piscicoles. Lorsque le MTCP adopte ce nouvel organigramme, Gaston Moisan et Henri Étienne Corbeil demeurent respectivement sous-ministre adjoint et responsable de la Direction générale de la chasse et de la pêche, ce qui témoigne d'une continuité avec la période précédente en ce qui concerne les postes d'autorité. Les hauts fonctionnaires sélectionnent les ichtyologistes Bertrand Tétreault et Richard L. Séguin pour les postes de directeur du Service de la recherche biologique et du Service de l'aménagement de la faune.

Moins de deux ans après la subdivision du Service de la faune, le MTCP entreprend la révision de sa structure administrative. Après avoir réuni ses chefs d'équipe pour réagir au nouvel organigramme proposé, Bertrand Tétreault soutient que le Service de l'aménagement de la faune subordonne le Service de la recherche biologique, même si la subdivision de 1974 visait à mettre ces deux entités administratives sur un pied d'égalité. Selon lui, le Service de l'aménagement de la faune demeure responsable de la plupart des interactions du MTCP avec les autres ministères de l'État québécois, ce qui lui assure un rôle central en matière de coordination de la gestion faunique<sup>4</sup>. Bertrand Tétreault soutient également « que la coordination fait partie intégrante de la recherche » et que « l'implication constante » du personnel scientifique se traduit par une prise en charge de tâches qui dépassent souvent les limites de leur

---

<sup>4</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, 24 mars 1976, Bertrand Tétreault à Clément Veilleux, Roger Desrochers et membres du Comité.

champ d'action<sup>5</sup>. En somme, Tétreault plaide pour que les efforts des scientifiques en matière de coordination de la gestion faunique soient pris en considération pour confirmer l'équivalence des fonctions entre les deux services.

Malgré les recommandations de Bertrand Tétreault, le MTCP mandate l'ichtyologiste Clément Veilleux, directeur du Service de l'aménagement de la faune à partir de 1976, pour amorcer la modification de l'organigramme de la Direction générale de la chasse et de la pêche. Bien que l'attribution de ce mandat confirme la présence du Service de l'aménagement de la faune à l'égard des orientations du ministère, Clément Veilleux forme un comité de révision de l'organigramme qui inclut des fonctionnaires des deux services<sup>6</sup>. Parmi les nombreux organigrammes que ce comité propose pour réorganiser le ministère, l'un d'entre eux remplace la Direction générale de la chasse et de la pêche par la « Direction générale de la faune » et renomme les deux services « Service de l'aménagement et de l'exploitation » et « Service de la recherche faunique »<sup>7</sup>. En janvier 1977, le ministère confirme l'adoption de cet organigramme avec toutefois une dénomination différente des deux principaux services, soit la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et la Direction de la recherche faunique (figure 3.1)<sup>8</sup>. Ainsi, la Direction générale de la faune maintient un service scientifique à part entière, dont le nom désigne désormais un objet de recherche – la faune – plutôt qu'une discipline – la biologie. Sur le plan symbolique, cette

---

<sup>5</sup> *Ibid.*

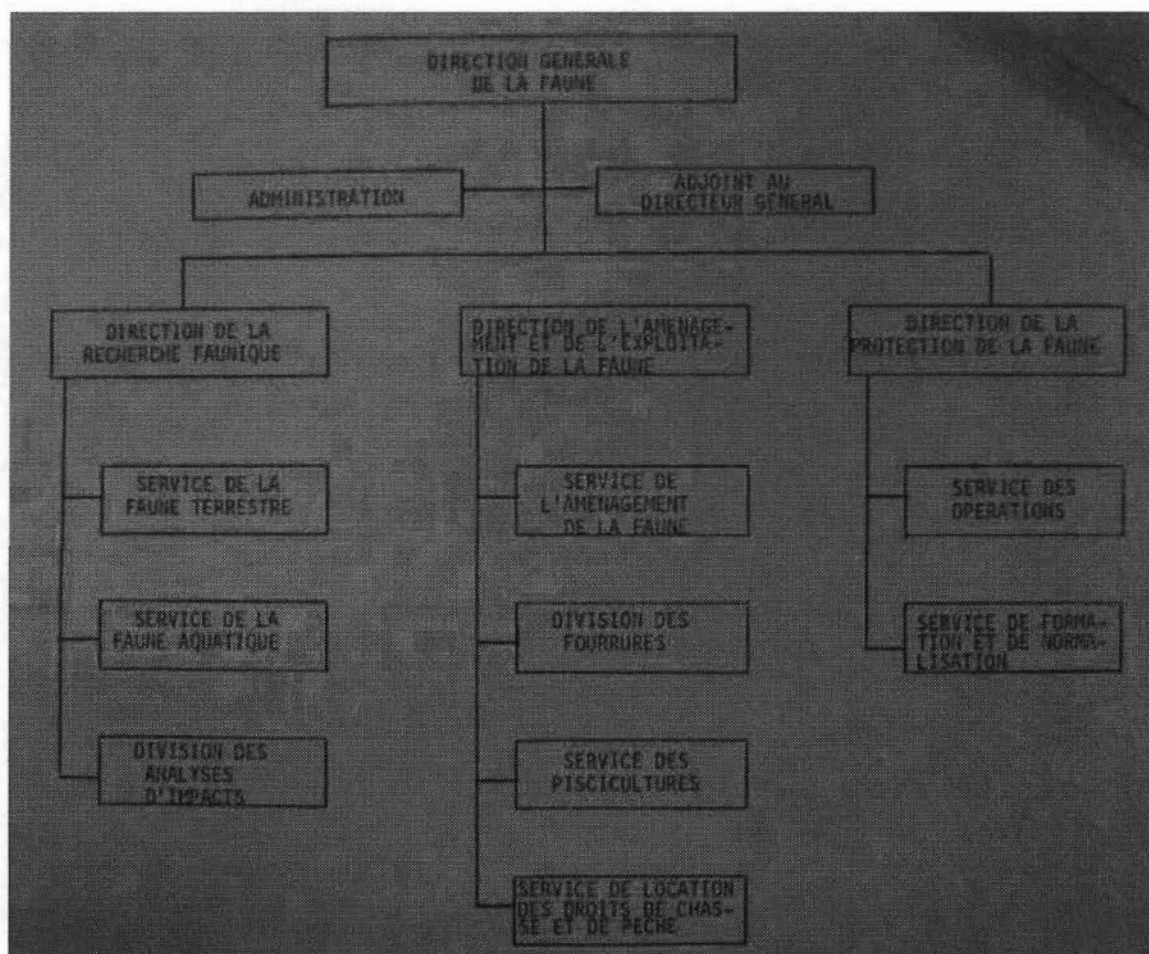
<sup>6</sup> Le Service des stations piscicoles est exclu du comité de révision : BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 54, 14 mai 1976, Comité de la DGF à Clément Veilleux.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> L'organigramme intègre le Service des piscicultures au Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune : BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 51, janvier 1977, Organigramme.

transition illustre le passage d'une acquisition de connaissances fondées sur le cursus universitaire vers une recherche arrimée à l'exploitation des ressources de chasse et pêche.

**FIGURE 3.1**  
**Organigramme de la Direction générale de la faune, 1977**



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec (Québec), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, E22, 1989-09-003 / 51, avril 1977, Organigramme.

En réponse à l'adoption de l'organigramme, Bertrand Tétreault précise les objectifs de la Direction de la recherche faunique, désormais responsable « de

l'évaluation et du maintien des différentes populations animales et de leur habitat<sup>9</sup> ». Pour remplir ce mandat, le directeur regroupe sous trois services la « recherche en faune terrestre », la « recherche en faune aquatique » et les « analyses d'impact », ce qui consoliderait du même coup le rôle des chefs d'équipe en matière de production scientifique<sup>10</sup>. À partir de 1977, la direction énonce son rôle, que le ministère inscrit dans son discours:

La Direction de la recherche faunique cherche à acquérir et à améliorer les connaissances sur la faune sauvage du Québec, en vue d'en rationaliser l'aménagement. Elle effectue des travaux portant sur la dynamique et sur l'habitat des différentes espèces fauniques du Québec et recommande les mesures appropriées à leur développement<sup>11</sup>.

Dès lors, la direction soutient orienter l'élaboration du cadre réglementaire à partir de la recherche sur la dynamique des populations animales. Ce concept écologique fait déjà partie du vocabulaire des chercheurs dans la production scientifique, mais son ajout au discours du MTCP sur les orientations de la recherche faunique s'agit d'une première.

Une fois le nouvel organigramme adopté, le directeur général de la faune, Henri Étienne Corbeil, constate que le processus traduit « la division » entre la recherche et l'aménagement et que les deux services défendent « jalousement » leurs champs d'action respectifs<sup>12</sup>. Même s'il formule ces observations après l'adoption de l'organigramme, il soutient que la direction générale devrait fusionner la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et la Direction de la recherche faunique

<sup>9</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 13, 22 février 1977, Bertrand Tétreault à Jean-Guy Fréchette.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> [Anonyme], « Direction de la recherche faunique », *Rapport annuel 1977/78*, Québec, MTCP, 1978, 25.

<sup>12</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 14 novembre 1977, Henri Étienne Corbeil à Gaston Moisan.

pour regrouper les effectifs en fonction des groupes d'espèces animales plutôt que des champs d'action. En 1979, Henri Étienne Corbeil peut diffuser cette idée d'une fusion lorsque le sous-ministre Michel Duchesneau le nomme à la tête d'une équipe de travail responsable d'implanter la structure administrative et les responsabilités particulières de la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et la Direction de la recherche faunique<sup>13</sup>. En effet, l'équipe de travail retarde l'implantation de la structure administrative au profit du projet d'intégration défendu par Henri Étienne Corbeil. En parallèle, le gouvernement québécois annonce procéder aux dernières étapes d'un remaniement global du MTCP pour dissoudre l'administration commune du tourisme de masse et de l'exploitation des ressources cynégétiques et halieutiques, un remaniement qu'il dessine depuis 1976<sup>14</sup> et qui permet d'appuyer les recommandations du *Livre blanc sur le loisir*<sup>15</sup>. Lorsque le gouvernement crée le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) le 21 septembre 1979, Armand Leblond remplace Gaston Moisan au poste de sous-ministre adjoint et Henri Étienne Corbeil réitère sa proposition de fusionner la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et la Direction de la recherche faunique. Selon lui, pareille fusion répondrait aux objectifs de réduction de la taille de l'État québécois qui accompagnent la création du MLCP.

Après le remaniement ministériel de 1979, le projet de fusion demeure une priorité pour Armand Leblond et Henri Étienne Corbeil, ce qui incite le directeur de la

---

<sup>13</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 20 février 1979, Michel Duchesneau à Henri Étienne Corbeil.

<sup>14</sup> Henri Poupart, « Éditorial, pour un véritable ministère des Ressources Naturelles », *Québec chasse et pêche*, vol. 6, n° 3, décembre 1976, 4.

<sup>15</sup> Parmi ces recommandations : « reconnaître l'importance du loisir dans notre société » et « s'occuper de la mise en œuvre et de l'adaptation constante d'une politique cohérente du loisir » : [Anonyme], « Avant-propos », *Rapport annuel 1979/80*, Québec, MLCP, 1980, 11.

recherche faunique et le directeur de l'aménagement et de l'exploitation de la faune à consulter leurs effectifs afin de défendre leurs intérêts respectifs. D'une part, l'écologiste Raymond Sarrazin, directeur de la recherche faunique en remplacement de Bertrand Tétreault, développe des arguments pour maintenir un service scientifique à part entière :

La fusion pure et simple n'est pas une solution car la gestion de ces deux activités est différente : objectifs à plus long terme de la recherche, méthodes de travail très spécifiques et spécialisées nécessitant une formation de recherche. D'autre part, la fonction de recherche se plie mal à des objectifs quantitatifs car il est difficile de présumer des résultats d'une recherche. Une évaluation basée uniquement sur les résultats ne reflète pas la réalité<sup>16</sup>.

Pour Raymond Sarrazin, l'autonomie de la Direction de la recherche faunique assure également la continuité de la recherche puisque les scientifiques peuvent faire front commun lorsque le gouvernement québécois annonce des coupes budgétaires. D'autre part, Clément Veilleux, directeur de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, appuie la fusion en fonction des groupes d'espèces fauniques puisqu'elle permettrait de satisfaire les « restrictions majeures au niveau des effectifs » et de prioriser « l'établissement des orientations, des politiques, des normes et de l'assistance technique aux régions » dans le contexte de l'ouverture du territoire de chasse<sup>17</sup>. Selon le scénario de fusion, la Direction générale de la faune serait subdivisée en fonction des groupes d'espèces fauniques, ce qui permettrait de recouper les activités des aménagistes et des scientifiques. Alors que Raymond Sarrazin soutient que la fusion rendrait « la recherche complètement soumise aux priorités de l'aménagement<sup>18</sup> », Clément Veilleux réplique que la fusion permettrait d'intégrer « les différents besoins de la faune sur une base

---

<sup>16</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 16 octobre 1979, Raymond Sarrazin à Henri Étienne Corbeil.

<sup>17</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 19 octobre 1979, Clément Veilleux à Henri Étienne Corbeil.

<sup>18</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 25 octobre 1979, Réflexions et lignes de conduite sur la recherche au secteur faune.

territoriale et multispécifique » ainsi que d'unifier « les expertises disponibles et d'assurer une meilleure coordination »<sup>19</sup>. En 1980, la Direction de la recherche faunique se rallie à la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, à condition de réviser leurs mandats respectifs en vue de « remplir la mission du secteur faune » et de maintenir « la fonction de recherche à long terme »<sup>20</sup>.

En 1981, le gouvernement québécois confirme la fusion des deux directions avec l'adoption d'un nouvel organigramme pour la Direction générale de la faune, en partie composé par la Direction de la faune terrestre et la Direction de la faune aquatique<sup>21</sup>. Dans ce contexte, André Magny quitte l'entité administrative du MLCP responsable de la formation et de la supervision des agents de protection de la faune, la Direction de la conservation de la faune, et remplace Henri Étienne Corbeil au poste de directeur général. Aussi, Rodrigue Bouchard et Luc Samson deviennent respectivement responsables de la Direction de la faune terrestre et de la Direction de la faune aquatique. À ce moment, Michel Lepage, Michel Crête, Ian Juniper, Hélène Jolicoeur, Jean-Marie Brassard, Magella Morasse, François Potvin, Charles Pichette, Daniel Banville, Normand Traversy et Michel Bélanger représentent les professionnels de la Direction de la faune terrestre. Au sein de cette unité, le Service du gros gibier chapeaute les équipes qui mènent la recherche sur l'orignal et le cerf de Virginie, respectivement dirigées par Michel Crête et François Potvin. La biologiste de la faune Hélène Jolicoeur ainsi que les techniciens Aldée Beaumont, Nicole Samson et André Lachance

<sup>19</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 31 octobre 1979, Réorganisation de la direction générale de la faune.

<sup>20</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 7 mars 1980, Raymond Sarrazin à Armand Leblond.

<sup>21</sup> [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1981/82*, Québec, MLCP, 1982, 15.



composent la première<sup>22</sup>. Les techniciens Laurier Breton, Rolland Lemieux, Gilles Mercier et Nicole Samson composent la seconde<sup>23</sup>.

De 1974 à 1977, le personnel du Service de l'aménagement de la faune et celui du Service de la recherche biologique passent respectivement de 33 et de 19 professionnels à 41 et 23 professionnels<sup>24</sup>. À la suite de la fusion en 1981, la Direction générale de la faune compte 48 professionnels. Désormais, la Direction de la faune terrestre et la Direction de la faune aquatique se composent respectivement de 11 et 10 professionnels<sup>25</sup>. Ces unités chapeautent respectivement le Service du gros gibier, le Service du petit gibier et le Service des études écologiques, ainsi que le Service des espèces d'eau chaude, le Service des espèces d'eau froide et le Service de la pisciculture (figure 3.2)<sup>26</sup>. Dès lors, le MLCP soutient que cet organigramme permet à la Direction générale de la faune « d'intégrer ses activités de recherche avec celles de gestion de la faune » et « de s'appuyer sur une spécialisation des tâches susceptibles de contribuer à de meilleurs résultats d'exploitation »<sup>27</sup>. Dorénavant, le service faunique est structuré en fonction des objets de recherche de l'écologie scientifique et non plus en fonction d'une distinction entre discipline scientifique caractérisant la recherche, et discipline technique caractérisant la mise en application des politiques de gestion faunique. Cette perspective

---

<sup>22</sup> Direction de la faune terrestre, *Bilan des réalisations 1982-83 et perspectives à court terme pour 1983-84*, Québec, MLCP, DRF, 1983, 4.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 11.

<sup>24</sup> [Anonyme], « Direction générale des parcs, de la chasse et de la pêche », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, MTCP, 1975, 94 et 101; [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976/77*, Québec, MTCP, 1977, 120 et 130.

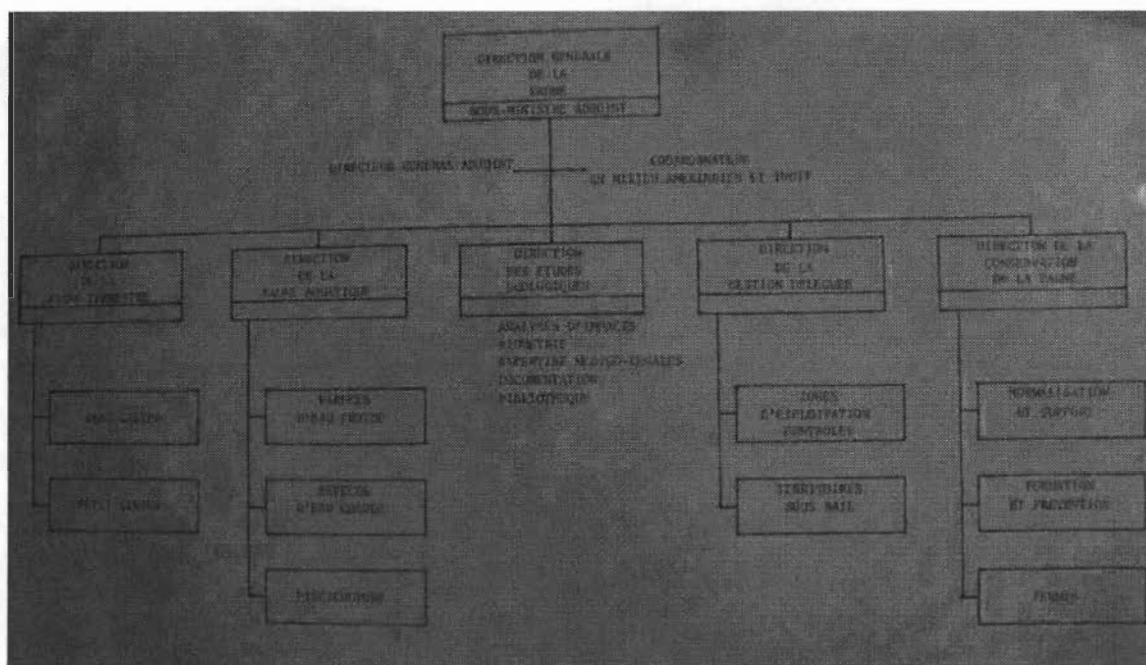
<sup>25</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 37, 1 avril 1981, Bertrand Tétréault aux membres du Comité de direction (DGF).

<sup>26</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 14, 1<sup>er</sup> juillet 1981, Plan d'organisation administrative supérieure au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

<sup>27</sup> *Ibid.*

appliquée se manifeste lorsque la Direction générale de la faune forme les unités de recherche dédiée à la faune terrestre et à la faune aquatique, et qu'il organise ainsi la recherche autour des espèces fauniques ou des groupes d'espèces ciblées par les activités de chasse et pêche.

**FIGURE 3.2**  
**Organigramme de la Direction générale de la faune, 1981**



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec (Québec), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, E22, 1989-09-003 / 37, avril 1981, Organigramme. L'organigramme fait référence à la « Direction des études écologiques », mais cette unité de recherche sera plutôt nommée « Service des études écologiques » dans les publications gouvernementales.

### 3.2. L'intensification de l'ouverture du territoire de chasse : les chroniqueurs sportifs et la recherche gouvernementale

Malgré les mesures de déclubage de la fin des années 1960 et du début des années 1970, la démocratisation de la chasse sportive et le maintien du système des clubs privés accentuent davantage la demande pour le gibier. Pour canaliser

l'augmentation de la pression de chasse, les scientifiques du service faunique participent à l'élaboration d'une politique de déclubage qui vise à mieux répartir l'accès au territoire de chasse en plus de mettre fin au privilège des clubs privés. De manière complémentaire, ces chercheurs contribuent à l'implantation de mesures règlementaires dont les effets sur la disponibilité du gibier sont ressentis dès la fin des années 1970. En effet, à partir de compilations de statistiques sur les orignaux tués, le ministère constate une stagnation des prises de gibier entre 1974 et 1976, puis une forte hausse jusqu'en 1981 alors que la vente de permis diminue et augmente de manière réciproque<sup>28</sup>. Les statistiques compilées sur les prises de cerfs de Virginie témoignent quant à elles d'une hausse du gibier récolté de 1974 à 1981, alors que la vente de permis augmente de manière réciproque<sup>29</sup>. Dans ce contexte, les chroniqueurs de chasse et pêche recourent à la production scientifique sur la faune terrestre pour évaluer l'influence des politiques de gestion faunique sur la pérennité des ressources cynégétiques. En général, ces chroniqueurs accordent une attention particulière aux mesures prises pour intensifier l'ouverture du territoire de chasse, qu'ils examinent en fonction des résultats des travaux sur les populations d'ongulés.

En 1974, le Service de l'aménagement de la faune modifie les règlements de chasse qui encadrent la récolte des populations d'ongulés. D'une part, il prolonge les dates de la saison de chasse pour retarder le début de la récolte des populations d'orignaux. Henri Poupart, chroniqueur au quotidien *La Presse*, critique cette décision et s'appuie sur les travaux de recherche du Service de la recherche biologique pour

---

<sup>28</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage : chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004) » Ph. D. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, 323-324.

<sup>29</sup> *Ibid.*, 309-310.

soutenir que les « concentrations d'originaux<sup>30</sup> » suffisent pour accentuer la pression de chasse dans plusieurs zones de chasse. En 1976, il réitère son opposition à ce règlement et défend l'hypothèse d'une sous-exploitation des populations d'originaux en utilisant les « résultats d'inventaires<sup>31</sup> » publiés par le Service de la recherche biologique. D'autre part, le Service de l'aménagement de la faune adopte la loi du mâle pour interdire la récolte des femelles et des faons des populations de cerfs de Virginie. Selon Henri Poupart, les chercheurs du Service de la recherche biologique considèrent que la loi du mâle constitue un « règlement anti-conservation<sup>32</sup> ». À cet égard, Gaston Moisan, sous-ministre adjoint du MTCP, admet que les études sur les populations de cerfs de Virginie ne préconisent pas l'adoption de la loi du mâle sur l'ensemble du territoire de chasse, mais que le manque de ressources financières et humaines ne permet pas d'élaborer des mesures spécifiques pour toutes les zones de chasse<sup>33</sup>. Malgré leur scepticisme affiché à l'égard de la validité des données recueillies par l'inventaire aérien<sup>34</sup>, les chroniqueurs de chasse et pêche utilisent les travaux des chercheurs du Service de la recherche biologique et de la Direction de la recherche faunique pour cerner la portée des règlements de chasses sur la pérennité des ressources cynégétiques promulguées par le Service de l'aménagement de la faune et la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune<sup>35</sup>.

---

<sup>30</sup> Henri Poupart, « Chasse 1975-76 : les chasseurs d'originaux sont favorisés », *La Presse*, 15 février 1975, C5.

<sup>31</sup> Henri Poupart, « Éditorial, l'original dans les parcs : 15,000 chasseurs pourraient être satisfaits », *Québec chasse et pêche*, vol. 5, n° 12, septembre 1976, 5.

<sup>32</sup> Henri Poupart, « La loi du mâle : décision politique et économique », *La Presse*, 20 avril 1974, B7.

<sup>33</sup> Henri Poupart, « La loi du mâle (II) », *La Presse*, 23 avril 1974, F7.

<sup>34</sup> Robert Joyal, « L'original aussi menacé que le chevreuil? Au moins 100 000 chasseurs en 77 », *Québec chasse et pêche*, vol. 6, n° 12, septembre 1977, 39-43, 66-67; Henri Poupart, « ORIGINAL, la catastrophe, c'est de ne pas avoir des inventaires fiables », *Québec chasse et pêche*, vol. 8, n° 3, décembre 1978, 6.

<sup>35</sup> Henri Poupart, « L'alarme est sonnée pour le chevreuil », *La Presse*, 23 février 1977, D4; Henri Poupart, « La tordeuse d'épinière et le cerf de Virginie », *La Presse*, 26 février 1977, C5; Henri Poupart, « Un service actif : celui de la Faune », *La Presse*, 3 mars 1977, B4.

En plus de mobiliser la recherche pour évaluer les nouvelles mesures réglementaires, les chroniqueurs de chasse et pêche entreprennent de diffuser les résultats de la recherche sur les populations d'ongulés pour mieux se positionner à l'égard de l'ensemble des politiques de gestion faunique<sup>36</sup>. Parmi ces politiques, le gouvernement québécois multiplie les efforts pour intensifier l'ouverture du territoire de chasse, d'abord avec la mise en place des « sociétés d'aménagement et de conservation<sup>37</sup> », des sociétés de gestion accessibles aux chasseurs exclus du système de location par baux. Pour appuyer la transition vers ces sociétés de gestion, Claude Simard, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche entre 1972 et 1976, forme un comité consultatif et lui rattache un comité technique pour fournir une perspective scientifique sur l'ouverture du territoire de chasse<sup>38</sup>. Le gouvernement québécois envisage un processus de recrutement pour réunir les membres des clubs privés et les chasseurs exclus du système de location par baux sous l'égide de ces sociétés de gestion, qui prennent le nom de Sociétés d'aménagement, de conservation et d'exploitation rationnelle de la faune (SACERF)<sup>39</sup>.

Dans la foulée de l'élection du Parti québécois en novembre 1976, Michel Duchesneau, sous-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, alimente les

<sup>36</sup> Pascal Grenier, « Où en sommes-nous dans la recherche sur l'original? », *Québec chasse et pêche*, vol. 5, n° 3, décembre 1975, 29-33; Henri Poupart, « Les loups ont commencé leur carnage 'incontrôlable' », *La Presse*, 13 mars 1976, B4.

<sup>37</sup> [Anonyme], « Sport », *Le Devoir*, 22 janvier 1975, 13.

<sup>38</sup> Henri Poupart, « Le ministre Simard est occupé... Création du Conseil Supérieur de la Faune », *La Presse*, 25 février 1975, B11.

<sup>39</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1990-10-009 / 49, 5 décembre 1975, Sociétés d'aménagement et de conservation, notes explicatives; Henri Poupart, « Éditorial », *Québec chasse et pêche*, vol. 5, n° 3, décembre 1975, 6.

attentes à l'égard des SACERF lorsqu'il soutient qu'elles permettraient de « 'planifier la production maximale' » plutôt que de « 'limiter les prises de poissons et de gibier' »<sup>40</sup>. Malgré ces promesses, une seule des sept sociétés de gestion prévues dans le projet pilote voit le jour, ce qui déçoit les chasseurs qui souhaitent participer à leur mise en place. Cette situation les incite d'ailleurs à accentuer la pression sur le gouvernement récemment élu pour parachever l'ouverture du territoire de chasse<sup>41</sup>. De surcroît, le premier budget du gouvernement de René Lévesque ajoute à la déception, puisque les ressources financières attribuées au MTCP ne se distinguent guère de celles octroyées dans les budgets du gouvernement précédent<sup>42</sup>. Le comité consultatif, présidé par le biologiste Michel Lamontagne<sup>43</sup>, poursuit donc ses activités afin de corriger l'échec des SACERF. Il compte notamment s'assurer que l'ouverture du territoire de chasse s'appuie sur des sociétés de gestion réellement accessibles aux chasseurs précédemment exclus sous le système de location par baux.

Le comité consultatif propose que les nouvelles sociétés de gestion soient établies en fonction « des exigences biologiques et sociales d'un territoire<sup>44</sup> ». Ces

---

<sup>40</sup> André Y. Croteau, « Interview du nouveau sous-ministre du MTCP, Michel Duchesneau », *Québec chasse et pêche*, vol. 6, n° 3, décembre 1976, 31-34.

<sup>41</sup> Henri Poupart, « Éditorial, le point sur les sociétés d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, vol. 5, n° 5, février 1976, 5; Henri Poupart, « Société de gestion : la lutte continue », *La Presse*, 30 décembre 1976, B4.

<sup>42</sup> André Y. Croteau, « Éditorial, déjà neuf mois : faudrait accoucher », *Québec chasse et pêche*, vol. 6, n° 11, août 1977, 5.

<sup>43</sup> Après un « baccalauréat en sciences biologiques » à l'Université de Montréal, il complète une « maîtrise en écologie et aménagement du milieu – option hydrobiologie » à l'Université Paul Sabatier. Lorsqu'il préside le comité consultatif, il occupe aussi le poste de président de l'Association des biologistes du Québec : Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, « Curriculum vitae abrégé », [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/communiques/2011/cv/mlamontagne.pdf>, (Page consultée le 11 mai 2017).

<sup>44</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1990-10-009 / 43, 28 septembre 1977, Avis sur les clubs privés et l'accessibilité au territoire.

critères mènent à réitérer l'adoption d'une position mitoyenne en ce qui concerne l'ouverture du territoire de chasse, soit le maintien des clubs privés « dans une perspective où les inconvénients majeurs pourraient être minimisés<sup>45</sup> ». C'est le comité technique, présidé par l'ichtyologiste Clément Veilleux et composé des chercheurs de la Direction de la recherche faunique, qui propose une rupture définitive avec les clubs privés et les SACERF, soit « l'abolition complète des baux de location et l'instauration d'un système intégré de la gestion de la faune<sup>46</sup> ». Les documents internes du comité consultatif révèlent que Gaston Moisan prononce une « intervention choc » et soutient que « c'est la peur qui nous fait hésiter à prendre une position claire, précise et absolument logique : celle d'abolir la clause d'exclusivité »<sup>47</sup>. Lorsque le comité consultatif remet son mémoire à Yves Duhaime, ministre du MTCP entre 1976 et 1979, il présente l'ensemble des propositions sans spécifier leur provenance, ce qui signifie que l'ouverture intégrale du territoire de chasse fait partie des recommandations<sup>48</sup>. Le 22 décembre 1977, dans une déclaration ministérielle, Yves Duhaime annonce l'abolition des clubs privés et la mise en œuvre de la politique de déclubage, ce qui confirme que le gouvernement québécois retient la proposition du comité technique.

À la suite de la déclaration ministérielle sur l'abolition du système de location par baux, le gouvernement québécois met en place une politique de déclubage baptisée Opération gestion faune et nomme Gaston Moisan et Clément Veilleux aux postes de

---

<sup>45</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 01, 29 septembre 1977, Rapport de la réunion conjointe des comités travaillant sur le dossier des clubs privés au Québec.

<sup>46</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 01, 29 septembre 1977, Rapport de la réunion conjointe des comités travaillant sur le dossier des clubs privés au Québec.

<sup>47</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 01, 29 septembre 1977, Réunion du 12 octobre 1977.

<sup>48</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 258-291.

« responsable hiérarchique » et de « responsable opérationnel » de cette politique<sup>49</sup>. En 1978, il remplace les SACERF par les « associations agréées<sup>50</sup> », des sociétés de gestion accessibles à l'ensemble des chasseurs et responsables de la supervision des zones d'exploitation contrôlée (ZEC). Initialement, le gouvernement québécois prévoit que les scientifiques du MTCP, de concert avec les chasseurs, détermineront les objectifs des associations agréées en matière de gestion faunique<sup>51</sup>. Ces associations agréées seraient donc « sous le contrôle de biologistes », en vue de faciliter l'adoption du « mécanisme qui sera jugé à propos pour mieux protéger la faune aquatique et terrestre »<sup>52</sup>. Malgré leur implication lors de l'élaboration de l'Opération gestion faune, les scientifiques du MTCP ne participent pas à la détermination des objectifs des associations agréées en matière de gestion faunique.

Dans la foulée de la mise en œuvre de l'Opération gestion faune, plusieurs chroniqueurs de chasse et pêche se tournent vers la recherche sur la faune terrestre pour cerner les conséquences de la politique de déclubage sur la pérennité des ressources cynégétiques<sup>53</sup>. Pour Jean Pagé, chroniqueur au quotidien *La Presse*, la politique de déclubage nuit carrément à la pérennité des ressources cynégétiques, un avis qui peut

---

<sup>49</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, janvier 1978, Opération gestion de la faune.

<sup>50</sup> Hélène Demers, Gaétan Hamel et Luc Samson, *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer, 1978-2003*, Québec, Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, 2003, 32.

<sup>51</sup> George Gruenefeld, « Private clubs would be changed if Simard's report is accepted », *The Montreal Gazette*, 3 janvier 1975, 20; [Anonyme], « La ZEC, pierre angulaire de l'exploitation contrôlée », *Québec chasse et pêche*, vol. 7, n° 6, mars 1978, 42-45, 406.

<sup>52</sup> Henri Poupart, « La pêche sportive au Québec, comment ça marche...? », *La Presse*, 10 mai 1978, D10.

<sup>53</sup> François Roberge, « Le 'déclubage', malgré certaines erreurs, l'opération semble un succès », *Le Devoir*, 25 juillet 1978, 1 et 6; Henri Poupart, « Les ZEC, un dialogue à établir maintenant ! », *La Presse*, 22 novembre 1978, H4.



s'expliquer en partie par son allégeance au défunt système de location par baux<sup>54</sup>. Les chroniqueurs de chasse et pêche qui ne partagent pas ce constat accentuent la diffusion des résultats de la recherche sur les populations d'ongulés en accordant leur tribune aux chercheurs de la Direction de la recherche faunique. Dès la fin de la saison de chasse en 1978, soit immédiatement après la création d'une cinquantaine de ZEC dans le cadre de la Loi sur la conservation de la faune<sup>55</sup>, les scientifiques du MTCP utilisent cette tribune pour hiérarchiser les « causes du déclin » des populations de cerfs de Virginie, recenser les « moyens mis en œuvre » pour freiner ce déclin et recommander l'adoption de « modalités de chasse flexibles » qui pourraient s'arrimer à la politique de déclubage<sup>56</sup>. Pour les scientifiques comme pour les chroniqueurs, même si l'Opération gestion faune représente une source d'augmentation de la pression de chasse, elle ne suscite pas nécessairement une réduction du gibier disponible<sup>57</sup>.

Lors des saisons de chasse subséquentes, les chroniqueurs de chasse et pêche surveillent l'adoption des mesures réglementaires qui accompagnent la politique de déclubage. En ce qui concerne la chasse à l'orignal, la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune implante un permis de groupe en 1979 et repousse le début de la saison de chasse en 1980. Dans les deux cas, Henri Poupart et Robert Joyal rappellent les lacunes de l'inventaire aérien des populations d'originaux et soutiennent que les

---

<sup>54</sup> Jean Pagé, « Plusieurs ZEC en mauvaise posture », *La Presse*, 3 novembre 1979, D10; Jean Pagé, « 'Gestion faune' : une aventure onéreuse », *La Presse*, 31 juillet 1980, C6.

<sup>55</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 278.

<sup>56</sup> Comité consultatif sur le cerf, « La situation du cerf au Québec, le présent et l'avenir de notre 'chevreuil' », *Québec chasse et pêche*, vol. 8, n° 2, novembre 1978, 9-13.

<sup>57</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 292-362.

travaux de recherche ne permettent pas d'appuyer l'adoption de ces mesures<sup>58</sup>. En ce qui concerne la chasse au cerf de Virginie, la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune permet la récolte des femelles et des faons pendant une journée en 1981. Dans ce cas, les chroniqueurs de chasse et pêche soutiennent que les chercheurs de la Direction de la recherche faunique recommandent l'adoption de cette mesure sur la base de leurs plus récents travaux sur les populations de cerfs de Virginie<sup>59</sup>. Encore une fois, ces chroniqueurs évaluent les règlements de chasse en fonction des résultats de la recherche sur la faune terrestre et de l'incidence des mesures réglementaires sur la pérennité des ressources cynégétiques. Cela dit, ils tentent aussi d'évaluer si ces mesures répondent aux objectifs de la politique de déclubage, soit de faciliter l'accès au territoire de chasse et d'uniformiser les conditions de chasse pour les chasseurs sportifs.

Dans l'ensemble, les chroniqueurs de chasse et pêche évoquent les activités scientifiques du gouvernement québécois pour évaluer les retombées potentielles ou les conséquences anticipées des politiques de gestion faunique sur les activités de chasse et pêche ainsi que sur la pérennité des ressources cynégétiques. Alors que la couverture journalistique cible principalement la recherche sur la faune terrestre, Henri Poupart renvoie quelques fois à la recherche sur les relations écosystémiques des espèces

---

<sup>58</sup> Henri Poupart, « Nouvelle réglementation de l'orignal : à quand des inventaires adéquats », *Québec chasse et pêche*, vol. 8, n° 7, avril 1979, 6; Robert Joyal, « Les modalités de la chasse 1981 : l'orignal va-t-il en bénéficier? », *Québec chasse et pêche*, vol. 10, n° 5, mars 1981, 10.

<sup>59</sup> Raymond Gervais, « Le cheptel ayant augmenté, l'abattage de la femelle du chevreuil permis à l'automne? », *La Presse*, 3 juillet 1981, A3; André Y. Croteau, « Propos de l'éditeur », *Sentier chasse-pêche*, vol. 11, n° 4, février 1982, 5.

fauniques, qui commence à se tailler une place au sein du MTCP<sup>60</sup>. En 1981, Jean Pagé soutient que « la diversité du milieu est un des principaux facteurs favorisant la productivité », mais rappelle que le MLCP doit s'entendre avec le ministère des Terres et Forêts (MTF) pour assurer le « respect à l'endroit de la faune »<sup>61</sup>. En effet, le MLCP ne bénéficie pas d'une politique encadrant les milieux de vie puisque la Loi sur la conservation de la faune encadre l'exploitation des ressources cynégétiques. Le MLCP peut déterminer les conditions de la chasse sportive – les saisons de chasses, le nombre de chasseurs par permis, le coût du permis et les quotas par secteur<sup>62</sup> – et peut mettre en forme des aires protégées pour délimiter les territoires de la chasse sportive, mais il ne peut pas cibler des milieux de vie spécifiques en vue de les protéger.

### **3.3. Vers une recherche sur les relations écosystémiques des espèces fauniques : le recensement des milieux de vie et l'étude de la dynamique des populations**

Alors qu'ils affirment leur rôle en matière de gestion faunique dans un contexte où s'intensifie l'ouverture du territoire de chasse, les chercheurs tentent de préciser le portrait des problèmes liés à l'exploitation des ressources cynégétiques. Ils souhaitent alors orienter l'action de l'État québécois sur les populations d'ongulés et endiguer les conséquences de l'augmentation de la pression de chasse sur la disponibilité du gibier. Pour ce faire, les scientifiques poursuivent l'inventaire des populations d'ongulés et dégagent certains facteurs qui seraient responsables de la dynamique des populations

---

<sup>60</sup> Henri Poupart, « Déplacements du chevreuil étudiés », *La Presse*, 23 mars 1974, B6; Henri Poupart, « L'alarme est sonnée pour le chevreuil », *La Presse*, 23 février 1977, D4; Henri Poupart, « La tordeuse d'épinette et le cerf de Virginie », *La Presse*, 26 février 1977, C5.

<sup>61</sup> Jean Pagé, « Un habitat amoiché », *La Presse*, 15 décembre 1981, 20.

<sup>62</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 25.

animales. L'étude de la dynamique des populations d'ongulés les pousse notamment à se tourner vers une recherche sur les relations écosystémiques des espèces fauniques, comme en témoignent les travaux qu'ils mènent sur les milieux de vie hivernaux du cerf de Virginie<sup>63</sup>. Si les scientifiques répondent alors aux besoins du moment, soit l'évaluation de la population faunique et de l'impact du déclubage sur la disponibilité du gibier et le succès de chasse, ils appréhendent désormais ces besoins par le prisme de l'écologie scientifique. Ils manifestent ainsi leurs préoccupations pour l'encadrement des milieux de vie, qui représentent dorénavant un objet de recherche à part entière.

Lors de la subdivision du Service de la faune en 1974, Jean-Marie Brassard et Magella Morasse, responsables du Comité de coordination des inventaires, formulent leurs recommandations sur les ressources financières et humaines demandées par le Service de la recherche biologique et le Service de l'aménagement de la faune en vue de poursuivre l'inventaire des populations d'ongulés<sup>64</sup>. Dans un premier temps, Brassard et Morasse acceptent l'ensemble des expéditions sur le terrain et précisent que l'inventaire aérien représente « un outil de travail indispensable pour l'étude de nos populations animales » en raison « de la superficie à couvrir et des besoins pour la recherche et l'aménagement »<sup>65</sup>. En 1975 et 1976, le Comité de coordination des inventaires resserre les critères pour évaluer les demandes, ce qui mène au refus de certaines expéditions parce que les scientifiques proposent d'y conduire des méthodes d'observation jugées

---

<sup>63</sup>Communément appelés ravages, ces milieux accueillent les cerfs de Virginie lorsque l'accumulation de neige compromet leurs déplacements et leur alimentation : Frédéric Hébert, Michel Hénault, Jean Lamoureux, Mathieu Bélanger, Mélyssa Vachon et André Dumont, *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*, 4<sup>e</sup> édition, Québec, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013, 3.

<sup>64</sup> CCI, *Demandes de projet d'inventaire aérien 1973-74*, Québec, MTCP, 1974.

<sup>65</sup> *Ibid.*, 1.

inadéquates par les responsables<sup>66</sup>. Plus spécifiquement, ces derniers acceptent l'ensemble des expéditions qui ciblent les populations de cerfs de Virginie, mais refusent certaines missions qui ciblent les populations d'orignaux, car ils jugent que l'inventaire aérien ne répondrait pas « aux besoins requis pour l'exploitation<sup>67</sup> » de ce gibier. Pour satisfaire les critères du Comité de coordination des inventaires, les effectifs du Service de la recherche biologique et du Service de l'aménagement de la faune rattachent les objectifs de leurs expéditions sur le terrain aux enjeux d'exploitation des territoires survolés<sup>68</sup>. Bien que Brassard et Morasse soient issus du Service de la recherche biologique, la sélection des expéditions tente également de satisfaire les exigences du Service de l'aménagement de la faune puisqu'il fournit une grande partie des effectifs nécessaires à la mise en œuvre d'une prise de données systématique.

La collaboration du Service de la recherche biologique et du Service de l'aménagement de la faune dans le cadre de l'inventaire des populations d'ongulés fortifie l'élaboration d'objectifs de recherche touchant des problèmes spécifiques de la gestion faunique. D'une part, la prise de données sur les populations d'orignaux tente de « planifier l'exploitation dans des secteurs relativement inconnus », de « définir des zones de distribution » et de « suivre l'extension de l'aire de répartition »<sup>69</sup>. Pour atteindre ces objectifs, les scientifiques et les techniciens qui effectuent l'inventaire aérien remplacent parfois l'avion par l'hélicoptère, ce qui permet de faciliter le

---

<sup>66</sup> Magella Morasse et Nicole Samson, *Demandes de projet d'inventaire aérien 1974-75*, Québec, MTCP, 1975, 1.

<sup>67</sup> Comité des inventaires aériens, *Rapport d'inventaire aérien du gros gibier 1974-75*, Québec, MTCP, 1976, vii.

<sup>68</sup> Comité des inventaires aériens, *Demandes de projet d'inventaire aérien 1975-76*, Québec, MTCP, 1976, 1.

<sup>69</sup> CCI, *Rapport d'inventaire aérien du gros gibier, 1973-74*, Québec, MTCP, 1975, 62.

décompte des spécimens et d'identifier avec plus de précision le sexe et l'âge de ceux-ci<sup>70</sup>. D'autre part, la prise de données sur les populations de cerfs de Virginie tente de « faire des estimations de populations par zone de chasse », mais aussi de « cartographier précisément tous les ravages » afin de « protéger et même améliorer l'état de nos ravages de cerf »<sup>71</sup>. Pour atteindre ces objectifs, les scientifiques et les techniciens repèrent et délimitent les milieux de vie hivernaux du cerf de Virginie, puis ils réalisent le décompte des spécimens au sein de ces milieux<sup>72</sup>. À partir de 1980, la prise de données sur les populations d'ongulés doit répondre aux normes d'un plan quinquennal d'inventaire aérien, mis sur pied pour « identifier selon les territoires les facteurs affectant le maintien des populations », parmi lesquels comptent « l'exploitation des espèces par la chasse; les divers agents qui perturbent les milieux (habitat) et, les épidémies qui affectent les populations animales<sup>73</sup> ». En somme, « l'étendue de l'action de ces facteurs commande des vérifications et un des moyens employés est l'inventaire systématique des territoires utilisés par nos cervidés<sup>74</sup> », qui permet en retour de renseigner sur la disponibilité du gibier et d'instaurer le recensement des milieux de vie.

---

<sup>70</sup> Comité des inventaires aériens, *Rapport des inventaires aériens, hiver 1976-77*, Québec, MTCP, 1978; Comité des inventaires aériens du gros gibier, *Rapport des inventaires aériens, hiver 77-78*, Québec, MTCP, 1979; Comité des inventaires aériens du gros gibier, *Rapport des inventaires aériens du gros gibier, hiver 1978-79*, Québec, MLCP, 1980; Comité des inventaires aériens du gros gibier, *Rapport des inventaires aériens du gros gibier, hiver 1979-80*, Québec, MLCP, 1981.

<sup>71</sup> CCI, *Rapport d'inventaire aérien du gros gibier, 1973-74*, Québec, MTCP, 1975, 2.

<sup>72</sup> Comité des inventaires aériens, *Rapport des inventaires aériens, hiver 1976-77*, Québec, MTCP, 1978; Comité des inventaires aériens du gros gibier, *Rapport des inventaires aériens, hiver 77-78*, Québec, MTCP, 1979; Comité des inventaires aériens du gros gibier, *Rapport des inventaires aériens du gros gibier, hiver 1978-79*, Québec, MLCP, 1980.

<sup>73</sup> Comité des inventaires aériens du gros gibier, *Rapport des inventaires aériens du gros gibier, hiver 1980-81*, Québec, MLCP, 1982, 1.

<sup>74</sup> *Ibid.*, 1.

À partir de 1974, le Service de la recherche biologique remplace la fiche du gros gibier (voir section 2.2.2.) par le système d'information sur la grande faune (SIGF), qui permet de spatialiser la collecte de données sur la pression de chasse avec l'ajout des coordonnées géographiques de la mort des spécimens récoltés<sup>75</sup>. Pour ce faire, il assigne un responsable à chaque district biologique afin d'expliquer le fonctionnement de la nouvelle fiche et d'inciter les chasseurs à préciser les renseignements fournis<sup>76</sup>. Ensuite, dans un rapport annuel intitulé *Gros gibier au Québec*, le Service de la recherche biologique (puis la Direction de la recherche faunique) compile les données recueillies et examine la répartition de la pression de chasse, la composition des populations récoltées et la mortalité qui ne relève pas de la chasse sportive<sup>77</sup>. Par l'entremise du SIGF et de ce rapport annuel, le Service de la recherche biologique raffine l'analyse de la pression de chasse, ce qui permet de mieux cerner le rapport entre la chasse sportive et la dynamique des populations d'ongulés. Bien que l'analyse de la pression de chasse – un facteur humain – soit au cœur de l'étude de cette dynamique, les chercheurs entreprennent également l'analyse des facteurs écologiques et de leurs interactions afin d'élargir la portée de cette étude, comme en témoignent les travaux sur les milieux de vie hivernaux du cerf de Virginie.

Les chercheurs s'intéressent particulièrement aux facteurs écologiques qui influencent la dynamique des populations de cerfs de Virginie au sein des ravages, soit

---

<sup>75</sup> Gaston Côté, « Domestiquer le sauvage », 307.

<sup>76</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 38, 10 juillet 1974, H.-Étienne Corbeil à Richard L. Séguin.

<sup>77</sup> Les rapports publiés pour la période 1974-1981 : Rodrigue Bouchard et Clément Gauthier, *Gros gibier au Québec en 1974*, Québec, MTCP, 1975; [...] Rodrigue Bouchard et Marie-Hélène Roy, *Gros gibier au Québec en 1981*, Québec, MLCP, 1982.

l'utilisation du couvert forestier, les conditions d'enneigement et la prédation par les canidés. Pour la réalisation de ces travaux, le Service de la recherche biologique négocie d'abord avec le MTF, responsable des ententes avec l'industrie forestière sur les terres publiques. En 1974, ce ministère impose des normes de coupe au sein des ravages situés dans les concessions forestières de la *Canadian International Paper* (CIP) en Outaouais<sup>78</sup>. Lorsque le MTF met en application ce type de normes dans les ravages situés dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches, il restreint les coupes à blanc, ce qui permet aux chercheurs de bénéficier de conditions expérimentales favorables à la réalisation des travaux sur l'utilisation du couvert forestier par le cerf de Virginie<sup>79</sup>. Pour effectuer l'analyse des conditions d'enneigement sur l'ensemble du territoire québécois, le Service de la recherche biologique implante des stations de neige dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie<sup>80</sup>. Finalement, il investit la tribune des chroniqueurs de chasse et pêche pour atténuer les craintes à l'égard du loup et justifier la mise en œuvre d'une analyse de la prédation par les canidés<sup>81</sup>.

Alors que le Service de la recherche biologique multiplie les mesures pour améliorer les conditions expérimentales au sein des ravages, les chercheurs utilisent l'inventaire aérien pour délimiter le ravage à l'étude, estimer le nombre de spécimens

---

<sup>78</sup> Michel Bélanger, « L'aménagement des cédrières pour le cerf de Virginie, pour régler le problème du chevreuil à la source », *Québec chasse et pêche*, vol. 5, n° 4, janvier 1976, 22-24.

<sup>79</sup> Jean Huot et François Potvin, « Étude du cerf de Virginie dans le ravage du lac Pohénégamook : l'habitat et la population, hivers 1971-72 », *Travaux en cours*, Québec, MTCP, DGF, 1977, 175-200; François Potvin, *Bilan des coupes d'aménagement réalisées de 1977 à 1980 dans le ravage de cerfs d'Armagh*, Québec, MLCP, DFT, 1985.

<sup>80</sup> Robert Joly et Yvon Roussel, *Conditions de l'enneigement dans l'aire de répartition du Cerf de Virginie au Québec, hiver 1975-76*, Québec, MTCP, 1977.

<sup>81</sup> Comité consultatif sur le cerf, « La situation du cerf au Québec, le présent et l'avenir de notre 'chevreuil' », *Québec chasse et pêche*, vol. 8, n° 2, novembre 1978, 9-13.



qui le fréquentent et évaluer la distribution des types de couvert (c.-à-d. : « sapinières », « peuplements feuillus », « peuplements mélangés », « bûchers » et « aulnaies »)<sup>82</sup>. Ensuite, ils examinent la disponibilité et l'utilisation des espèces ligneuses qui composent les types de couverts, ce qui les renseigne sur l'alimentation hivernale du cerf de Virginie. Parfois, les chercheurs effectuent des coupes sélectives pour faciliter le déplacement des spécimens au sein du ravage et évaluer la contribution de cette méthode d'aménagement à la production du brout<sup>83</sup>. Après quatre années de recherche au sein du ravage d'Armagh dans la région Chaudière-Appalaches, ils constatent que les coupes sélectives permettent de « récupérer une quantité appréciable de matière ligneuse » et de « préserver suffisamment de couvert pour maintenir le potentiel de l'habitat », mais que la composition du brout produit ne correspond pas nécessairement aux besoins des populations de cerfs de Virginie<sup>84</sup>.

Par l'entremise des stations de neige, les chercheurs recueillent des données sur les précipitations hivernales et établissent qu'une accumulation qui dépasse 50 centimètres entrave les déplacements des populations de cerfs de Virginie<sup>85</sup>. Selon les années, entre quinze et vingt stations mesurent les précipitations hivernales pour mettre en relation l'accumulation de neige et l'enfoncement des spécimens avec la mortalité hivernale du cerf de Virginie et le succès de récolte lors de la saison de chasse

---

<sup>82</sup> Jean Huot et François Potvin, « Étude du cerf de Virginie dans le ravage du lac Pohénégamook : l'habitat et la population, hivers 1971-72 », *Travaux en cours*, Québec, MTCP, DGF, 1977, 175-200.

<sup>83</sup> Magella Morasse, *Plan d'aménagement du ravage de cerf de Virginie d'Armagh*, Québec, MTCP, SRB, 1974; François Potvin, *Perspectives d'aménagement de l'habitat du ravage de Pohénégamook*, Québec, MTCP, SRB, 1975.

<sup>84</sup> François Potvin, *Bilan des coupes d'aménagement réalisées de 1977 à 1980 dans le ravage de cerfs d'Armagh*, Québec, MLCP, DFT, 1985.

<sup>85</sup> Robert Joly, *Conditions de l'enneigement dans l'aire de répartition du cerf de Virginie au Québec, hiver 1978-79*, Québec, MTCP, DRF, 1979.

subséquente<sup>86</sup>. Bien que les chercheurs soient en mesure d'établir une forte corrélation entre les conditions d'enneigement et le succès de récolte, les méthodes limitent la portée des résultats en ce qui a trait à l'influence de ce facteur écologique sur la dynamique des populations de cerfs de Virginie<sup>87</sup>. En 1980, la Direction de la recherche faunique réduit les ressources financières attribuées aux stations de neige, ce qui pousse les chercheurs à privilégier le suivi des ravages composés de peuplements feuillus plutôt que celui des ravages formés de peuplements résineux<sup>88</sup>. Pour entretenir la cueillette de données sur les précipitations hivernales, les chercheurs recommandent la multiplication des stations de neige et l'exploitation des données recueillies par le Service de météorologie du ministère de l'Environnement.

En parallèle, la Direction de la recherche faunique fournit un terrain d'enquête à Daniel Banville et Hélène Jolicoeur, deux étudiants de l'Université Laval qui, dans le cadre de leurs maîtrises en sciences biologiques, travaillent sur les rapports entre les populations de loups et les populations de cerfs de Virginie. Par le biais d'études amorcées en contexte universitaire, la Direction de la recherche faunique appuie la poursuite d'une analyse de la prédation par les canidés en contexte gouvernemental. À la suite de leur diplomation, ces chercheurs joignent les rangs du MLCP et mènent des travaux au sein des ravages du Lac Stubbs en Outaouais et d'Armstrong en Beauce, ce qui leur permet de mieux cerner le rapport entre le régime alimentaire des loups et des

---

<sup>86</sup> Laurier Breton et François Potvin, *Sommaire des conditions d'enneigement pour le cerf au Québec de 1973 à 1985*, Québec, MLCP, DFT, 1986.

<sup>87</sup> *Ibid.*, 1986.

<sup>88</sup> Robert Joly, *Conditions de l'enneigement dans l'aire de répartition du cerf de Virginie au Québec, hiver 1979-80*, Québec, MTCP, DRF, 1980.

coyotes et la mortalité hivernale du cerf de Virginie<sup>89</sup>. Dans le cas du Lac Stubbs, les scientifiques évaluent la disponibilité des proies au moyen de l'inventaire aérien, puis ils circulent au sein du ravage à l'étude pour localiser les carcasses tout « en s'efforçant de ne pas déranger l'activité des loups<sup>90</sup> ». Finalement, les chercheurs récoltent les « fumées de loups<sup>91</sup> » pour examiner la composition de leur alimentation et ils posent des colliers émetteurs sur quelques spécimens afin de suivre leurs déplacements. Dans l'ensemble, les scientifiques confirment que la prédation par les canidés influence la dynamique des populations de cerfs de Virginie, mais ils soulignent également que cette influence n'est pas plus significative que celle qu'exercent l'utilisation du couvert ou les conditions d'enneigement.

\*\*\*\*\*

À la suite de la subdivision du Service de la faune en 1974, les biologistes et les ingénieurs forestiers de l'État québécois ont systématisé l'inventaire des populations d'ongulés pour renseigner le Service de la recherche biologique sur la disponibilité du gibier et instaurer le recensement des milieux de vie. En examinant, au sein des ravages, les facteurs écologiques influençant la dynamique des populations de cerfs de Virginie, les chercheurs ont complexifié le portrait des relations écosystémiques de cette espèce. Faciles à repérer et délimiter, les ravages sont devenus des laboratoires à ciel ouvert pour étudier les milieux de vie hivernaux du cerf de Virginie. Les scientifiques ont pu ainsi

---

<sup>89</sup> Daniel Banville, Hélène Jolicoeur et Jean Huot, *Étude de la prédation par le loup sur le cerf de Virginie dans la région de l'Outaouais*, Québec, MTCP, DRF, 1978; Cyrille Barrette et François Messier, *Étude de la prédation du cerf de Virginie par le coyote dans le ravage d'Armstrong, Beauce sud*, Québec, MTCP, DRF, 1979.

<sup>90</sup> Daniel Banville, Hélène Jolicoeur et Jean Huot, *Étude de la prédation par le loup sur le cerf de Virginie dans la région de l'Outaouais*, Québec, MTCP, DRF, 1978, 9.

<sup>91</sup> *Ibid.*, 16.

appréhender les ravages en tant qu'objet de recherche à part entière, et ce, par le prisme de l'écologie scientifique.

De la subdivision du Service de la faune en 1974 à la fusion de la Direction de la recherche faunique et de la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune en 1981, les scientifiques ont réussi à organiser la recherche autour des espèces fauniques ou des groupes d'espèces ciblées par les activités de chasse et pêche. Par l'entremise de l'unité de recherche dédiée à la faune terrestre, les chercheurs ont mené des travaux sur les populations d'ongulés et leurs milieux de vie. Désormais, l'introduction d'une perspective écologique caractérise les transformations des pratiques de la recherche qui fonde l'action de l'État québécois en matière de gestion faunique. En plus d'intervenir pour résoudre les problèmes liés à l'exploitation des ressources cynégétiques, le MLCP souhaite appréhender les enjeux mis en lumière par les chercheurs au sujet des relations écosystémiques des espèces fauniques. Cependant, rappelons qu'il existe un cadre légal pour réglementer les activités de chasse et pêche, mais que la Loi sur la conservation de la faune ne comporte pas de dispositions pour protéger des milieux de vie spécifiques. Les scientifiques doivent ainsi identifier certains milieux de vie prioritaires afin de les doter d'une existence sur les plans administratif et légal. Ce faisant, ils seront en mesure d'arrimer certains principes de l'écologie scientifique à la politique de gestion faunique.

## CHAPITRE 4

### **L'écologie scientifique et la gestion faunique : des milieux de vie aux habitats fauniques, 1981-1994**

Depuis le démantèlement du laboratoire universitaire de l'Office de biologie du Québec et la formation du Service de la faune, les chercheurs au sein de l'État québécois tentent de faire de la recherche scientifique la pierre angulaire de la gestion faunique. Au sein du ministère responsable des activités de chasse et pêche, les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers tirent profit de la restructuration incessante des entités administratives et de l'attention médiatique que suscitent la démocratisation de la chasse sportive et l'ouverture du territoire de chasse. D'une part, après avoir obtenu la création d'unités de recherche pour mener leurs travaux, les scientifiques de l'État québécois produisent des études qui rendent visibles les populations d'orignaux et de cerfs de Virginie, des espèces fauniques prisées par les chasseurs sportifs. Dès lors, ils intègrent les préceptes de l'écologie scientifique à la recherche faunique en contexte gouvernemental, ce qui se manifeste dans les travaux sur la quantification des populations d'ongulés et sur la délimitation de leurs milieux de vie. D'autre part, la diffusion des résultats de la recherche sur les populations d'ongulés intéresse les chroniqueurs de chasse et pêche, qui de plus en plus inscrivent leur compréhension de l'exploitation des ressources cynégétiques dans une perspective scientifique. Cela dit, l'écologisation de la gestion faunique demeure un processus inachevé et constamment

redéfini, comme en témoignent les circonstances qui entourent l'intégration des préceptes de l'écologie scientifique à la politique et aux pratiques aménagistes de gestion de la faune au Québec.

La formation du Service des études écologiques en 1981, une unité de recherche dont la genèse remonte à la mise sur pied du Groupe de recherche d'impact sur la faune en 1976, illustre l'inscription de l'écologie scientifique au sein de l'appareil scientifique du MLCP. Tandis que le ministère organise la recherche principalement autour des espèces fauniques, les chercheurs du Service des études écologiques privilégient l'acquisition de connaissances sur les relations écosystémiques des espèces. En effet, les chercheurs multiplient les travaux sur les milieux de vie des différentes populations d'ongulés, qui deviennent un objet de recherche à part entière. En parallèle, le MLCP amorce la transformation de cet objet de recherche en objet d'intervention par l'entremise du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, qui intensifie ses activités à partir de 1981. Le groupe de travail produit notamment une caractérisation des milieux de vie des espèces fauniques, puis il identifie les habitats fauniques qu'il juge essentiels pour l'orignal et le cerf de Virginie. De 1983 à 1993, le MLCP utilise les travaux du groupe de travail pour composer une définition administrative des habitats fauniques et pour élaborer la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (1983) et le Règlement sur les habitats fauniques (1993). Le MLCP fait de la protection des habitats fauniques un objectif en soi à l'intérieur du cadre législatif traitant de l'exploitation des ressources cynégétiques, qui s'ouvre donc sur la conservation des milieux de vie. Malgré tout, l'élaboration de pratiques aménagistes qui s'appuieraient

sur l'écologie scientifique représente un défi de taille pour les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers du MLCP, qui seront sous l'égide du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) à partir de 1994.

#### **4.1. Une unité de recherche pour l'étude des relations écosystémiques et un groupe de travail pour la protection des habitats fauniques**

Après la création du MLCP en 1979 et la réorganisation de la Direction générale de la faune en 1981, Michel Lagacé soutient que le personnel scientifique de son unité de recherche, le Groupe de recherche d'impact sur la faune, ne peut réaliser de recherche sur les relations écosystémiques des espèces fauniques, car il doit constamment se préoccuper de gestion opérationnelle<sup>1</sup>. Lagacé compare le rôle de son unité à celui des autres unités de recherche de la Direction générale de la faune dédiées à la faune aquatique et à la faune terrestre. Pour Lagacé, ces unités de recherche bénéficient d'une autonomie institutionnelle suffisante pour se dégager des tâches ponctuelles associées à la gestion opérationnelle, ce qui leur permet d'assurer la mise en œuvre de leurs programmes de recherche respectifs. Il souhaite que la réorganisation de la Direction générale de la faune puisse fournir des conditions similaires à l'ensemble des unités de recherche, mais reconnaît que la « vocation de protection de la faune » du Groupe de recherche d'impact sur la faune est parfois contradictoire à la « vocation d'exploitation » du MLCP<sup>2</sup>. Ainsi, la mise en œuvre du mandat de recherche du Groupe de recherche d'impact sur la faune se trouve compromise par le manque d'autonomie institutionnelle

---

<sup>1</sup> BAnQ, Centre de Québec (Québec), Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 75, 1 novembre 1979, Michel Lagacé à Raymond Sarrazin.

<sup>2</sup> *Ibid.*

de cette unité de recherche et par l'incompatibilité entre sa mission et celle de l'organisation mère.

Le 23 juin 1980, Armand Leblond, directeur général de la faune, propose au sous-ministre Pierre Le François la création du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques en vue de lancer le mandat de recherche du Groupe de recherche d'impact sur la faune. Le directeur général souhaite que les deux groupes accomplissent des tâches complémentaires, le premier réalisant le programme de recherche et le second attribuant les tâches ponctuelles associées à la gestion opérationnelle. Pour Armand Leblond, la formation du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques permettrait également d'envisager l'atteinte de l'objectif de protection des habitats fauniques au sein du MLCP, autrement « handicapé par sa loi constitutive qui limite le secteur faune aux seules activités de chasse et de pêche<sup>3</sup> ». Ce dernier soutient que le MLCP ne peut pas « affirmer avec assez de force, face aux autres intervenants sur le milieu, son autorité sur la faune<sup>4</sup> », notamment face aux ministères des Terres et Forêts, de l'Agriculture ou de l'Environnement. Pour préparer l'implantation de l'objectif de protection des habitats fauniques, Leblond nomme Raymond Sarrazin au poste de responsable du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques. Son mandat initial est de procéder « à l'analyse globale de la situation, à la récolte de l'information générale et de données précises sur les milieux et au dégagement des principales options<sup>5</sup> », de sorte à ce qu'il puisse « préciser ses exigences pour la conservation des

---

<sup>3</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 59, 23 juin 1980, Armand Leblond à Pierre Le François.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*



habitats fauniques » en tenant compte « des aspects économiques de l'exploitation des richesses naturelles, des impératifs écologiques et de l'ensemble des besoins de la société<sup>6</sup> ». En novembre 1980, le MLCP annonce la création du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, désormais responsable du mandat de recherche du Groupe de recherche d'impact sur la faune. Sur le plan administratif, la Direction générale de la faune bénéficie ainsi d'une division qui œuvre pour établir des liens entre la recherche sur les relations écosystémiques et la protection des habitats fauniques.

Pour amorcer le mandat de recherche du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, Raymond Sarrazin rencontre la Direction de la recherche faunique et la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune afin d'obtenir le point de vue de leur personnel sur la protection des habitats fauniques. Lors de la réunion du 18 février 1981, le personnel de la Direction de la recherche faunique se dit « abasourdi devant l'étendue du mandat » et s'abstient de commenter avec précision le mandat de recherche du groupe de travail<sup>7</sup>. De son côté, le personnel de la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune suggère « de ne pas trop consacrer de temps à la problématique ou à l'évaluation de la faune, mais plutôt aux moyens », ce qui implique notamment d'identifier des « zones prioritaires » sur la base de la « productivité », de la « concentration » ou de l'usage lié à un « trait particulier de comportement »<sup>8</sup>. Michel Bélanger, biologiste de la faune à la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, suggère de prioriser les « ravages de

<sup>6</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, décembre 1980, Document de travail.

<sup>7</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 17, 6 avril 1981, Robert Joly à Raymond Sarrazin.

<sup>8</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, 20 mai 1981, Raymond Sarrazin à Luc Samson.

cerfs », la « superficie forestière minimale à conserver pour l'orignal » et les « lieux de vêlage et routes de migration du caribou »<sup>9</sup>. À partir de ces commentaires, le personnel du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques entame l'élaboration d'un document de travail en vue de caractériser les milieux de vie des espèces fauniques, d'attribuer une définition administrative à certains habitats fauniques et d'évaluer les règlements qui permettraient d'encadrer ces habitats sur le plan légal.

En 1981, lors de la fusion de la Direction de la recherche faunique et de la Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, le MLCP forme la Direction de la faune aquatique et la Direction de la faune terrestre. Rappelons qu'il crée à la même époque le Service des études écologiques, une unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques. À ce moment, cette unité devient responsable du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques et du Groupe de recherche d'impact sur la faune, mais aussi d'une équipe dédiée à la « biométrie » et aux « statistiques »<sup>10</sup>. Grâce à cette réorganisation administrative de la Direction générale de la faune, le personnel scientifique du Service des études écologiques jouit d'une autonomie institutionnelle similaire à celle des chercheurs de la Direction de la faune aquatique et de la Direction de la faune terrestre, ce qui leur permet de mettre en valeur l'objectif de protection des habitats fauniques au sein du MLCP<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 14, 20 octobre 1982. Organigramme.

<sup>11</sup> *Ibid.* Le Service des études écologiques se compose de Michel Cantin, Clément Gauthier et Gilles Paquet, du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, de Michel Lagacé, Georges Gauvin, Gilles Patry et Louise Blais, du Groupe de recherche d'impact sur la faune, ainsi que de Marie-Hélène Roy et Pierre Laliberté, qui composent l'équipe dédiée à l'analyse quantitative

Au sein de la Direction générale de la faune, le Service des études écologiques se voit attribuer la mission suivante : « réaliser des travaux d'analyse portant sur les effets écologiques d'interventions en milieu naturel, poursuivre des études scientifiques et travaux de laboratoire et coordonner les activités de documentation scientifique et de relevés biologiques et topographiques<sup>12</sup> ». Pareil énoncé omet toutefois de décrire les travaux que le Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques entreprend pour atteindre l'objectif de protection des habitats fauniques. Alors que le gouvernement québécois adopte le nouvel organigramme de la Direction générale de la faune à l'automne 1981, Michel Lagacé soutient que certains hauts fonctionnaires du MLCP demeurent réfractaires « quant à l'utilisation de l'approche des études d'impact comme un processus à privilégier dans la planification des projets de développement dans le milieu naturel<sup>13</sup> ». En effet, malgré le renforcement de l'autonomie institutionnelle du personnel scientifique du Service des études écologiques, le MLCP privilégie encore l'encadrement de l'exploitation des ressources cynégétiques par rapport à l'objectif de protection des habitats fauniques.

Pour mettre en vigueur l'organigramme de la Direction générale de la faune, le MLCP élabore un plan d'organisation administrative qui décrit les fonctions de toutes ses branches. Ainsi, le ministère précise les fonctions du Groupe de recherche d'impact sur la faune, soit l'élaboration des « politiques et normes pour l'analyse des impacts sur la faune et son habitat » et des « recherches sur les effets d'activités humaines sur la

---

<sup>12</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 14, 1<sup>er</sup> juillet 1981, Plan d'organisation administrative supérieure au MLCP.

<sup>13</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1990-10-009 / 26, 26 novembre 1981, Michel Lagacé à Robert Joly.

faune et son habitat ». Quant aux fonctions du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, elles visent la production d'un « inventaire des habitats », de « normes de protection et d'intervention dans les habitats », d'une « recherche sur la valeur et l'importance des habitats », d'une « classification des habitats » et de « plans de protection » pour assurer la « restauration et [l']amélioration des habitats »<sup>14</sup>. Dans le *Rapport annuel 1983/84*, le MLCP récapitule les fonctions du Groupe de recherche d'impact sur la faune et du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques pour définir le mandat du Service des études écologiques dans son ensemble :

Assurer le maintien, l'amélioration et la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois

Effectuer des travaux d'analyse et de recherche relatifs aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.

Effectuer les études d'impact de projets majeurs de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces fauniques<sup>15</sup>.

Dans les rapports annuels suivants, le MLCP réitère cette définition du mandat de l'unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques, ce qui met en valeur l'objectif de protection des habitats fauniques sur le plan symbolique<sup>16</sup>.

En 1987, le MLCP renforce l'institutionnalisation de l'objectif de protection des habitats fauniques sur le plan organisationnel lorsqu'il remplace le Service des études écologiques par le Service des habitats fauniques. Le ministère maintient une unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques, mais le nom désigne désormais un objet d'intervention, les *habitats fauniques*, plutôt que le domaine de spécialisation

<sup>14</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 13, juillet 1982, Plan d'organisation administrative.

<sup>15</sup> [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1983/84*, Québec, MLCP, 1984, 38.

<sup>16</sup> [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1984/85*, Québec, MLCP, 1985, 39; [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1985/86*, Québec, MLCP, 1986, 40; [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1986/87*, Québec, MLCP, 1987, 38.

des études *écologiques*. À ce moment, le ministère renomme la Direction générale de la faune, Direction générale de la ressource faunique, un nom qu'elle conserve jusqu'à ce qu'elle intègre le ministère de l'Environnement et de la Faune en 1994. Outre la réorganisation administrative de 1987, le MLCP contribue également à la protection des habitats fauniques en confirmant que les activités du Service des habitats fauniques doivent comprendre « la caractérisation des habitats fauniques, leur importance et les méthodes d'aménagement pour en augmenter la productivité », de « l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques », ainsi que de « la production de guides de conservation des habitats en regard d'activités affectant le milieu »<sup>17</sup>. Même si le Service des études écologiques réalisait ces activités depuis quelques années<sup>18</sup>, c'est dans le *Rapport annuel 1987/88* que le MLCP spécifie pour la première fois la programmation qui se rapporte à l'objectif de protection des habitats fauniques.

Bien que la recherche sur les relations écosystémiques s'intensifie au sein du MLCP depuis la formation du Groupe de recherche d'impact sur la faune en 1976, les chercheurs bénéficient d'une autonomie institutionnelle comparable à celle des entités de recherche dédiées à la faune aquatique et la faune terrestre à partir de la formation du Service des études écologiques en 1981. Même si ces scientifiques tentent d'implanter l'objectif de protection des habitats fauniques dès la formation du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques en 1980, ils doivent attendre que le MLCP reconnaisse leurs activités par son discours et dans son organigramme pour que leur

---

<sup>17</sup> [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1987/88*, Québec, MLCP, 1988, 32.

<sup>18</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1990-10-009 / 166, 12 février 1985, Le secteur faune : les orientations et les objectifs pour 1985-86.

mandat soit considéré sur la même base que celui de l'exploitation des ressources cynégétiques. Dès lors, ces scientifiques peuvent travailler aux modifications du cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques, ce qui passe notamment par la caractérisation des milieux de vie des espèces fauniques et par l'attribution d'une définition administrative aux habitats fauniques. Ils espèrent de cette façon consolider la transformation d'un objet de recherche de l'écologie scientifique en objet d'intervention.

#### **4.2. La caractérisation des milieux de vie et la définition administrative des habitats fauniques**

Dans la foulée de la création du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, le gouvernement québécois amorce la modification de la Loi sur la conservation de la faune, en vigueur depuis 1970. Le personnel du groupe de travail y voit une occasion pour intégrer l'objectif de protection des habitats fauniques au cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques. À cette fin, il constate qu'il importe, d'une part, d'établir une problématique à partir de la caractérisation des milieux de vie des espèces fauniques et, d'autre part, de formuler une définition administrative des habitats fauniques pouvant être reprise dans le cadre légal. Pour répondre à ces exigences, il entame la production d'un rapport qui, à la suite des critiques des scientifiques des ministères de l'Énergie et des Ressources (MER), de l'Environnement (MENVIQ), et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), précise la description des milieux de vie des espèces fauniques. Les démarches du groupe de travail culminent en 1984 avec la publication d'un document intitulé *La protection des*

*habitats fauniques au Québec*<sup>19</sup>, pierre d'assise de l'introduction de la protection des habitats fauniques sur le plan légal.

Dès la formation du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques en 1980, son personnel formule un premier document de travail pour « dégager une problématique<sup>20</sup> » à partir d'un portrait de la situation des milieux de vie. Pour établir cette problématique, Raymond Sarrazin, responsable du groupe de travail, rappelle d'abord qu'au sein de l'État québécois, « aucun ministère ou organisme n'assume intégralement les fonctions de gestionnaire de la faune et de protecteur des habitats fauniques<sup>21</sup> ». Puis, il souligne que « les modifications apportées récemment à la législation ou aux politiques de différents ministères et sociétés d'État » se traduisent parfois « par une perte ou une modification importante des habitats de la faune »<sup>22</sup>. Finalement, Sarrazin souligne que les pratiques traditionnelles « des intervenants en matière d'exploitation des ressources naturelles » ne se conforment pas nécessairement aux réformes, ce qui entraîne « des conséquences préjudiciables à la faune »<sup>23</sup>. À ce moment, la caractérisation des milieux de vie des espèces fauniques demeure sommaire, ce qui ne permet pas d'énoncer une problématique qui pourrait appuyer l'introduction de l'objectif de protection des habitats fauniques sur le plan légal.

---

<sup>19</sup> Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques, *La protection des habitats fauniques au Québec*, Québec, MLCP, DGF, 1984.

<sup>20</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, 22 décembre 1980, Michel Noël de Tilly aux directeurs régionaux.

<sup>21</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, décembre 1980, Groupe de travail pour la protection des habitats.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

Pour caractériser les milieux de vie des espèces fauniques, le Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques projette notamment d'effectuer l'analyse des « besoins de protection des habitats fauniques » en « identifiant les territoires pour lesquels la faune doit être l'élément prioritaire dans le choix des options d'aménagement » et en « faisant ressortir les stress majeurs auxquels sont soumis les habitats »<sup>24</sup>. Au terme de sa première année d'existence, le groupe de travail désigne les « milieux forestier, ouvert, riverain et aquatique » en les associant aux espèces fauniques qui les côtoient et aux activités humaines qui les perturbent<sup>25</sup>. Ce portrait étayé permet d'énoncer une problématique où « la qualité de l'habitat est une condition *sine qua non* à la perpétuation des populations animales et au maintien de niveaux convenables<sup>26</sup> ». Le groupe de travail articule cette problématique par l'entremise de l'expression « habitats fauniques essentiels », une notion qu'il utilise d'abord sans fournir une définition précisant ce que ces habitats représentent<sup>27</sup>.

En juin 1982, le Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques présente un rapport préliminaire au sein duquel il définit les termes « habitat faunique » et « habitat essentiel » comme « un lieu habité par une espèce ou une population animale à l'état naturel » et « un habitat dont la présence est indispensable à la faune »<sup>28</sup>. Pour détailler la notion d'habitat essentiel, le groupe de travail définit également les termes

---

<sup>24</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, février 1981, Groupe de travail pour la protection des habitats.

<sup>25</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, décembre 1981, La protection des habitats fauniques au Québec.

<sup>26</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1989-09-003 / 70, février 1981, La protection des habitats fauniques au Québec.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 06, août 1982, La protection des habitats fauniques au Québec.



« habitat critique » et « habitat capital » comme « un habitat d'une espèce rare ou en danger d'extinction » et « un habitat jouant de façon permanente ou temporaire un rôle déterminant dans le maintien ou le développement d'une population »<sup>29</sup>. Pour valider la définition administrative des habitats fauniques qu'il souhaite protéger, le groupe de travail se tourne vers les chercheurs du MLCP et les scientifiques des autres ministères responsables de l'encadrement des milieux de vie sur le plan légal.

Bien que le rapport entre l'exploitation des ressources naturelles et la dégradation des milieux de vie intéresse certains scientifiques et administrateurs du MAPAQ, du MER et du MENVIQ, plusieurs d'entre eux critiquent l'étendue de la définition administrative des habitats fauniques. Au sein du MLCP, Louis Aubry, biologiste rattaché à la Direction de la conservation de la faune, souligne que certains habitats fauniques couvrent « une superficie immense », ce qui pourrait soumettre « l'ensemble du territoire du Québec » au cadre légal<sup>30</sup>. Au sein du MAPAQ, l'agronome Jacques Landry, directeur de la protection du territoire agricole, souligne que si le MLCP désigne « tout le milieu riverain comme un habitat essentiel », cela « apparaît excessif et difficile à concilier avec certaines autres activités exécutées par le même gouvernement »<sup>31</sup>. Au sein du MER, Germain-D. Girard, directeur de la gestion du territoire, souligne « qu'il est du ressort du MLCP d'identifier des habitats essentiels qu'il faudrait protéger », mais soutient « que les pouvoirs et responsabilités qui sont actuellement dévolus au ministre de l'Énergie et des Ressources sont adéquats et suffisants pour assurer la protection

---

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 06, 16 juillet 1982, Louis Aubry à Robert Joly, Raymond Sarrazin et Michel Lepage.

<sup>31</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 06, 23 août 1982, Jacques Landy à André Magny.

recherchée sur demande du MLCP »<sup>32</sup>. Au sein du MENVIQ, l'ingénieur Guy Audet, directeur de la protection de l'environnement et de la nature, souligne que « le MLCP a un rôle essentiel et moteur à jouer » pour assurer la protection des habitats fauniques, mais soutient que « la coopération de plus d'un intervenant » est nécessaire pour contribuer à la portée de l'objectif<sup>33</sup>. En somme, la définition administrative des habitats fauniques manque de précision, ce qui incite les ministères qui partagent la responsabilité de l'encadrement des milieux de vie à être réticents à l'égard d'une délégation de pouvoir au MLCP.

Pour que sa définition administrative des habitats fauniques satisfasse l'ensemble des intervenants de l'État québécois, le Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques développe la description des habitats qu'il souhaite protéger. Dans le cas de l'original, il stipule que les « lieux de confinement » représentent des « îlots de forêt, dont la distribution, la superficie, la composition et la structure fourniront nourriture et abris en période hivernale »<sup>34</sup>. Pendant l'été, les « lieux de concentration » représentent des « sources salines communément appelées “vasières” », qui fournissent l'original en sels minéraux<sup>35</sup>. Dans le cas du cerf de Virginie, le groupe de travail ne clarifie pas ce que les « ravages » représentent, mais il soutient que « la productivité faunique » en leur sein nécessite « des prélèvements ou l'exécution de traitements sylvicoles destinés à

---

<sup>32</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 06, 24 août 1982, Germain-D. Girard à André Magny.

<sup>33</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 06, 26 août 1982, Guy Audet à André Magny.

<sup>34</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 17, 1<sup>er</sup> septembre 1982, Raymond Sarrazin à André Magny.

<sup>35</sup> *Ibid.*

modifier la composition, la structure et la densité de la végétation »<sup>36</sup>. Les scientifiques du MLCP soulignent certains obstacles à la mise en forme de cette description des habitats fauniques, notamment en ce qui concerne leur étendue géographique<sup>37</sup>. Malgré ces réserves, Raymond Sarrazin considère que ce type de description permettrait de composer une définition administrative suffisamment détaillée des « habitats essentiels », qui représentent le « nerf de la guerre » sur le plan juridique puisqu'ils serviront à élaborer les objectifs du MLCP en matière de protection des habitats fauniques<sup>38</sup>.

Dans son rapport final, le Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques regroupe les habitats fauniques dont il a complété la caractérisation en fonction de leur présence au sein des milieux « forestier », « ouvert », « riverain » et « pélagique », cette dernière catégorie remplaçant celle de milieu aquatique<sup>39</sup>. Puis, il réitère la définition des habitats essentiels, « un habitat dont la présence est indispensable à la faune », mais ajoute à cet énoncé que leur « disparition entraîne à plus ou moins long terme la disparition de la population qui y est présente »<sup>40</sup>. Pour « protéger l'ensemble des habitats essentiels », il suggère « une réglementation qui définit certains types d'habitats et qui y prescrit des normes quant à des utilisations du sol et à la réalisation de certaines activités »<sup>41</sup>. Parmi les habitats fauniques qu'il

---

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 17, 23 septembre 1983, Rapport du comité visant à produire des définitions sur les habitats essentiels.

<sup>38</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1993-08-011 / 17, 26 septembre 1983, Raymond Sarrazin à Luc Samson.

<sup>39</sup> GTPH, *La protection des habitats fauniques au Québec*, Québec, MLCP, DGF, 1984, V et VI.

<sup>40</sup> *Ibid.*, 6.

<sup>41</sup> *Ibid.*, 179 et 185. Souligné dans le texte.

considère comme essentiels et qu'il souhaite encadrer sur le plan légal, il inclut « les habitats des espèces menacées, les lieux de concentrations fauniques et le milieu riverain »<sup>42</sup>. Au final, la définition administrative des habitats fauniques demeure sommaire puisqu'elle ne spécifie pas comment sélectionner et arrimer les habitats jugés essentiels au cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques. Le rapport final décrit les lieux de concentration des populations d'ongulés, mais la dernière version du document laisse entendre que la description fine de ces habitats fauniques sera produite lorsque le MLCP révisera la Loi sur la conservation de la faune.

#### **4.3. Le cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques, la protection des habitats fauniques et les chroniqueurs de chasse et pêche**

Pour faire de la protection des habitats fauniques un objectif du cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques, les scientifiques du MLCP transforment un objet de recherche de l'écologie scientifique, les milieux de vie, en objet d'intervention, les habitats fauniques. Lors des audiences publiques sur le projet de loi qui modifie la Loi sur la conservation de la faune, Guy Chevrette, ministre du MLCP en 1982 et 1983, propose la scission du cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques afin qu'une seconde loi couvre spécifiquement les enjeux de conservation des milieux de vie, ce qui fait consensus parmi les intervenants qui participent à la consultation<sup>43</sup>. En 1983, l'adoption de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune consacre l'exploitation des ressources cynégétiques à l'intérieur d'un cadre légal, ce qui repousse

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, 193.

<sup>43</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Chevrette scinderait la loi sur les habitats fauniques », *Le Devoir*, 2 octobre 1982, 3; Louis-Gilles Francoeur, « Québec étudiera un projet de loi distinct pour protéger la faune », *Le Devoir*, 10 décembre 1982, 6.

l'élaboration d'une loi touchant l'encadrement des milieux de vie. Cinq ans plus tard, plutôt que d'opter pour la scission proposée par le ministre Chevrette et demandée par les intervenants, le MLCP met fin à l'idée d'une loi distincte en ajoutant des dispositions sur les milieux de vie au cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques<sup>44</sup>. En effet, le MLCP adopte un chapitre sur la protection des habitats fauniques en 1988, ce qui permet d'implanter la définition administrative des habitats fauniques au sein de ce cadre légal. En 1993, le MLCP arrime le Règlement sur les habitats fauniques à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce qui consolide l'introduction de l'objectif de protection des habitats fauniques sur le plan légal.

Dans la foulée de la création du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques en 1980 et de la réorganisation de la Direction générale de la faune en 1981, les chroniqueurs de chasse et pêche s'intéressent de plus en plus aux enjeux de conservation des milieux de vie, souvent pour soutenir que la protection des habitats fauniques contribuerait à la productivité des ressources cynégétiques<sup>45</sup>. En 1982, le journaliste en environnement pour *Le Devoir*, Louis-Gilles Francoeur, commente l'élaboration d'un projet de loi qui modifierait la Loi sur la conservation de la faune pour remédier à « l'absence chronique de pouvoirs sur les habitats fauniques » du MLCP et faciliter son action sur « les sites les plus propices à la reproduction des espèces »<sup>46</sup>. À ce moment, Lucien Lessard, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entre 1979 et

---

<sup>44</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Les municipalités régionales pourront protéger les espèces animales en danger », *Le Devoir*, 29 mars 1988, 3.

<sup>45</sup> Pierre Gingras, « La récolte de gibier pourrait théoriquement doubler au Québec », *La Presse*, 4 novembre 1981, A2; Jean Pagé, « Un habitat amoiché », *La Presse*, 15 décembre 1981, 21; Jean Pagé, « Nos habitats fauniques dans un état inquiétant », *La Presse*, 29 décembre 1981, 20.

<sup>46</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Loisir, Chasse et Pêche dépose un projet de loi qui lui confierait la gestion des meilleurs sites de reproduction », *Le Devoir*, 19 février 1982, 6.

1982, envisage « une pièce de législation sur le ‘zonage faunique’ » afin de placer « son ministère sur un pied d’égalité avec les principaux ministères-promoteurs, comme Énergie et Ressource, les Transports et l’Agriculture »<sup>47</sup>. Quand il succède à Lucien Lessard à la tête du MLCP, Guy Chevrette décide de soumettre le projet de modification de la Loi sur la conservation de la faune à des audiences publiques afin de recueillir le point de vue des organisations non-gouvernementales sur l’exploitation des ressources cynégétiques et la protection des habitats fauniques.

Le 16 novembre 1982, lorsque le ministre Chevrette ouvre les audiences publiques, il présente le rapport préliminaire du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques et récapitule la problématique sur la conservation des milieux de vie. Le ministre constate que le gouvernement québécois centre son « action réglementaire sur la faune » et ne se préoccupe pas des « quatre grands milieux fauniques » que représentent « la forêt, le milieu ouvert, le milieu riverain et le milieu pélagique »<sup>48</sup>. Il soutient que pour « lutter contre toutes les actions néfastes au milieu », le gouvernement québécois doit préciser « ce qui était vraiment essentiel à la faune en matière d’habitat », soit « les habitats critiques » et « les habitats capitaux » tels que définis par le groupe de travail<sup>49</sup>. Puis, le ministre Chevrette propose la scission du cadre légal afin de doter le gouvernement québécois d’une loi sur l’exploitation des ressources cynégétiques et d’une loi sur la conservation des milieux de vie. À la suite de la présentation du ministre

---

<sup>47</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Lucien Lessard propose une mobilisation pour une loi sur le ‘zonage faunique’ », *Le Devoir*, 3 mai 1982, 11.

<sup>48</sup> Québec, « Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche. Auditions de personnes et d’organismes relativement aux modifications à apporter sur la Loi sur la conservation de la faune (1) », *Débats de l’Assemblée nationale, troisième session, 32<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 16 novembre 1982, B-9806.

<sup>49</sup> *Ibid.*

Chevrette, une trentaine de groupes se prononcent sur le projet de modification, la plupart favorables à la scission du cadre légal et à la définition administrative des habitats fauniques élaborée par le groupe de travail. Seul l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec s'avère réticent à cette définition puisqu'elle présente le « milieu forestier comme une entité statique », ce qui ne permettrait pas de respecter le « dynamisme, voire la productivité des habitats fauniques »<sup>50</sup>. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec soutient que la considération des habitats fauniques comme objet d'intervention à part entière éloigne le MLCP « de ses objectifs d'amélioration quantitative et qualitative du capital faunique<sup>51</sup> ». Malgré cette critique, le ministre Chevrette clôt la consultation publique en annonçant que le MLCP tentera de mener à terme la scission du cadre légal afin d'entériner la protection des habitats fauniques.

Puisque le rapport préliminaire du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques circule parmi les intervenants lors de la consultation publique, Louis-Gilles Francoeur considère que le MLCP « veut se lancer dans la protection des 'habitats fauniques' » pour « agir efficacement sur 'l'offre' croissante en matière de loisirs de plein air »<sup>52</sup>. Selon Francoeur, le MLCP veut « accroître certaines populations animales par une protection des habitats essentiels à leur survie », et ce, afin de répondre à la demande des chasseurs et pêcheurs, mais aussi pour satisfaire les « activités

---

<sup>50</sup> Québec, « Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche. Auditions de personnes et d'organismes relativement aux modifications à apporter sur la Loi sur la conservation de la faune (4) », *Débats de l'Assemblée nationale, troisième session, 32<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 23 novembre 1982, B-10188.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Le MLCP veut protéger une activité de \$634 millions », *Le Devoir*, 5 janvier 1983, 16.

d'observations de la nature »<sup>53</sup>. Pour le journaliste, le MLCP délaisse le principe d'un zonage faunique qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire québécois, optant plutôt pour un encadrement à la pièce des habitats fauniques.

En août 1983, le ministre Chevrette annonce la scission du cadre légal, ce qui laisse présager une loi sur la conservation des milieux de vie. Toutefois, cela confirme également que le projet de modification soumis à la consultation publique doit dorénavant se limiter à une loi sur l'exploitation des ressources cynégétiques. Malgré la promesse d'une loi dédiée à la conservation des milieux de vie, plusieurs groupes réclament une mesure temporaire qui permettrait d'assurer une intervention sur les habitats fauniques en cas d'urgence<sup>54</sup>. En réponse à ces pressions, le MLCP intègre à son projet une disposition autorisant la mise en place d'un « refuge faunique » par le gouvernement québécois pour « conserver l'habitat de la faune » dans les cas exceptionnels<sup>55</sup>. Cela dit, le cabinet provincial n'entérine pas ce « pouvoir d'intervention extraordinaire », qui nécessite un « décret du conseil des ministres », uniquement pour satisfaire la requête des intervenants<sup>56</sup>. En effet, le ministre Chevrette révèle que le « débloccage du dossier des habitats fauniques<sup>57</sup> » découle du conflit entre les gouvernements provincial et fédéral entourant le rachat de la rivière Mingan au club privé qui en est propriétaire. Alors que le premier souhaite acquérir cette rivière pour

---

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Robert Lefebvre, « Règlement de comptes entre Chevrette et la Fédération québécoise de la faune », *La Presse*, 17 août 1983, A9.

<sup>55</sup> Québec, « Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche. Étude du projet de loi 9 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (2) », *Débats de l'Assemblée nationale, quatrième session, 32<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 2 décembre 1983, B-9752.

<sup>56</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Après l'achat de la rivière Mingan, Québec pourra 'geler' les habitats fauniques menacés », *Le Devoir*, 28 novembre 1983, 1.

<sup>57</sup> *Ibid.*



créer un refuge faunique conjointement administré par « les Amérindiens et les Blancs », le second lui coupe l'herbe sous le pied et prend possession du cours d'eau afin d'en « céder la gestion exclusive aux Amérindiens »<sup>58</sup>. Le 21 décembre 1983, l'adoption de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune confirme que le gouvernement québécois priorise l'encadrement de l'exploitation des ressources cynégétiques<sup>59</sup>. À l'exception du refuge faunique, qui voit le jour en partie pour appuyer l'intervention du cabinet provincial face au gouvernement fédéral, la loi ne comporte aucune disposition qui permettrait de considérer les habitats fauniques comme objet d'intervention à part entière.

À l'approche des élections provinciales de décembre 1985, Jacques Brassard, ministre du MLCP en 1984 et 1985, laisse entendre qu'il déposera un projet de politique sur la protection des habitats fauniques<sup>60</sup>. Dans *La Presse*, Pierre Gingras soutient que ce projet permet « de définir ce qu'est un habitat faunique, de le situer sur une carte et de mesurer son importance biologique<sup>61</sup> », et ce, par l'entremise d'une loi sur la conservation des milieux de vie, d'une cartographie des habitats fauniques dits essentiels<sup>62</sup>. Cependant, lors des élections de décembre 1985, le Parti québécois est défait après neuf années au pouvoir et le Parti libéral du Québec est porté au pouvoir. En janvier 1986, Yvon Picotte, ministre du MLCP entre 1985 et 1989, affirme qu'il

---

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Québec, *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 21 décembre 1983, 579.

<sup>60</sup> Pierre Gingras, « La protection des habitats fauniques. Québec publiera bientôt une carte des principaux sites », *La Presse*, 1 mai 1985, 16.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Pierre Gingras, « Québec propose une politique globale pour protéger les habitats fauniques », *La Presse*, 14 juin 1985, A9; Pierre Gingras, « La loi sur les habitats fauniques. Des mesures législatives présentées à l'automne », *La Presse*, 26 juin 1985, 16.

souhaite poursuivre l'élaboration d'un projet de politique sur la protection des habitats fauniques, mais il écarte l'option d'une loi dédiée à l'encadrement des milieux de vie<sup>63</sup>. Pendant plus de deux ans, la dimension légale de la conservation des milieux de vie cesse d'être une préoccupation au MLCP.

En 1988, le gouvernement libéral avance l'idée d'inclure un règlement sur la protection des habitats fauniques dans la loi dédiée à l'exploitation des ressources cynégétiques<sup>64</sup>. Afin de protéger « les lieux de concentration essentiels à la reproduction ou à l'alimentation », le ministre Picotte propose une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui prévoit un règlement comportant des dispositions pour « 12 types d'habitats », ce qui doterait chacun de ces habitats d'une définition légale<sup>65</sup>. Pour neuf types d'habitats à « protéger en **priorité** », dont « le ravage du cerf de Virginie », « l'aire de confinement de l'original » et « les aires de mise bas du caribou », le ministre Picotte recommande de rattacher cette définition à un plan de localisation élaboré en collaboration les autres ministères responsables des milieux de vie<sup>66</sup>. Bien que le dépôt du projet de loi sur le Règlement sur les habitats fauniques parachève le volet juridique du mandat du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques et satisfait les intervenants favorables à la conservation des milieux de vie, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de

---

<sup>63</sup> Pierre Gingras, « Les politiques du ministre Yvon Picotte. Protéger les habitats et rentabiliser la faune », *La Presse*, 19 février 1986, 16.

<sup>64</sup> [Anonyme], « Protéger l'habitat des animaux », *La Presse*, 25 mars 1988, B1.

<sup>65</sup> Louis-Gilles Francoeur, « Les municipalités régionales pourront protéger les espèces animales en danger », *Le Devoir*, 29 mars 1988, 3.

<sup>66</sup> Québec, « Commission permanente de l'aménagement et des équipements. Étude du projet de loi 15 – Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques (1) », *Débats de l'Assemblée nationale, deuxième session, 33<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 17 mai 1988, CAE-754. En caractère gras dans le texte.

comtés et l'Union des producteurs agricoles critiquent l'absence d'une consultation publique<sup>67</sup>. Finalement, malgré le dépôt de ce projet de loi en 1988, il faut attendre cinq ans avant que l'Assemblée nationale adopte le Règlement sur les habitats fauniques en 1993, présenté par Gaston Blackburn, le ministre libéral du MLCP entre 1989 et 1994.

À la suite de l'adoption du Règlement sur les habitats fauniques le 2 juillet 1993 et de son entrée en vigueur le 29 juillet 1993, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune comporte une définition administrative pour onze habitats fauniques, dont quatre pour les populations d'ongulés<sup>68</sup>. En ce qui concerne les populations de cerfs de Virginie, une « aire de confinement » représente « une superficie boisée d'au moins 250 hectares, caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 centimètres dans la partie de territoire située au sud du fleuve St-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 centimètres ailleurs »<sup>69</sup>. En ce qui concerne les populations d'orignaux, « une vasière » représente « le site d'un marais, d'une source ou d'une étendue d'eau et la bande de terrain d'une largeur de 100 mètres qui l'entoure, fréquenté par l'orignal et dans lequel se trouvent des sels minéraux dont la concentration est de plus de trois parties par million en potassium et de plus de 75 parties par million en sodium »<sup>70</sup>. Dans

---

<sup>67</sup> Pierre Gingras, « Les habitats fauniques : un projet de loi qui touche tout le monde », *La Presse*, 25 avril 1988, A13; Pierre Gingras, « Sommet de la faune : l'UPA accuse Picotte de faire du chantage auprès des pisciculteurs », *La Presse*, 30 avril 1988, A5.

<sup>68</sup> Marie-Anne Poussart, « Le règlement sur les habitats fauniques ne touchera pas la chasse et la pêche », *La Presse*, 6 juillet 1993, A7.

<sup>69</sup> Québec, *Extrait de la Gazette officielle du Québec, Règlement sur les habitats fauniques*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 22 juin 1993, 4578.

<sup>70</sup> *Ibid.*, 4579. Bien que nous ne traitons pas des populations de caribous dans ce mémoire, mentionnons que la loi distingue deux habitats fauniques pour la mise bas, ce qui représente les territoires au nord et au sud du 52<sup>e</sup> parallèle.

l'ensemble, le Règlement sur les habitats fauniques permet d'élargir la portée du cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques à la conservation des milieux de vie.

En inscrivant ces définitions dans la loi, le MLCP consolide la transformation d'un objet de recherche de l'écologie scientifique, les milieux de vie, en objet d'intervention, les habitats fauniques. En plus de compter sur l'écologie scientifique pour appréhender la pérennité des ressources cynégétiques, le MLCP arrime une perspective écologique à la politique de gestion faunique, comme en témoignent les transformations du cadre légal dont il est responsable, mais aussi celles de son discours et de son organigramme. Cela dit, l'écologisation de la politique de gestion faunique n'est pas une condition suffisante à la mise en œuvre d'une intervention sur les habitats fauniques. En effet, pour amorcer cette intervention, les scientifiques du MLCP doivent revoir les pratiques aménagistes à la lumière des connaissances acquises par l'unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques des espèces fauniques. Dans ce cas, les chercheurs du MLCP pourront fonder les pratiques aménagistes sur des concepts issus de l'écologie scientifique et donner corps à des modalités d'intervention qui touchent directement les habitats fauniques.

#### **4.4. L'écologisation des pratiques aménagistes**

À la suite de la publication du rapport final du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques en 1984, le MLCP fait paraître des plans tactiques et des plans de gestion faunique en vue de stabiliser la dynamique des populations

d'ongulés par la régulation de la chasse et par une intervention sur les habitats fauniques.

Le premier plan tactique porte sur l'original, mais il récapitule tout de même les enjeux administratifs et économiques qui préoccupent le MLCP :

L'acquisition rapide de connaissances sur l'espèce, la diminution des ressources humaines et financières consacrées à la gestion de la faune, la demande cynégétique en expansion rapide, la possibilité de développer, dès maintenant, l'utilisation non cynégétique en milieu naturel, constituent autant de facteurs qui ont forcé la production de ce document<sup>71</sup>.

Ce bilan fournit un contexte à la problématique de l'exploitation des ressources cynégétiques, que le plan tactique tente de résoudre en proposant des observations et des orientations qui guideront la « recherche scientifique<sup>72</sup> » pour les plans de gestion de l'original. Le MLCP entreprend une démarche similaire pour le cerf de Virginie, mais le plan tactique et les plans de gestion pour cette espèce se distinguent de ceux élaborés pour l'original puisqu'ils accordent plus d'importance à la problématique de la conservation des milieux de vie. Pour accompagner les documents de planification, le MLCP élabore des modalités d'intervention, qui prennent forme notamment grâce à une cartographie des habitats fauniques, des plans d'aménagement des ravages du cerf de Virginie et un indice de qualité d'habitat (IQH) pour l'original. L'objectif de la cartographie des habitats fauniques est de répondre aux exigences des dispositions sur les habitats fauniques de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. L'objectif des plans d'aménagement des ravages du cerf de Virginie est de préciser le profil écologique des ravages et de proposer des mesures pour améliorer leur productivité. L'objectif de l'IQH est de fournir un indice écologique pour évaluer la qualité des habitats fauniques sur une base annuelle et sur l'ensemble de l'aire de

<sup>71</sup> DFT, *Plan tactique – original*, Québec, MLCP, 1985, 1.

<sup>72</sup> DGEH, *Plan de gestion de l'original*, Québec, MLCP, 1987, 1.

répartition de l'original. En somme, les modalités d'intervention sur les habitats fauniques tentent d'accentuer la prise en considération des relations écosystémiques des populations d'ongulés par les pratiques aménagistes.

Pour élaborer les plans de gestions, le MLCP mobilise les plans tactiques puisqu'ils fournissent une synthèse des connaissances sur les populations d'ongulés et leurs milieux de vie au Québec. Dans le cas des populations d'originaux et de cerfs de Virginie, le MLCP publie des plans tactiques en 1985 et 1986, puis des plans de gestion faunique en 1987 et 1988. Bien que la synthèse des connaissances sur les populations d'ongulés et leurs milieux de vie soit plutôt sommaire, les plans de gestion soutiennent que les plans tactiques permettent d'établir « les fondements scientifiques des objectifs de gestion<sup>73</sup> » et de développer des mesures pour stabiliser les populations d'ongulés. Pour atteindre ces objectifs et instaurer ces mesures, les plans de gestion déterminent des « densités cibles » qui varient selon les zones de chasse, en fonction de la « capacité de support » des milieux de vie<sup>74</sup>. Le MLCP précise que la capacité de support représente le « nombre maximum d'animaux que peut supporter un écosystème, sans détérioration de l'écosystème et de la qualité des animaux » et qu'il s'agit d'une notion « très complexe et difficile à mesurer »<sup>75</sup>. Alors que cette définition de la capacité de support fait référence à l'ensemble de l'écosystème des espèces fauniques, rappelons que l'intervention du MLCP sur les habitats fauniques s'appuie sur une définition administrative beaucoup plus étroite. De plus, les plans de gestion ne précisent pas les

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, 2.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Daniel Banville, *Plan de gestion du cerf au Québec, 1988-1992*, Québec, MLCP, 1988, 56.

modalités d'intervention requises pour mettre cette intervention en œuvre; ils se consacrent plutôt au « contrôle de la récolte sportive », un « outil privilégié pour amener les populations au niveau de densité désirée »<sup>76</sup>.

En ce qui concerne les populations d'orignaux, le plan tactique traite leur aire de répartition comme un habitat faunique relativement uniforme, puisque l'espèce « peut subir beaucoup plus facilement que d'autres espèces des altérations à son habitat<sup>77</sup> ». Dans le plan de gestion de l'orignal, le MLCP présente la densité et la capacité de support de manière interchangeable. Plutôt que d'utiliser la capacité de support en tant que facteur qui permet d'établir une densité cible, le plan de gestion de l'orignal établit une densité cible et l'attribue à la capacité de support. Les densités cibles sont de « 5 orignaux / 10km<sup>2</sup> » dans les zones de chasse du « sud », de « 2,5 orignaux / 10km<sup>2</sup> » dans les zones de chasse du « centre » et de « 0,5 orignaux / 10km<sup>2</sup> » dans les zones de chasse du « nord »<sup>78</sup>. Ainsi, la densité cible ne tient pas compte des relations écosystémiques des populations d'orignaux puisque la capacité de support n'est pas évaluée à partir de données qui proviennent du profil écologique de leurs habitats fauniques.

En ce qui concerne les populations de cerfs de Virginie, le plan tactique subdivise son aire de répartition en plusieurs habitats fauniques qui se distinguent en fonction des types de couvert forestier pour la période estivale et en fonction des ravages

---

<sup>76</sup> DGEH, *Plan de gestion de l'orignal*, Québec, MLCP, 1987, 1.

<sup>77</sup> DFT, *Plan tactique – orignal*, Québec, MLCP, 1985, 21.

<sup>78</sup> DGEH, *Plan de gestion de l'orignal*, Québec, MLCP, 1987, 45.

pour la période hivernale<sup>79</sup>. Le MLCP caractérise les ravages par « le couvert, offert par les peuplements à dominance résineuse, et la nourriture, provenant des pousses tendres (ramilles) de la strate arbustive<sup>80</sup> ». Dans le plan de gestion du cerf de Virginie, le MLCP établit les densités cibles pour chaque zone de chasse, qui oscillent de « 100 à 600 cerfs<sup>81</sup> » par cent kilomètres carrés. Ces densités cibles prennent en considération la capacité de support des milieux de vie, mais aussi « l'indice de rigueur de l'hiver », « le taux d'utilisation de la nourriture dans les ravages », « les rapports de dommages aux cultures » et les « objectifs utilisés dans certains états américains »<sup>82</sup>. La densité cible doit donc tenir compte des relations écosystémiques des populations de cerfs de Virginie, dans la mesure où les plans d'aménagement des ravages fournissent les données nécessaires pour établir un profil écologique de ces habitats fauniques.

En parallèle à l'élaboration des plans tactiques et des plans de gestion, les scientifiques du MLCP entreprennent un recensement des habitats fauniques dits essentiels. Le recensement utilise les travaux d'inventaire de la période précédente, mais recourt à une approche systématique afin de couvrir l'ensemble du territoire québécois et de produire des cartes de l'entièreté des habitats essentiels<sup>83</sup>. En 1984, le MLCP produit une carte à l'échelle 1/500 000 pour couvrir l'ensemble du territoire québécois, mais il ne diffuse pas cette carte dans les régions puisqu'elle est « jugée inutile<sup>84</sup> » pour leur mandat. En 1985, le Service des études écologiques achève la production de « 5000

---

<sup>79</sup> François Potvin, *Plan tactique – cerf de Virginie*, Québec, MLCP, 1986, 9.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Daniel Banville, *Plan de gestion du cerf au Québec, 1988-1992*, Québec, MLCP, 1988, 51.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1995-11-003 / 17, 20 juin 1985, Rencontre d'information sur le dossier habitat.

<sup>84</sup> *Ibid.*



fiches techniques<sup>85</sup> », ce qui permet de fournir des données sur les habitats essentiels à ces régions et de solliciter leur contribution à la production de cartes à l'échelle 1/50 000. De cette façon, le Service des études écologiques souhaite composer un « atlas régional » des habitats essentiels afin d'évaluer « leur nature, leur étendue, leur évolution et leur vulnérabilité » avec une plus grande précision<sup>86</sup>. Dans le cadre des modifications de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le MLCP réalise cette cartographie pour satisfaire les dispositions sur les habitats fauniques, mais aussi pour constituer une première modalité d'intervention sur les habitats dits essentiels.

En 1988, lors de l'adoption des dispositions sur les habitats fauniques, le Service des habitats fauniques achève la « cartographie **officielle** » des habitats essentiels et annonce que les ravages du cerf de Virginie feront l'objet de « plans d'aménagement »<sup>87</sup>. Il confie la réalisation de ces plans aux bureaux régionaux du MLCP, en collaboration avec des firmes d'ingénieurs forestiers, à condition que le gouvernement québécois sanctionne le budget demandé<sup>88</sup>. Ce sont donc des firmes privées qui produisent les plans d'aménagement – aussi nommés plans d'intervention forestière – pour une trentaine de ravages qui traversent à la fois des terres publiques et des terres privées. À partir des critères issus du *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* de 1986, les firmes produisent des plans d'aménagement qui délimitent les ravages et quantifient la superficie des « peuplements d'abri », des « peuplements de nourriture-

---

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1995-11-003 / 17, 1985, Revue de programme 1985-1986.

<sup>87</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1995-11-003 / 17, 5 février 1988, Réunion du Service de habitats fauniques. En caractère gras dans le texte.

<sup>88</sup> *Ibid.*

abri et de nourriture », ainsi que des « peuplements peu utilisés »<sup>89</sup>. Les plans d'aménagement dressent un profil des ravages pour recommander des coupes qui permettraient d'améliorer la disponibilité de l'abri et la production de brouet en priorisant la régénération de peuplements résineux, feuillus ou mélangés. En sous-traitant la production des plans d'aménagement, le personnel du Service des habitats fauniques peut alors s'occuper de la publication des cartes officielles, de l'élaboration d'une procédure pour la délivrance des permis d'exploitation et de l'inscription des servitudes au registre foncier<sup>90</sup>.

Dans l'ensemble, les plans d'aménagement visent une « normalisation de l'abri » au sein des ravages par l'entremise d'une transformation des pratiques de l'exploitation forestière<sup>91</sup>. La mise en œuvre de cette normalisation est difficile puisqu'aucun mécanisme n'est prévu pour pallier à la multiplicité des pratiques de coupe au sein des ravages, qui traversent à la fois les terres publiques et les terres privées. Même si certaines compagnies forestières suivent les recommandations des plans d'aménagement, les propriétaires individuels ne sont pas tenus de les respecter, ce qui nuit à la portée des coupes proposées pour régénérer le couvert forestier<sup>92</sup>. Les recommandations des plans d'aménagement se rapportent également aux objectifs du plan de gestion du cerf de Virginie, qui stipulent que leurs populations devront atteindre

---

<sup>89</sup> Société générale de foresterie, Sylvico Inc., *Plan d'intervention forestière, ravage du lac des Trente et un milles*, Québec, MLCP, 1988, 15.

<sup>90</sup> BAnQ, CQ, Fonds du MLCP, E22, 1995-11-003 / 16, 30 septembre 1988, Louis Aubry à Daniel St-Onge.

<sup>91</sup> Société générale de foresterie, Sylvico Inc., *Plan d'intervention forestière, ravage du lac des Trente et un milles*, Québec, MLCP, 1988, 30.

<sup>92</sup> Parmi ces coupes, celles par bande et par trouée sont suggérées pour la régénération, mais aussi pour obtenir des résidus qui serviront à produire du brouet de manière immédiate : *Ibid.*, 37.

une densité de 800 cerfs / 100 km<sup>2</sup> à l'issue de la première période quinquennale<sup>93</sup>. Malgré les incertitudes sur la capacité de support du milieu et ses variations au sein de l'aire de répartition, les plans d'aménagement adoptent la cible du plan de gestion. Après avoir constaté les difficultés de la mise en œuvre des plans d'aménagement, le MLCP retourne à l'étape de l'acquisition de connaissances en procédant à la caractérisation globale des milieux de vie du cerf de Virginie.

En 1991, le MLCP soutient que les plans d'aménagement ont « mis en évidence de nombreuses lacunes dans nos connaissances sur l'habitat du cerf<sup>94</sup> » et que les recommandations issues de la *Caractérisation des ravages de cerfs de Virginie du Québec* permettront de mieux fonder les interventions à venir. Ce document présente une étude des « facteurs du milieu qui caractérisent le plus adéquatement les ravages », déterminés à partir d'une mesure de « 97 caractéristiques écologiques, forestières ou reliées aux activités humaines » au sein de « 1800 échantillons de 1 km<sup>2</sup> »<sup>95</sup>. Pour étudier ces facteurs, le document retient « 10 zones de caractérisation » regroupées au sein de « quatre secteurs caractéristiques », ceux du Bas-St-Laurent – Gaspésie, de la Beauce, de l'Outaouais-Laurentides et du Sud du Québec<sup>96</sup>. L'analyse permet de retenir les onze « variables les plus discriminantes », ou plus spécifiquement « les caractéristiques du milieu qui distinguent le mieux les ravages des territoires forestiers

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, 27.

<sup>94</sup> Louis Bélanger, Gaston Germain et François Potvin, *Caractérisation des ravages de cerfs de Virginie du Québec*, Québec, MLCP, 1991, 3.

<sup>95</sup> *Ibid.*, III.

<sup>96</sup> *Ibid.*, 99.

avoisinants »<sup>97</sup>. En somme, le MLCP est désormais outillé pour fournir des recommandations qui tiennent compte des facteurs qui influencent la qualité des ravages. Cette caractérisation alimente la seconde version du *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*, qui fournit des « prescriptions<sup>98</sup> » pour les plans d'aménagement de la période quinquennale subséquente.

Malgré l'inclusion des habitats fauniques de l'original à la cartographie officielle, le MLCP n'attribue pas autant de ressources humaines et financières pour mener une intervention à l'échelle provinciale. Bien que les vasières soient incluses dans les dispositions sur les habitats fauniques, aucun plan d'aménagement n'est produit pour ces habitats dits essentiels puisque les constats du plan tactique et du plan de gestion ne suscitent pas d'inquiétude à leur égard. Cela dit, le MLCP procède tout de même à l'élaboration d'un indice écologique pour l'original avec la publication d'un document qui décrit son IQH, dont l'objectif est de « quantifier la valeur relative de divers milieux pour l'original au cours de son cycle annuel », avec le « brout disponible » comme « variable de base du modèle »<sup>99</sup>. Pour moduler cette variable, l'IQH intègre « la qualité des sites humides pour l'alimentation aquatique », ainsi que « la qualité du couvert de fuite [...] et du couvert de protection », qui pallient respectivement la pression de chasse

---

<sup>97</sup> Les onze variables sont la « présence plus grande de peuplements d'abri », la « présence moins grande d'activités humaines », la « proximité de rivières principales », la « présence moins grande de l'agriculture », la « présence plus grande de peuplements de nourriture-abri », la « plus grande dénivellation », la « présence de friches », la « présence de peuplements de nourriture », la « présence de sites exposés au nord-nord-est », la « présence de sites exposés à l'est-sud-est » et la « topographie du ravin » : *Ibid.*, VIII.

<sup>98</sup> Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, *Plan d'intervention du ravin d'Armstrong (Secteur forêt publique)*, Québec, MLCP, 1993, I.

<sup>99</sup> Réhaume Courtois, *Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'original (alces alces) au Québec*, Québec, MLCP, 1993, III.

et les conditions hivernales<sup>100</sup>. Les vasières ne sont pas considérées pour élaborer l'IQH puisque le MLCP ne possède pas de recensement de ces habitats fauniques. Contrairement au profil écologique qui guide l'intervention au sein des ravages des populations de cerfs de Virginie, l'IQH se présente comme un indice écologique qui peut servir pour fonder l'intervention au sein de l'ensemble de l'aire de répartition des populations d'originaux.

Par l'entremise de la cartographie des habitats fauniques, des plans d'aménagement des ravages du cerf de Virginie et de l'IQH pour l'original, le MLCP précise le portrait des relations écosystémiques des populations d'ongulés. Bien que la mise en vigueur de ces modalités d'intervention témoigne d'une écologisation des pratiques aménagistes, ce processus touche principalement la planification des interventions. En effet, malgré l'adoption du Règlement sur les habitats fauniques, le MLCP ne prévoit pas de mesures incitatives ou coercitives qui permettraient d'inscrire les recommandations issues des documents de planification dans les opérations des autres ministères et les activités industrielles. Par exemple, les recommandations des plans d'aménagement des populations de cerfs de Virginie ne peuvent pas garantir l'adoption de pratiques de coupe spécifiques au sein des ravages puisqu'aucune mesure n'est prévue pour altérer les techniques de l'exploitation forestière. Bien que les scientifiques du MLCP identifient et cartographient l'ensemble des milieux de vie des populations d'ongulés et qu'ils précisent le profil écologique des habitats fauniques dits

---

<sup>100</sup> *Ibid.*

essentiels, ces habitats demeurent tributaires d'un cadre légal qui privilégie un traitement à la pièce des interventions.

\*\*\*\*\*

Le processus d'écologisation de la gestion faunique se poursuit d'abord par la formation du Service des études écologiques, la mise en œuvre des travaux du Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques et la modification du cadre légal sur l'exploitation des ressources cynégétiques. Puis, ce processus se manifeste dans les pratiques aménagistes, du moins en ce qui a trait à la planification de l'action sur les populations d'ongulés. Ainsi, les scientifiques du MLCP imprègnent de leurs préoccupations pour les relations écosystémiques la politique québécoise de gestion faunique et les pratiques aménagistes qui mettent en application les objectifs de cette politique. En acquérant des connaissances sur ces relations, les chercheurs sont en mesure de guider l'élaboration de mesures réglementaires sur la conservation des milieux de vie et la planification des interventions sur ces milieux en fonction des principes de l'écologie scientifique.

Cela dit, les chercheurs du MLCP structurent la politique de gestion faunique et les pratiques aménagistes autour des habitats fauniques, un objet d'intervention qui demeure indissociable des espèces ciblées par la chasse sportive. En effet, lorsque le Règlement sur les habitats fauniques établit des dispositions pour onze habitats dits essentiels, quatre de ces dispositions encadrent les milieux de vie des populations d'ongulés. Parmi ces milieux de vie, le MLCP encadre les vasières fréquentées par

l'original durant l'été et les ravages arpentés par le cerf de Virginie pendant l'hiver, un échantillon peu représentatif de l'ensemble des relations écosystémiques de ces espèces fauniques. Alors que les milieux de vie désignent des entités ouvertes et variables sur le plan scientifique, les habitats fauniques désignent des entités fermées et constantes sur le plan légal. Dans l'ensemble, l'État québécois circonscrit étroitement les relations écosystémiques des espèces fauniques, ce qui témoigne des conditions de possibilité des scientifiques du MLCP, dont l'action reste fortement tributaire d'un mandat qui vise l'amélioration de la récolte du gibier.

## CONCLUSION

Après la Seconde Guerre mondiale, la démocratisation des activités de chasse et pêche accentue la pression de chasse sur le gros gibier du Québec, autant prisé par les chasseurs sportifs québécois que par les *sportsmen* canadiens et américains. Pour gouverner l'exploitation des ressources cynégétiques et tirer profit de la pratique de la chasse sportive, l'État québécois se tourne vers les chercheurs issus des sciences biologiques et de l'ingénierie forestière, qui proviennent majoritairement de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. À la suite de la création du Service de la faune en 1961 au sein du MTCP, ces chercheurs s'introduisent dans l'appareil administratif provincial. Ainsi, les chercheurs se taillent une niche institutionnelle qui facilite la préparation d'une intervention sur la gestion faunique inspirée de l'écologie scientifique. Pour comprendre l'épuisement des ressources cynégétiques, ces chercheurs amorcent des travaux en contexte gouvernemental qui poursuivent souvent les recherches menées dans le cadre de leurs études graduées. Le cursus universitaire structure donc la programmation scientifique au sein du Service de la faune, les chercheurs bénéficiant désormais des ressources de l'État québécois pour réaliser leurs travaux. Dans l'ensemble, les transformations administratives du MTCP et l'arrivée des chercheurs au Service de la faune consolident la mise en forme d'une approche scientifique de la gestion faunique, ce qui satisfait les chroniqueurs de chasse et pêche préoccupés par la disponibilité du gibier.



En 1974, la création d'une entité administrative dédiée à la recherche renforce les conditions institutionnelles du processus d'écologisation de la gestion faunique. En effet, le MTCP regroupe désormais ses chercheurs au sein du Service de la recherche biologique, ce qui leur permet de valoriser l'approche scientifique de la gestion faunique auprès des responsables du Service de l'aménagement de la faune. En vue d'assurer la pérennité des ressources cynégétiques, les scientifiques du MTCP (puis du MLCP) forment des unités de recherche dédiées à l'étude des espèces fauniques et intensifient l'acquisition de connaissances sur les espèces ciblées par la chasse sportive. Plus spécifiquement, ces scientifiques caractérisent les populations d'orignaux et de cerfs de Virginie qui arpentent le territoire québécois en réalisant un inventaire systématique de ces populations et de leurs milieux de vie ainsi que l'analyse des facteurs humains et écologiques qui influencent la dynamique des populations animales. Par ces pratiques, les chercheurs établissent les assises qualitatives et quantitatives d'une écologie des populations. Dans l'ensemble, les remaniements ministériels et l'ascension des scientifiques dans les postes d'autorité contribuent à l'organisation d'une recherche gouvernementale qui vise à résoudre les problèmes liés à l'exploitation des ressources cynégétiques, mais qui tente aussi d'introduire des principes de l'écologie scientifique dans la gestion faunique. Dans le contexte de l'intensification de l'ouverture du territoire de chasse, les chroniqueurs de chasse et de pêche mobilisent les résultats de la recherche sur la faune terrestre pour justifier leur position à l'égard de la politique de déclubage et des mesures réglementaires qui la modulent.

En 1981, la formation du Service des études écologiques, une unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques, et la prise en charge du mandat de conservation des milieux de vie par le Groupe de travail pour la protection des habitats modifient les conditions institutionnelles du processus d'écologisation de la gestion faunique. En effet, le Service des études écologiques et le Groupe de travail pour la protection des habitats fauniques préparent le terrain pour introduire les principes de l'écologie scientifique dans la politique québécoise de gestion faunique et les pratiques aménagistes. Dotés des conditions institutionnelles adéquates, les scientifiques québécois entreprennent la transformation d'un objet de connaissance, les milieux de vie, en objet d'intervention, les habitats fauniques. Cette transformation repose sur l'élaboration d'une définition administrative des habitats fauniques et sur l'introduction de l'objectif de protection des habitats fauniques dans le cadre législatif sur l'exploitation des ressources cynégétiques.

En 1993, l'Assemblée nationale adopte le Règlement sur les habitats fauniques en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune entrée en vigueur en 1983. Pendant ces dix années, les chroniqueurs de chasse et pêche appuient les projets sur la conservation des milieux de vie conduits par les chercheurs du MLCP. Leur prise de position montre qu'une perspective écologique teinte la façon dont ces chroniqueurs appréhendent la disponibilité du gibier et la recherche gouvernementale sur la faune terrestre. En parallèle, nous assistons à une écologisation des pratiques aménagistes, comme en témoignent la publication des plans d'aménagement des ravages du cerf de Virginie et l'élaboration d'un indice de qualité d'habitat pour l'orignal. En 1994, le MEF devient responsable du gouvernement de la faune. Il hérite alors des

efforts d'une génération de scientifiques québécois qui ont lutté pour que l'exploitation des ressources cynégétiques soit appréhendée à travers le prisme de l'écologie scientifique. Le MEF représente un nouvel ancrage pour le processus d'écologisation de la gestion faunique, ce qui se manifeste sur le plan symbolique avec une dénomination qui distingue la *faune* et l'*environnement*. Dorénavant, ces catégories de l'action étatique sont présentées sur une base commune, sans référence aux activités humaines qui étaient à la source des préoccupations gouvernementales pour les populations animales et leurs milieux de vie.

\*\*\*\*\*

En interrogeant le rapport entre l'écologie scientifique et l'encadrement étatique des activités de chasse et pêche, ce mémoire a permis de mettre au jour les transformations de la gestion faunique au Québec entre 1961 et 1994. Pour examiner ce changement, nous avons identifié les scientifiques du service faunique et éclairé leur contribution à la recherche gouvernementale sur la faune terrestre. Notre démarche s'appuie également sur un portrait des conditions socio-économiques et institutionnelles entourant l'écologisation de la gestion faunique, un processus qui a pris forme par l'entremise de la politique québécoise de gestion faunique et des pratiques aménagistes qui visent le gros gibier. D'une part, cette étude a permis de constater que la prise en charge de la chasse sportive par l'État québécois a fourni aux chercheurs issus des sciences biologiques et de l'ingénierie forestière une porte d'entrée dans l'appareil administratif provincial ainsi qu'un terrain de recherche en dehors du cadre universitaire. Dorénavant responsables de répondre aux problèmes liés à l'exploitation des ressources cynégétiques, ces chercheurs étudient les populations d'ongulés et leurs milieux de vie,

ce qui contribue à promouvoir l'écologie scientifique au sein du MTCP et du MLCP. En introduisant leur perspective à la gestion faunique, les scientifiques se sont dotés d'une capacité d'action au sein de l'administration publique, mais ils ont dû également réduire la complexité de certaines notions scientifiques lorsqu'ils les ont traduites vers des définitions administratives (c.-à-d. : milieux de vie et habitats fauniques). D'autre part, l'étude a permis de constater que la recherche gouvernementale sur la faune terrestre a façonné les dispositifs mis en place pour orienter l'action sur les populations animales. Au cours de la période couverte par ce mémoire, la recherche gouvernementale sur la faune terrestre a permis de décrire, d'inventorier, de recenser et d'analyser les populations d'ongulés et leurs milieux de vie, mais aussi de renseigner les chroniqueurs de chasse et pêche préoccupés par le succès de la récolte. Ces travaux de recherche ont alimenté la conception des dispositifs – les entités de recherche et de gestion, la législation et les outils d'aménagement – visant à faciliter le gouvernement des espèces fauniques prisées par les chasseurs.

Notre étude de la constitution d'une niche institutionnelle au sein de l'État québécois par les chercheurs en écologie scientifique et de l'introduction d'une perspective écologique à la gestion faunique laisse plusieurs questions en plan. D'abord, notre étude soutient que l'écologisation de la gestion faunique est tributaire des interactions entre les biologistes de la faune et les ingénieurs forestiers et la politique qui encadre l'exploitation des ressources cynégétique. Pour la période à l'étude, l'examen des interactions entre les ichthyologistes et l'exploitation des ressources halieutiques pourrait nuancer notre propos en mettant au jour le volet aquatique de l'écologisation de la gestion faunique. En effet, la recherche gouvernementale sur la faune aquatique et ses

milieux de vie se poursuit dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, alors que les pêcheurs sportifs intensifient la récolte des poissons dans les lacs québécois. À cet égard, il serait intéressant de cerner les tenants et les aboutissants de l'élaboration d'une disposition sur l'« habitat du poisson<sup>1</sup> », un des onze habitats couverts par le Règlement sur les habitats fauniques de 1993. L'étude de l'écologisation de la gestion faunique pourrait également bénéficier d'une comparaison avec d'autres politiques gouvernementales québécoises où sont prises en considération les relations écosystémiques. Nous pensons notamment à la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques de 2017, qui cherche à restreindre la perte de ces milieux par l'entremise de compensations financières vouées à leur restauration.

Ensuite, pour cerner l'écologisation de la gestion faunique au-delà du contexte étatique, il serait pertinent d'étudier les pratiques aménagistes sur les terres publiques et privées après la Seconde Guerre mondiale. Pour ce faire, nous pourrions examiner les efforts déployés par les citoyens pour faciliter le déplacement du cerf de Virginie dans les ravages ou pour contribuer à son alimentation en période hivernale<sup>2</sup>, de même que les types de coupe utilisés par les compagnies forestières au sein des milieux de vie des populations d'ongulés. Cette étude évaluerait la portée des plans d'aménagement en regard de l'exploitation des ressources forestières et des usages conflictuels de la forêt québécoise. En plus des représentations scientifiques et politiques des espèces fauniques véhiculées par les pratiques aménagistes de l'État québécois, cet angle d'analyse nous

---

<sup>1</sup> Québec, *Extrait de la Gazette officielle du Québec, Règlement sur les habitats fauniques*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 22 juin 1993, 4579

<sup>2</sup> Serge Deyglun, « Une lettre de Québec », *La Presse*, 6 février 1963, 51; Serge Deyglun, « Une lettre de Québec (2) », *La Presse*, 7 février 1963, 35; Michèle Bellefeuille, « La dame aux chevreuils, à la Macaza », *Québec chasse et pêche*, vol. 6, n° 6, mars 1977, 33-36; Michel Bibeau, « Aménagez votre boisé pour avoir plus de gibier », *Sentier chasse-pêche*, vol. 13, n° 7, mai 1984, 23-25.

renseignerait sur les représentations économiques et culturelles de ces espèces, qui semblent basculer de la récolte du gibier vers le prélèvement faunique à l'approche du 21<sup>e</sup> siècle. Pour mieux saisir ce tournant, il serait pertinent d'examiner les documents éducatifs que l'État québécois utilise pour diffuser les règlements de chasse et pêche. En comparant ces règlements à la production culturelle des chroniqueurs de chasse et pêche, il serait possible de jauger la réappropriation de concepts écologiques par les chasseurs sportifs.

Aussi, il serait intéressant d'examiner les conditions expérimentales sur plusieurs terrains de recherche nord-américains afin de voir dans quelles mesures les particularités biogéographiques conditionnent la mise en relation des populations d'ongulés à leurs milieux de vie dans les plans d'aménagement. L'incertitude est au cœur des résultats de la recherche gouvernementale sur la faune terrestre, puisque les scientifiques peuvent difficilement stabiliser la variation des conditions expérimentales à travers le temps et l'espace. Il serait donc possible d'élaborer la compréhension de la transformation d'objets de connaissance, les milieux de vie, en objet d'intervention, les habitats fauniques, ou du moins d'identifier les moyens technologiques qui ont permis de réaliser cette transformation à différentes échelles de gouvernance, selon des temporalités distinctes. Alors que nous avons mis l'accent sur les milieux de vie et les habitats fauniques, il serait intéressant de répéter la même approche pour examiner la transformation d'un autre objet de connaissance, les espèces animales, en objet d'intervention, les espèces fauniques ou menacées. Le cas des espèces menacées pourrait élargir la portée du cadre d'interprétation par-delà le contexte national puisqu'il s'apparente aux efforts de sensibilisation de l'Union internationale pour la conservation

de la nature, une organisation non gouvernementale fréquemment citée dans les documents sur l'élaboration de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables de 1989.

Finalement, pour mieux appréhender l'histoire des biologistes de la faune et des spécialistes de l'écologie scientifique, il serait intéressant d'examiner les interventions publiques de ces scientifiques en regard des manifestations de l'écologisme citoyen. Bien que certains travaux soutiennent que ce sont les associations militantes qui stimulent l'intégration d'une perspective écologique à l'ensemble des politiques d'exploitation des ressources naturelles<sup>3</sup>, nous proposons d'explorer les revendications citoyennes en considérant la distinction entre les différentes ressources naturelles et leurs conditions d'exploitation respectives. Comme en témoigne notre mémoire, l'autorité scientifique des biologistes de la faune et des ingénieurs forestiers sur les populations d'ongulés est souvent acceptée par les chroniqueurs de chasse et pêche, mais parfois remise en question par ces derniers, voir même par les lecteurs de ces derniers. Dans les deux cas, les interventions publiques des non-scientifiques tiennent compte de la distinction entre les ressources cynégétiques et halieutiques, donc des problèmes spécifiques touchant les espèces qui composent la faune terrestre et la faune aquatique. Ainsi, il serait intéressant d'examiner si de telles distinctions caractérisent les interventions publiques pour d'autres types de ressources naturelles afin de voir comment les débats sur des enjeux particuliers d'exploitation de ces ressources se redéploient à l'échelle plus vaste des préoccupations dites environnementales.

---

<sup>3</sup> Robert Gagnon et Yves Gingras, « La baie James : de territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 3, 1999, 67-78; Valérie Poirier et Stéphane Savard, « Le militantisme environnemental au Québec ou comment l'environnement est devenu un enjeu politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 2, 2015, 15-31; Jean-Guy Vaillancourt, « Le mouvement vert au Québec : une perspective historique et sociologique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 2, 2015, 113-140.

## ANNEXE I

### DÉNOMINATIONS DU SERVICE FAUNIQUE

Unité administrative du service faunique après sa formation en 1961

- I. Service de la faune (1961 à 1974)
  - Volet scientifique sur la faune aquatique
    - Division de la recherche biologique (1961 à 1971)
    - Division de la recherche en faune aquatique (1971 à 1974)
  - Volet scientifique sur la faune terrestre
    - Division de la faune terrestre (1961 à 1971)
    - Division de la recherche en faune terrestre (1971 à 1974)

Unités administratives du service faunique après sa subdivision et la création du service scientifique et du service d'aménagement en 1974

- I. Service de la recherche biologique (1974 à 1977) et Direction de la recherche faunique (1977 à 1981)
  - Unité de recherche dédiée à l'étude de la faune aquatique
    - Service de la faune aquatique (1977 à 1981)
  - Unité de recherche dédiée à l'étude de la faune terrestre
    - Service de la faune terrestre (1977 à 1981)
  - Volet scientifique sur les relations écosystémiques des espèces fauniques
    - Division de l'analyse d'impacts (1977 à 1981)
- II. Service de l'aménagement de la faune (1974 à 1977) et Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune (1977 à 1981)

Unité administrative du service faunique après la fusion du service scientifique et du service d'aménagement en 1981

- I. Direction générale de la faune (1977 à 1987) et Direction générale de la ressource faunique (1987 à 1994)
  - Unité de recherche dédiée à l'étude de la faune aquatique
    - Direction de la faune aquatique (1981 à 1987)
    - Service de la faune aquatique (1987 à 1994)
  - Unité de recherche dédiée à l'étude de la faune terrestre
    - Direction de la faune terrestre (1981 à 1987)
    - Service de la faune terrestre (1987 à 1994)
  - Unité de recherche dédiée à l'étude des relations écosystémiques des espèces fauniques
    - Service des études écologiques (1981 à 1987)
    - Service des habitats (1987 à 1994)



## ANNEXE II

### RÉPERTOIRE DES ESSAIS UNIVERSITAIRES ET DOMAINES DE SPÉCIALISATION DES SCIENTIFIQUES DU SERVICE FAUNIQUE

#### *Essais de baccalauréat, mémoires et thèses*

BANVILLE, Daniel. « Quelques aspects de l'écologie et de la dynamique de population du loup (*Canis lupus*) dans l'Outaouais » M. Sc. (Biologie), Université Laval, 1979, 64 f.

BÉLANGER, Michel et Michel CRÊTE. « Analyse de l'exactitude de la détermination de l'âge du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus borealis*) par l'usure de la couronne dentaire : travail d'initiation à la recherche » Travail d'initiation à la recherche, Université Laval, c. 1970, 12 f.

BÉLANGER, Michel et Michel CRÊTE. « Modification de la courbe d'âge de la population d'orignal (*Alces alces*) du Parc des Laurentides apportée par une technique différente de détermination de l'âge » Travail d'initiation à la recherche, Université Laval, 1971, 17 f.

BOUCHARD, Paul. « Biologie de la carpe noire (*Catostomus c. commersoni*) Lacépède, du lac Lauzon, canton Rolland, comté de Montcalm, Parc du Mont-Tremblant, Qué., Canada » M. Sc. (Biologie), Université de Montréal, 1955, 187 f.

CORBEIL, Henri Étienne. « Étude écologique sur les mollusques dans la Baie des Chaleurs : bioécologie de *Mya arenaria* L. et essai d'acclimation d'*Ostrea virginica gmelin* » Ph. D. (Biologie), Université Laval, 1951, 112 f.

CRÊTE, Michel. « Étude de la population d'orignal de la réserve Matane (Québec) » M. Sc. (Biologie), Université Laval, 1973, 169 f.

CRÊTE, Michel. « Population dynamics of moose (*Alces alces americana*) in southwestern Quebec » Ph. D. (Biology), University of Minnesota, 1981, 144 f.

- DES MEULES, Pierre. « Hyemal Food and Shelter of Moose (*Alces Alces Americana* Cl.) in Laurentide Park, Quebec » M. Sc. (Zoologie), University of Guelph, 1965, 200 p.
- GRENIER, Pascal. « Étude bibliographique du loup » Essai de baccalauréat (Foresterie et géodésie), Université Laval, 1968, 123 f.
- HUOT, Jean. « Winter habitat preferences and management of white-tailed deer (*Odocoileus virginianus borealis*) in the area of Thirty-One Mile Lake (Gatineau and Labelle Counties, Que.) M. Sc. (Biologie), University of Toronto, 1972, 163 p.
- JOLICOEUR, Hélène. « Étude de la prédation par le loup (*Canis lupus*) sur une population de cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) en déclin dans l'Outaouais » M. Sc. (Biologie), Université Laval, 1979, 136 f.
- JOYAL, Robert. « Étude de la flore vasculaire de l'Île des Sœurs » M. Sc. (Biologie), Université de Montréal, 1964, 161 f.
- JOYAL, Robert. « La description de la tourbière Mer Bleue » Ph. D. (Biologie), Université d'Ottawa, 1970, 164 f.
- LEMIEUX, Louis. « Histoire naturelle et aménagement de la grande oie blanche, *Chen hyperborea atlantica* » M. Sc. (Biologie), Université Laval, 1959, 80 f.
- LEMIEUX, Louis. « La grande oie blanche, *chen hyperborea atlantica* » M. Sc. (Biologie), Université Laval, 1955, 43 f.
- LEPAGE, Michel. « Survie et croissance du canard noir (*Anas rubripes*) durant la période d'élevage » M. Sc. (Biologie), Université Laval, 1973, 128 f.
- MOISAN, Gaston. « The caribou of Gaspé: a preliminary study of range conditions and herd status » M. Sc. (Biologie), Cornell University, 1955, 60 p.
- MOISAN, Gaston. « The green-winged teal (*Anas carolinensis gmelin*) : its distribution, migration and population dynamics » Ph. D. (Biologie), Université Laval, 1965, 345 f.

- MORASSE, Magella. « Inventaire du comté de Portneuf en vue de son aménagement touristique et récréatif » Essai de baccalauréat (Foresterie et géodésie), Université Laval, 1971, 85 f.
- PICHETTE, Charles. « Aménagement du cerf de Virginie » Essai de baccalauréat (Foresterie et géodésie), Université Laval, 1967, 122 f.
- POTVIN, François. « L'informatique en foresterie » Essai de baccalauréat (Foresterie et géodésie), Université Laval, 1971, 104 f.
- SARRAZIN, J.P. Raymond. « L'activité, un paramètre négligé dans l'estimation de population – développement d'une nouvelle technique » M. Sc. (Biologie), McGill University, 1969, 47 f.
- SÉGUIN, Richard L. « Facteurs déterminant la productivité des lacs en regard de l'aménagement des eaux à truite mouchetée, *Salvelinus fontinalis* (Mitchill) » M. Sc. (Biologie), Université de Montréal, 1954, 149 f.
- STEPHENSON, Arthur Bruce. « Preliminary studies on growth, nutrition and blood chemistry of beavers » M. A. (Zoology), University of British Columbia, 1956, 135 p.
- TÉTREAULT, Bertrand. « A study of the factors suspected to influence the grilse ratio of Atlantic salmon (*salmo salar linnaeus*) » M. Sc. (Biologie), Université de Sherbrooke, 1969, 102 f.
- VEILLEUX, Clément M. « Esquisse et pré-requis d'un plan d'action au Service de la Faune, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Gouvernement du Québec » M.A.P. (Administration publique), École nationale d'administration publique, 1972, 66 p.
- VEILLEUX, Clément M. « Évaluation du taux d'éclosion de l'éperlan, *osmerus mordax* (Mitchell), au ruisseau McCloskey, comté de Gatineau, Province de Québec » M. Sc. (Biologie), Université d'Ottawa, 1966, 45 f.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Sources

#### *Archives*

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Centre de Québec (Québec), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, E22.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Centre du Vieux-Montréal (Montréal), Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Office de Biologie du Québec, E22 S1.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. Division de la gestion de documents et des archives (Montréal), Fonds Vianney Legendre, Activités administratives au ministère de la Chasse et de la Pêche, P0271 / H.

#### *Publications gouvernementales sérielles*

- *Conditions de l'enneigement dans l'aire de répartition du Cerf de Virginie au Québec* (1974-1992)
- *Demandes de projet d'inventaire aérien* (1973-1979)
- *Gros gibier au Québec* (1972-2006)
- *Rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries* (1952 à 1960)
- *Rapport annuel du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1963 à 1978)
- *Rapport annuel du ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche* (1979 à 1994)
- *Rapport d'inventaire aérien du gros gibier* (1972-1981)
- *Travaux en cours* (1962 à 1974)

#### *Publications gouvernementales et scientifiques*

[Anonyme]. *Inventaire aérien de l'original dans le secteur du centre de la province*, Québec, [s. n.], 1965, 10 p.

[Anonyme]. *Inventaire aérien de l'original de la Gaspésie*, Québec, [s. n.], 1966, 11 f.

- [Anonyme]. *Rapport sur l'enregistrement du chevreuil à la station de Labelle 1967*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1967, 10 p.
- BANVILLE, Daniel. *Plan de gestion du cerf au Québec, 1988-1992*, Québec, MLCP, 1988, 57 f.
- BANVILLE, Daniel, JOLICOEUR, Hélène et Jean HUOT. *Étude de la prédation par le loup sur le cerf de Virginie dans la région de l'Outaouais*, Québec, MTCP, Direction de la recherche faunique, 1978, 77 p.
- BARRETTE, Cyrille et François MESSIER. *Étude de la prédation du cerf de Virginie par le coyote dans le ravage d'Armstrong, Beauce sud*, Québec, MTCP, Direction de la recherche faunique, 1979, 167 p.
- BÉLANGER, Louis, GERMAIN, Gaston et François POTVIN. *Caractérisation des ravages de cerfs de Virginie du Québec*, Québec, MLCP, 1991, 105 p.
- BOUCHARD, Rodrigue et Jean-Marie BRASSARD. *Inventaire aérien des ongulés sauvages, section située dans le nord de l'Abitibi (janvier 1968)*, Québec, [s. n.], c. 1968, 6 p.
- BOUCHARD, Rodrigue et Gaston MOISAN. « Chasse contrôlée à l'orignal dans les parcs et réserves du Québec (1962-1972) », *Le naturaliste canadien*, vol. 101, 1974, 689-704.
- BRASSARD, Jean-Marie. *Inventaire aérien du gros gibier*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1972, 41 f.
- BRETON, Laurier et François POTVIN. *Sommaire des conditions d'enneigement pour le cerf au Québec de 1973 à 1985*, Québec, MLCP, Direction de la faune terrestre, 1986, 56 p.
- COURTOIS, Réhaume. *Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'orignal (alces alces) au Québec*, Québec, MLCP, 1993, 56 P.
- DEMERS, Hélène, HAMEL, Gaétan et Luc SAMSON. *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer, 1978-2003*, Québec, Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, 2003, 97 p.
- DIRECTION DE LA FAUNE TERRESTRE. *Bilan des réalisations 1982-83 et perspectives à court terme pour 1983-84*, Québec, MLCP, DRF, 1983, 28 p.

- DIRECTION DE LA FAUNE TERRESTRE. *Plan tactique – orignal*, Québec, MLCP, 1985, 57 p.
- DIRECTION DE LA GESTION DES ESPÈCES ET DES HABITATS. *Plan de gestion de l'orignal, 1987-1992*, Québec, MLCP, 1987, 45 p.
- GAUTHIER, Clément. *Taux d'ovulation et productivité des populations d'originaux de trois parcs et réserves du Québec*, Québec, MTCP, Direction de la recherche faunique, 1978, 36 p.
- GRENIER, Pascal. *Considérations sur la reproduction de l'orignal*, Québec, MTCP, Direction de la recherche faunique. 1977, 24 f.
- GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROTECTION DES HABITATS FAUNIQUES. *La protection des habitats fauniques au Québec*, Québec, MLCP, DGF, 1984, 256 p.
- GUIBERT, François, POTVIN, Christian et Jean VALLÉE. *Recommandations pour une chasse contrôlée de l'orignal et du petit gibier, Réserve Mastigouche*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1971, 10 p.
- HÉBERT, Frédéric, HÉNAULT, Michel, LAMOUREUX, Jean, BÉLANGER, Mathieu, VACHON, Mélyssa et André DUMONT. *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*, 4e édition, Québec, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013, 62 p.
- HUOT, Jean. *Le cerf de Virginie au Québec*, Québec, MTCP, 1973, 49 p.
- JUNIPER, Ian. *Le troupeau de caribous de la rivière George : rapport synthèse de l'étude préliminaire*, Québec, Direction de la recherche faunique, MLCP, 1979, 78 p.
- MINGUY, Claude. *L'orignal dans la province*, Québec, [s.n.], 1957, 9 p.
- MINGUY, Claude. *Rapport à l'honorable C.E. Pouliot, m.d., ministre de la Chasse et de la Pêche : sujet : aménagement du chevreuil*, Québec, [s. édit.], 1957, 4 f.
- MINGUY, Claude. *Rapport préliminaire de la saison de chasse au chevreuil 1962*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1963, [s. p.]
- MINGUY, Claude. *Saison de chasse au chevreuil 1963*, Québec, MTCP, Service de la faune, 1964, [s. p.]

MORASSE, Magella. *Plan d'aménagement du ravage de cerf de Virginie d'Armagh*, Québec, MTCP, Service de la recherche biologique, 1974, 36 p.

PIMLOTT, Douglas H. *Enquête sur le déclin du cerf de Virginie dans les comtés au nord de Montréal*, Québec, [s. n.], 1968, 51 f.

POTVIN, François. *Bilan des coupes d'aménagement réalisées de 1977 à 1980 dans le ravage de cerfs d'Armagh*, Québec, MLCP, Direction de la faune terrestre, 1985, 23 p.

POTVIN, François. *Perspectives d'aménagement de l'habitat du ravage de Pohénégamook*, Québec, MTCP, Service de la recherche biologique, 1975, 16 f.

POTVIN, François. *Plan tactique – cerf de Virginie*, Québec, MLCP, 1986, 54 p.

QUÉBEC. « Commission permanente de l'aménagement et des équipements. Étude du projet de loi 15 – Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques (1) », *Débats de l'Assemblée nationale, deuxième session, 33<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 17 mai 1988, p. CAE-745-CAE-769.

QUÉBEC. « Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche. Auditions de personnes et d'organismes relativement aux modifications à apporter sur la Loi sur la conservation de la faune (1) », *Débats de l'Assemblée nationale, troisième session, 32<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 16 novembre 1982, p. B-9805-B-9891.

QUÉBEC. « Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche. Auditions de personnes et d'organismes relativement aux modifications à apporter sur la Loi sur la conservation de la faune (4) », *Débats de l'Assemblée nationale, troisième session, 32<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 23 novembre 1982, p. B-10185-B-10236.

QUÉBEC. « Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche. Étude du projet de loi 9 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (2) », *Débats de l'Assemblée nationale, quatrième session, 32<sup>e</sup> législature*, Québec, Assemblée nationale, 2 décembre 1983, p. B-9733-B-9777.

QUÉBEC. *Extrait de la Gazette officielle du Québec, Règlement sur les habitats fauniques*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 22 juin 1993, p. 4577-4585.

QUÉBEC. *Gazette officielle du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 20 juillet 1994, p. 3719-4073.

QUÉBEC. *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 21 décembre 1983, p. 571-612.

ROUSSEL, Yvon E. et Richard L. SÉGUIN. *Considérations sur l'enregistrement des chevreuils et des orignaux capturés par les chasseurs en saison de chasse de 1964 à 1967, dans l'Outaouais*, Québec, [s. n.], 1968, 8 p.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE. *Plan d'intervention du ravage d'Armstrong (Secteur forêt publique)*, Québec, MLCP, 1993, 24 p.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FORESTERIE, SYLVICO INC. *Plan d'intervention forestière, ravage du lac des Trente et un milles*, Québec, MLCP, 1988, 51 f.

STEPHENSON, Bruce. *Deer management in the North-Montreal region*, Québec, MTCP et ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 1973, 51 f.

#### *Page web*

« Minguay, Claude 1930-2012 », *Avis de décès*, [en ligne], <http://www.coopfuneraire2rives.com/avis-de-deces/claude-minguay-4584/>, (Page consultée le 7 mars 2017).

« Curriculum vitae abrégé », *Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques*, [en ligne], <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/communiqués/2011/cv/mlamontagne.pdf>, (Page consultée le 11 mai 2017).

« Prévost, Gustave 1908-1989 », *Division de la gestion de documents et des archives*, [en ligne], <http://www.archiv.umontreal.ca/P0000/P0160.html>, (Page consultée le 6 mars 2017).

#### *Périodiques (années dépouillées)*



- Chasse sportive
  - *Les carnets de zoologie*, 1961-1971
  - *Nouvelles de la Fédération des associations de chasse et de pêche du Québec / Fédération québécoise de la faune*, 1961-1972
  - *Québec chasse et pêche*, 1971-1982
- Quotidiens
  - *La Presse* [Montréal], 1961-1994
  - *Le Devoir* [Montréal], 1961-1994
  - *The Gazette* [Montréal], 1961-1981

## II. Études

ACOT, Pascal. *Histoire de l'écologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 85 p.

ALAGONA, Peter S. *After the Grizzly: Endangered Species and the Politics of Place in California*, Berkeley, University of California Press, 2013, 336 p.

ALAGONA, Peter S. « A Sanctuary for Science: The Hastings Natural History Reservation and the Origins of the University of California's Natural Reserve System », *Journal of the History of Biology*, vol. 45, n° 4, 2012, p. 651-680.

BEAUDOIN, Carole, HOULE, David et Jean MERCIER. « Les interventions du ministère de l'Environnement du Québec. Un premier inventaire », *Globe*, vol. 9, n° 1, 2006, p. 211-235.

BENSON, Etienne Samuel. *Wired Wilderness: Technologies of Tracking and the Making of Modern Wildlife*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2010, 264 p.

BOCKING, Stephen. *Ecologists and Environmental Politics: A History of Contemporary Ecology*, 2<sup>e</sup> éd., Morgantown, West Virginia University Press, 2017, 288 p.

BOCKING, Stephen. *Nature's Experts: Science, Politics, and the Environment*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2004, 299 p.

BOISSONNEAULT VAUDREUIL, Benjamin. « Relocalisation et écologisation du système agroalimentaire : le cas de l'agriculture biologique au Québec », M. A. (Développement régional), Université du Québec à Rimouski, 2015, 226 p.

- BOURGEOIS, Isabelle. « La place des chercheurs québécois francophones dans le développement des sciences biomarines de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent entre 1920 et 1978 » Ph. D. (Histoire), Université de Montréal, 1997, 428 p.
- BOURGEOIS, Isabelle. « La singularité de la trajectoire scientifique de Pierre Dansereau dans le processus d'institutionnalisation des sciences biologiques au Québec francophone (1920-1977) », M. A. (Histoire), Université de Montréal, 1990, 178 f.
- BROOKS, Stephen et Alain-G. GAGNON. *Social Scientists and Politics in Canada between Clerisy and Vanguard*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, 151 p.
- BURNETT, James Alexander. *A Passion for Wildlife : The History of the Canadian Wildlife Service*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2003, 331 p.
- CASTONGUAY, Stéphane. « La dynamique du changement scientifique en contexte gouvernemental : l'entomologie économique au Canada, 1909-1959 », Ph. D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1999, 440 f.
- CASTONGUAY, Stéphane. « Surveillance et amélioration des territoires de chasse et pêche : la conservation des ressources fauniques », *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités de l'État québécois, 1867-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016, p. 113-146.
- CHARTRAND, Luc, DUCHESNE, Raymond et Yves GINGRAS. « Chapitre 10 : De l'histoire naturelle à l'écologie », *Histoire des sciences au Québec : de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2008, p. 323-360.
- COLEMAN, Jon T. *Vicious: Wolves and Men in America*, New Haven, Yale University Press, 2006, 288 p.
- CÔTÉ, Gaston. « Domestiquer le sauvage : chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004) », Ph. D. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, 406 p.

- DÉLÉAGE, Jean-Paul. *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*, Paris, Éditions La Découverte, 1992, 330 p.
- DUNLAP, Thomas R. « Ecology, Nature, and Canadian National Park Policy: Wolves, Elk, and Bison as a Case Study », in Rowland Lorimer (dir.), *To See Ourselves/to Save Ourselves: Ecology and Culture in Canada*. Montréal, Association for Canadian Studies, 1990, p. 139-147.
- DUNLAP, Thomas. *Saving America's Wildlife: Ecology and the American Mind, 1850-1990*, Princeton, Princeton University Press, 1991, 240 p.
- GAGNON, Pascal. « La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980 », M. A. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2002, 110 p.
- GAGNON, Robert et Yves GINGRAS. « La baie James : de territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 3, 1999, p. 67-78.
- GAGNON, Serge. *L'échiquier touristique québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, 390 p.
- GINELLI, Ludovic. « Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés », Ph. D. (Sociologie), Université de Bordeaux, 2015, 374 p.
- GINGRAS, Sylvain. *Un siècle d'histoire : chasse et pêche au Québec*, Québec, Éditions Rapides Blancs, 1994, 351 p.
- GINGRAS, Yves et Michel TRÉPANIÉ. « Le Tokamak de Varennes et le programme canadien de fusion nucléaire : anatomie d'une décision », *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 3, 1989, p. 421-446.
- GOLLEY, Frank B. *A History of the Ecosystem Concept in Ecology: More Than the Sum of the Parts*, New Haven, Yale University Press, 1993, 254 p.
- GOW, James Iain. *Histoire de l'administration publique québécoise*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, 443 p.

- HAYS, Samuel P. *History of Environmental Politics since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000, 272 p.
- HÉBERT, Yves. *Une histoire de l'écologie au Québec : les regards sur la nature des origines à nos jours*, Québec, Les éditions GID, 2006, 480 p.
- INGRAM, Darcy. *Wildlife. Conservation and Conflict in Quebec, 1840-1914*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2013, 304 p.
- JACOBY, Karl. *Crimes Against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*, Berkeley, University of California Press, 2001, 305 p.
- JØRGENSEN, Dolly. « Muscox in a Box and Other Tales of Containers as Domesticating Mediators in Animal Relocation », in Kristian Bjørkdahl et Tone Druglitrø (dir.), *Animal Housing and Human-Animal Relations: Politics, Practices and Infrastructures*, New York, Routledge, 2016, p. 100-114.
- KINGSLAND, Sharon E. *The Evolution of American Ecology*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2005, 313 p.
- LAMBERT, Maude-Emmanuelle. « À travers le pare-brise : la création des territoires touristiques à l'ère de l'automobile (Québec et Ontario, 1920-1967) » Ph. D. (Histoire), Université de Montréal, 2013, 358 p.
- LOO, Tina. *States of Nature: Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006, 320 p.
- MANGANIELLO, Christopher J. « From a Howling Wilderness to Howling Safaris: Science, Policy and Red Wolves in the American South », *Journal of the History of Biology*, vol. 42, n° 2, 2009, p. 325-359.
- MARTIN, Paul-Louis. *La chasse au Québec*, Montréal, Boréal, 1990, 408 p.
- MORMONT, Marc. « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 159-160.

- POIRIER, Valérie et Stéphane SAVARD. « Le militantisme environnemental au Québec ou comment l'environnement est devenu un enjeu politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 2, 2015, p. 15-31.
- PRUD'HOMME, Julien. « L'agronome, le forestier et l'urbaniste de la Révolution tranquille : l'expertise en commission parlementaire, 1971-1973 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 68, n° 3-4, 2015, p. 353-373.
- RAWSON, Timothy. *Changing Tracks: Predators and Politics in Mt. McKinley National Park*, Fairbanks, University of Alaska Press, 2001, 326 p.
- SAINT-PIERRE, Jacques. *Les chercheurs de la mer : les débuts de la recherche en océanographie et en biologie des pêches du Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1994, 245 p.
- SANDLOS, John. *Hunters at the Margin: Native People and Wildlife Conservation in the Northwest Territories*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007, 360 p.
- SANDLOS, John. « Where the Scientists Roam: Ecology, Management and Bison in Northern Canada », *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*, vol. 37, n° 2, 2002, p. 93-129.
- SARRA-BOURNET, Michel (dir.). *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 277 p.
- SERPANTIÉ, Georges, Cécile BIDAUD et Philippe MÉRAL. « Mobilisation des sciences dans l'écologisation des politiques rurales à Madagascar », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 230-237.
- SHAFER, Craig L. « Conservation Biology Trailblazers: George Wright, Ben Thompson, and Joseph Dixon », *Conservation Biology*, vol. 15, n° 2, 2001, p. 332-344.

STOKLAND, Håkon B. « Field Studies in Absentia: Counting and Monitoring from a Distance as Technologies of Government in Norwegian Wolf Management (1960s–2010s) », *Journal of the History of Biology*, vol. 48, n° 1, 2015, p. 1-36.

STOKLAND, Håkon B. « How Many Wolves Does it Take to Protect the Population? Minimum Viable Population Size as a Technology of Government in Endangered Species Management (Norway, 1970s–2000s) », *Environment and History*, vol. 22, n° 2, 2016, p. 191-227.

VAILLANCOURT, Jean-Guy. « Le mouvement vert au Québec : une perspective historique et sociologique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 2, 2015, p. 113-140.

WALLACE, Matthew. « Gouverner le climat : les sciences de l'atmosphère au Canada, 1945-1975 », Ph.D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2013, 469 p.

WORSTER, Donald. *Nature's Economy: A History of Ecological Ideas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 423 p.

YOUNG, Christian C. *In the Absence of Predators: Conservation and Controversy on the Kaibab Plateau*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2002, 269 p.